J'ai raconté ailleurs comment l'intransigeance de ma mère, au sujet d'un projet de mariage, m'avait obligé à abandon- ner la maison de Cherbourg qui me paraissait destinée ; Comment je fus accueilli dans la famille Oberthur comme si j'en avais fait partie, et avec la promesse d'y deve- nir intéressé. Comment le projet de mariage a été rompu sous un pré- texte complètement faux par Melle Emma G. Comment pour une raison qui m'échappe encore, je fus prévenu par les Oberthur que je devrais les quitter . Comment cette série d'événements, qui paraissaient néfastes, m'ont conduit à entrer dans la Magistrature, que je trouvais enviable entre toutes les situations. Je puis dire aujourd'hui que cette chance imprévue, à laquelle je dois cette entrée dans la carrière, n'a pas cessé de m'y suivre ; on le verra dans les notes que voici .

MA CARRIERE ATTACHE DE Ière CLASSE AU MINISTERE DE LA JUSTICE. J'avais pensé qu'après l'examen de ma 2ème année de Doctorat, la soutenance de ma thèse de Doctorat et le concours de la magistrature, il serait bon d'avoir une détente physique et j'avais offert de suivre une période de 28 jours au IOème rég. d'artillerie à Rennes. J'y étais arrivé depuis quelques jours seulement quand j'y reçus un télégramme officiel me confirmant ma nomination comme attaché de Ière classe et m'invi- tant à me rendre le Ier Sept. à Paris, au Ministère de la Justi- ce sous secrétariat d'Etat. J'avais exprimé le désir d'être affecté au Parquet du Procureur G^a - à Caen ou à défaut, à celui de Rouen, afin de ne pas m'émoigner de Cherbourg ; je compris que cette affecta- tion à laquelle je n'avais songé, étant donné mon rang au con-cours ne pourrait que m'être avantageuse et je ne protestai point L'autorité militaire me libéra immédiatement et je me préparai rapidement à ma nouvelle situation. Le Ier Sept. je me trouvai au Sous Secrétariat avec deux autres attachés : de S.. ac et Lafon du Cluzeau (n° I et 2 du concours de Toulouse); Nous fomes reçus par le Chef du Cabinet Mr Labadie Lagrave, qui nous présenta à Mr Savary, le Sous Secrétaire d'Etat; celui-ci se borna à nous tendre la main, le premier nous distribua notre tâche respective et y ajouta quelques conseils ; je me rappelle que, notamment, il nous recommanda de ne jamais entrer le soir dans une vespasienne ; il nous apprit qu'il y avait alors à Paris une vague de Sodomie, que l'on appelait Germigniste du nom de Mr. de Germigny, Tréso-rier Général de la Seine Inf qui s'y était trouvé compromis. Mes fonctions étaient en réalité celles de secrétaire particulier de Mr. Savary: je dépouillais chaque matin sa cor-respondance personnelle et, sur une grande feuille de papier formant chemise, je traçais trois colonnes. Dans la première j'écrivais le nom de l'expéditeur de la lettre et je résumais dans la seconde l'objet de la demande ; je remettais la chemise et les lettres au Chef du Cabinet

qui me les rendait quand Mr Savary y avait indiqué la réponse ou les démarches à faire. Parmi ces démarches je me rappelle avoir eu à acheter des casques pour une Comp - de Pompiers de la Manche, pour une autre des tambours et des clairons . le Un jour, parmi les lettres, j'en trouvai une, anonyme, ainsi conçue : "Masson, ton Directeur en personne, est un pédéraste, il se fera prendre un de ces jours et tu auras des ennuis". Je transcrivis cette phrase dans la 2è colonne et je trouvai dans la 3ème cette décision : "communiquer la lettre à Mr. Masson". Je me refusai à le faire et j'exposai au Chef du .../...

- 2 - Cabinet, que c'était là une mission trop délicate pour un jeune homme qui attendait sa nomination de ce directeur. Mr Labadie Lagrave le comprit et s'en chargea. J'avais à remplir des tâches plus juridiques et notamment des négociations avec le Bureau du Sceau. Je me souviens, sans doute parce qu'elle fut difficile et que le nom dont il s'agissait m'était inconnu jusque-là, de celle concernant des héritiers de François de Neufchateau, qui demandaient l'autorisation de porter ce nom. Elle se termina, je crois, par cette observation du chef de la Division du Sceau: "Ces héritiers n' ont aucun droit à l'autorisation, mais le Ministre peut la donner si cela lui plaît " . J'eus aussi à aller plusieurs fois à la Direction des Affaires civiles, pour activer la marche des cessions d'offices dans l'intérêt de clients de Mr Savary, ainsi qu'à la Direction des affaires criminelles pour des recours en grâce. Lorsque ma tâche personnelle était remplie je partageais les autres occupations de mes deux collègues et j'assurais à mon tour le service de garde à l'heure du déjeuner, car nos heures de présence étaient fixées de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Il y avait aussi avec nous un expéditionnaire des cadres du Ministère, quelque vieux gendelettre (poète je crois), qui réalisait parfaitement le type du rond de cuir de Courteline : il arrivait à II heures, mettait ses manches de lustrine, tisonnait son feu, taillait ses plumes d'oie et ses crayons et, cela fait, allait voir ses collègues de la Direction du Personnel ou de la Direction des Affaires criminelles qui se trouvaient dans le même bâtiment que le Sous Secrétariat ; il ne revenait que vers 2 ou 3 heures pour expédier les quelques lettres qu'il avait à copier, puis il recommençait l'inverse ses opération du matin et partait à 5 heures. J'avais pris d'abord une chambre meublée, rue Duphot, pour être près du Ministère ; lorsque je me fus rendu compte que cela n'était pas nécessaire, j'allai au Quartier latin, rue de la Sorbonne. Mes camarades avaient choisi comme pension un restau- rant de la rue de

Lille, fréquenté surtout par des officiers; je déjeunais avec celui qui n'était pas de garde et nous dinions ensemble; nous payions 200 frs par mois. Plus tard nous prîmes nos repas, ensemble ou séparément aux bouillons Boulaud ou Dabal du Bd. St Michel. Au jour de l'an tout le personnel du Ministère fut pré- senté par le Sous Secrétaire d'Etat à Mr Dufaure, Garde des Sceaux. A cette occasion, nous reçumes mes camarades et moi une gratification de 200 Frs; c'est la seule rémunération en argent que nous eûmes pendant notre passage au Ministère; nous eûmes aussi, mais rarement, des places pour les théâtres; je me rappelle avoir vu Sarah Bernhardt, jouer Zaire en matinée à la Gaieté; c'était l'époque où l'on s'amusait à discuter la question de savoir si elle avait ou non de la poitrine et qu'une chute imprévue fit sortir ses seins de son corsage et amena les cris: "Elle en a"......

3- Après le Jour de l'An, la vie administrative devint plus agitée par suite des événements politiques ; il fut question de grâces pour les condamnés de la Commune et ceux de la rébel-lion d'El Mokrani. Il y eut surtout la chute du Ministère et le départ de Savary ; un Dimanche, nous avions été invités à rester au Ministère, en prévision de je ne sais quel incident et, n'ayant rien à faire nous jouions, dans le Cabinet de Mr Labadie Lagrave et sur son tapis, au bouchon avec des pièces de 100 sous comme palete ; nous y fumes surpris par Mr Savary qui venait nous dire adieu : il se montra aimable pour la première fois. C'était au mois de Février 1879; Mr. le Royer devint Garde des Sceaux et Mr René Goblet Sous Secrétaire d'Etat ; je ne me rappelle pas le nom du Directeur du Personnel mais je sais qu'il avait comme adjoint Jacquin, qui avait été attaché précédem- ment à la Chancellerie, l'avait quittée pour occuper un poste de Substitut et revenait comme fonctionnaire. L'une des premiè-res tâches du Ministère était l'épuration des Parquets, qui n'avait pas été faite après le 16 Mai ; il y eut des coupés som- bres et de nombreuses compétitions en conséquence. Je me souviens avoir reçu étant de garde au Sous Secrétariat à l'heure du dé-jeuner et seul au Ministère, la visite d'un magistrat de provin- ce, un certain Ricard, qui crut pouvoir me confier le but de sa démarche et me prier d'en assurer le succès ; il venait d'apprendre qu'il allait être nommé Procureur Général et il sentait qu'il n'était pas à la hauteur de ses fonctions, il préfèrait être nommé Conseiller à la Cour de Paris ; je crois qu'il obtint satisfaction. Les révocations créaient des vides et le Sous Secrétaire voulut les remplir en y nommant les attachés; j'eus 1' occasion d'être plusieurs fois en contact avec René Goblet et Jacquin; le premier affectait une certaine brusquerie, elle dissimulait une véritable bienveillance, qu'il m'a conservée plus tard et j'en ai profité. Jacquin se montrait déjà autori- taire et j'en ai souffert dans la suite. Au mois de Mars, je fus averti que j'étais

nommé à Fontenay le Comte, je protestai en faisant remarquer que j'avais toujours manifesté le désir d'obtenir un poste en Norman-die. Peu de temps après Lafon du Cluzeau vint me prévenir qu'il avait appris sa nomination à Ste Menehould, qu'il avait invoqué la promesse qui lui avait été faite d'une nomination dans le ressort de Toulouse, et que l'on avait effacé son nom pour le remplacer par le mien. Je courus au cabinet de Mr René Goblet pour protester à mon tour ; il me répondit que le Décret était signé et allait paraître, puis il me renvoya à Jacquin pour le prier d'arranger la chose mais il m'avertit que j'aurais à accep- ter la prochaine affectation qui me serait donnée . Jacquin me traita d'imbécile, ou à peu près, parce que je refusais le ressort de Paris, mais il consentit à substituer le nom d'un autre attaché au mien . Cet incident montre comme il est nécessaire d'attendre qu'un Décret ait paru à l'Officiel pour être sûr d'une nomination. .../...

4 - Enfin la nomination de Mr Marc, Substitut de Louviers, au parquet du Havre ouvrit la vacance d'un poste que je ne pou-vais refuser. Louviers était Tribunal de 5è classe, à laquelle mon titre d'attaché me donnait droit, tandis que la 6è classe était celle ordinaire du début pour l'entrée dans la magistra-ture. J'avais un traitement de 2700 Frs au lieu de 2400 frs, ce qui déduction faite des 5% de la retraite, me donnait 214 ou 216 frs par mois. Le Décret me nommant est du 17 ou 19 avril 1879. SUBSTITUT DE 5è CLASSE A LOUVIERS Composition du Tribunal: Président: M. HUET Juge d'Inst. MARQUET Juge I X Proc de la Rép. DURAND Substitut : LALDE 'puis TROCHON Mr. Huet était un magistrat d'ancien régime, très consi-déré et apprécié. Mr Marquet venait d'être éprouvé par un deuil pénible au moment de mon arrivée ; il ne sortait de chez lui que pour son service et comme pendant mon séjour à Louviers, il n'eut pas à instruire d'affaire importante, j'ai eu peu de contacts avec lui . x le second juge échappe à mes souvenirs. Le Proc. Mr Durand, n'était pas un méchant homme, et je n'ai pas eu à me plaindre de lui ; il ne m'en a même pas voulu de la démarche inconsidérée que l'on me pria de faire près de lui. Mais c'était un politicien et non un Magistrat, il n'appor- tait aucun intérêt à l'exercice de ses fonctions et attendait une occasion pour entrer au Parlement; et, en effet, après avoir été, au printemps de 1880, nommé en avancement au Parquet du Mans (4è classe) il fut élu Député de l'arrond. de Romorantin. Je suppose qu'il devait être franc-maçon ou tout au moins sectaire, car, un jour que nous allions en robe à l'église, pour je ne sais quelle cérémonie officielle, il trouva le moyen de me dire à haute voix : "Voyez ce juge d'instruction qui veut me fou... de l'eau bénite". Il allait très fréquemment à Paris ; pendant quelque temps il me donnait son adresse pour que je pusse le prévenir s'il survenait une affaire importante, mais lorsqu'il eut été dérangé plusieurs fois, sur des

appels du Proc Général que je lui avais transmis, et pour des questions de peu d'intérêt il me déclara qu'il ne se dérangerait plus et qu'il me priait de le remplacer à Rouen . J'eus ainsi des relations directes avec le Proc. G. et ces relations étaient assez fréquentes parce que les Chefs de la Cour savaient que le chemin de fer, .../...

5 - ie alors Comp de l'Ouest, donnait aux Magistrats du Parquet, des cartes de circulation pour aller au Chef lieu de la Cour et à celui de la Cour d'Assises et qu'ils n'avaient pas à craindre que ces déplacements fussent onéreux pour leurs subordonnés Mr Pour-Franklin, le Proc G-préférait ces entretiens de vive-voix à la correspondance; ils eurent pour moi l'avantage de me faire connaître personnellement de lui. Mr Trochon, qui succéda à Mr Durand, était tout l'opposé de son prédécesseur, c'était un partisan de la forme, avec des idées un peu étroites; il était toujours en redingote, chapeau haut de forme et cravate blanche. Il ne comprenait pas que son Substitut pût quitter Louviers quand luimême s'en absentait et il fallut toute l'autorité du Président pour le faire consentir à ce que je prisse part aux piques-niques et aux promenades dont je parlerai plus loin. J'ai omis de parler de Mr Quitteray, juge suppléant ; il ne sortait pas du concours ; c'était un brave garçon, assez riche mais pas très intelligent SERVICE DU PARQUET Tout de suite après mon installation, Mr Durand me conduisit dans son cabinet et me dit qu'il n'avait pu aller à Paris depuis quelque temps, et qu'il y était appelé, qu'en conséquence il me laissait la direction du Parquet et le soin de régler une dizaine de dossiers qui se trouvaient sur son bureau Je me trouvai embarrassé car, si je connaissais bien la théorie du Code d'Inst - Criminelle, je ne connaissais point la pratique administrative, puisque je n'avais pas été attaché à un Parquet. Fort heureusement il y avait à celui de Louviers un secrétaire dans la personne du commis greffier, qui venait en faire la besogne matérielle en dehors des heures qu'il devait au Greffe ; c'était un homme d'un certain âge, ayant de l'expérience et cependant sachant présenter à moi qui n'en avais pas, des observations nécessaires ou utiles en restant réservé. Je lui ai eu certainement des obligations. J'appris de lui à donner aux procès verbaux et aux plain- tes les suites qu'ils exigeaient :

demande de nouveaux rensei- gnements, continuation d'enquêtes, citation directe, ouverture d'une instruction régulière etc... Je me souviens d'une affaire dans laquelle son assistance me fut particulièrement profitable : La Gendarmerie m'avait amené un homme qu'elle avait arrêté comme se trouvant en état de vagabondage, c'est à dire comme n'ayant pas de domicile connu, ni de profession ni de moyens d'existence ; or cet homme produisait un certificat constatant qu'il avait quitté l'avant- veille son emploi de maître valet dans une ferme de l'arrond- d'Evreux, après paiement de ses gages qu'il avait sur lui . Dans ces conditions le délit de vagabondage n'existait pas et j'allais remettre l'homme en liberté quand le secrétaire du Par- quet s'approcha de moi pour me dire à voix basse que la Loi de

-6- Vendémiaire an V, permettait aux Procureurs de placer pendant 5 jours sous mandat de dépôt les individus inculpés de vagabon-dage. Son expérience lui avait fait discerner quelque chose de suspect dans l'attitude de l'homme arrêté, et il ne s'était pas trompé. En effet, après avoir fait conduire l'inculpé à la maison d'arrêt, je demandai des renseignements à Evreux et je reçus immédiatement un mandat d'amener sous la prévention de viol et de meurtre. Je le fis venir devant moi comme l'exigeait la Loi et il reconnut que le mandat s'appliquait bien à lui. Il m'expliqua qu'après avoir réglé avec sa maîtresse, et en bons termes, les gages qui lui étaient dûs, les avoirs reçus, ainsi que le certificat habituel elle lui avait offert le café et naturellement du calvados etc... qu'ils avaient bu et plaisanté ensemble, que les plaisanteries de la femme lui avaient paru des invites et qu'alors il avait essayé de la prendre, mais qu'elle s'était défendue, et l'avait menacé d'une plainte à la Gendarmerie ; qu'ivre comme il l'était il l'avait saisie à la gorge et qu'il l'avait trop serrée eut lieu à Evreux et il fut condamné aux Assises; je ne crois ... L'instruction pas que, à raison de ses aveux et des circonstances qu'il invo-quait, il l'ait été à la peine de mort. Louviers était un arrondissement tranquille et les af-faires criminelles, même les attentats à la pudeur y étaient rares quoiqu'il y eut encore alors plusieurs fabriques de draps. J'eus cependant l'occasion de constater plusieurs fois que l'on y parlait ingénuement des choses sexuelles . C'est ainsi qu'une fois je vis arriver au Parquet un mari qui y conduisait sa femme ; il m'expliqua qu'il savait que celle-ci s'était donnée à un amant, dans la cour d'une auberge ; qu'ils s'étaient cachés derrière llunedes'vantaux du grand portail il indiquait leur posture et il ajoutait ce détail inoui, qui me revient parfois à l'esprit "Et même qu'elle a joui". Je répondis que je comprenais qu'il n'avait pas l'intention de faire condamner sa femme pour adultère, que dans tous les cas je ne la citerais pas devant le

Tribunal correctionnel, et que ce qu'ils avaient à faire c'était lui de pardonner et elle de se mieux conduire. Une autre fois c'était un mari seul cette fois, qui venait demander au Procureur de charger la Gendarmerie de rechercher sa femme et de la ramener au domicile conjugal qu'elle avait quitté. Le secrétaire du Parquet me conseilla avec sagesse de lui répondre, que les gendarmes pouvaient en effet ramener sa femme au domicile conjugal, mais que comme ils n'y pourraient rester à la garder, il lui serait facile de le quitter de nouveau qu'il lui appartenait de recourir à d'autres moyens · .../...

- 7- Je me souviens aussi d'une mère de famille qui vint me dire que sa fille, fiancée, avait donné une boucle de cheveux à son fiancé; qu'un ami de celui-ci lui avait affirmé que ce n'étaient pas des cheveux, mais des poils provenant d'une autre partie du corps ; elle se plaignait vivement de ce qu'elle considérait comme une affreuse diffamation et me demandait de poursuivre le diffamateur en police correctionnelle. Je lui observai que je ne pouvais exercer l'action publique pour une question aussi délicate et que je lui laissais le soin de la poursuite. Je sais bien que les gens du peuple ont une tendance naturelle à se procurer des consultations gratuites et que le Procureur doit se défendre du rôle d'avocat conseil qu'ils veulent lui faire prendre, car les renvoyant à la Commission d'assistance judiciaire, je savais aussi qu'ils vont jusqu'à le considérer comme un confesseur, mais je me sentis très mal à mon aise, quand je me suis vu conduit dans des détails aussi intimes. Il y avait une autre genre d'intervention qui était désa-gréable pour le Ministère public, c'était celle des hommes po-litiques, sénateurs ou députés, qui cherchaient soit à arrêter les poursuites dont leurs clients risquaient d'être l'objet, soit à en diminuer l'effet par un recours en grâce contre la con-damnation. Le Sénateur de Louviers était Janvier de la Motte, bonapartiste, sans influence et n'exerçant aucune action. Le député Develle était un modéré, comme le prouve la proposition qu'il vint me faire : "Je ne m'occuperai pas, dit-il, des pour-suites qui sont exercées par le Ministère public ; en ce qui concerne les recours en grâce, je me propose de vous communiquer à l'avance celles que l'on me demandera d'appuyer, vous m'indi- querez celles que lesquelles vous pourrez émettre un avis favorable. Je n'apostillerai que celles-là et ne m'occu- perai pas des autres ; de la sorte je ne vous gênerai pas et en outre il sera établi que mon appui est une certitude de succès "; Je me prêtai à cette combinaison un peu machiavélique mais qui n'avait rien de répréhensible. Develle

était jeune, aimable et de relations agréables; celles que nous eûmes ensemble ont continué jusqu'à sa mort, même quand il fut arrivé à la situation de Ministre SERVICE DE L'AUDIENCE. C'était moi qui assurais le plus souvent le service de l' audience civile où je portais les dossiers à régler et la cor- respondance à faire. Je ne me souviens pas s'il y avait un barreau à Louviers, je ne le crois pas et ce devaient être les avoués qui présentaient des observations sommaires à l'appui de leurs conclusions écrites; ces observations n'avaient jamais beaucoup d'intérêt, car les affaires elles-mêmes n'en présen- taient généralement pas .../...

8 BD 1 § (note page 8 bis) Au correctionnel, il en était de même et je n'avais que quelques mots à dire ; cela me convenait car je n'ai jamais aimé prendre la parole en public, et, ma besogne finie, je considé-rais les corniches de la chapelle, devenue salle d'audiences du Tribunal, en cherchant à me rendre compte de la manière dont avaient pu s'y prendre les religieuses, pour y réaliser les acrobaties gymnastiques qui en avaient fait les émules des religieuses de Loudun . C'était le Président Huet, féru de l'histoire Normande et aussi de l'histoire locale, qui m'avait appris leurs exploits. Si je dis que je n'aimais point parler en public, c'est que l'expérience m'avait appris que je ne possédais pas les deux qualités nécessaires selon moi, pour le faire facilement et utilement, c'est à dire une mémoire suffisante et une certaine faconde, je veux dire la facilité de donner un certain dévelop- pement à ses idées. En effet, mes deux années de doctorat avaient été en même temps pour moi les deux années de stage d'avocat nécessaires pour l'entrée dans la magistrature. Comme les au- tres stagiaires, j'avais dû plaider devant la conférence des procès fictifs, mais j'avais aussi plaidé réellement au civil, aux assises et au Conseil de Guerre. Commis par l'Assistance judiciaire j'avais soutenu la demande d'une jeune fille, qui abandonnée enceinte par son amant le poursuivait pour rupture de promesse de mariage et lui demandait des dommages et intérêts. Aux Assises, nommé avocat d'office par le Président j'avais défendu un accusé, qui m'avait mis dans une situation bien désagréable §. Au Conseil de Guerre j'avais dans une même audience défendu trois militaires ; j' avais obtenu l'acquittement dans une première affaire, le mini- mum dans une seconde et j'avais vu appliquer le maximum dans la 3ème. J'ouvre ici une digression pour expliquer l'opinion que je viens d'émettre. On m'avait appris en rhétorique que l'élo- quence était la science d'émouvoir par le bien dire et je croyais que c'était par le jet spontané et immédiat de pensées aussi profondes que brillantes. Je

fus détrompé en 1872 ou 73 en entendant dans la chaire de l'Eglise de Cherbourg, un Jésuite, prédicateur renommé, le Père Félix, prononcer un sermon de charité il avait été merveilleux et j'étais rentré très ému à la maison, quand, hélas! le hasard me fit ouvrir une Semaine religieuse qui contenait in extenso le texte du sermon que je venais d'entendre et que le P. Félix avait prononcé quelques jours auparavant à St Lo. Ce fut une véritable déception pour moi que de constater que je n'avais pas entendu une oeuvre de premier jet, mais la récitation, avec des mouvements réglés à l'avance, d'un discours longtemps médité et mûrement rédigé. A la réflexion, j'ai compris mon erreur et je me suis rendu compte que, comme Démosthène avait écrit ses Philippiques avant de les prononcer, Cicéron aussi avait poli ses Catilinaires avant d'écraser Catilina devant les Rostres : le fameux "Quousque tandem abutere ... " Enfin jusques à quand, Catilina, abuseras-tu

NOTE - 8 bis - - Cette Affaire mérite une notice particulière. Il s'agissait d'une accusation de viol. Lorsque j'allai voir l'accusé à la prison pour connaître ses moyens de défense il me dit qu'il avait toujours nié sa culpabilité et qu'il croyait qu'elle n'était pas établie, mais que, puisque j'étais son avocat, il pouvait bien me dire qu'il était effectivement coupable et il me demandait s'il devait avouer, ou non, devant la Cour d'Assises. Bien embarrassé pour lui donner un conseil sur un point aussi sérieux j'allai voir le bâtonnier et le priai de m'indiquer comment agir en pareille circonstance. "Expliquez à votre client, me dit-il, quelles seront les conséquences de son atti-tude; s'il continue à nier, il court la chance d'être acquitté, mais il peut quand même être condamné et dans ce cas il le sera plus sévèrement que s'il avait avoué ; quant à vous, comme avocat, vous devez suivre la voie que votre client aura choisie, mais sans prendre son système de défense pour votre compte ; n'affirmez rien et bornez-vous à indiquer : mon client dit, mon client soutient, etc..." Je répétai à celui-ci ce que le Bâtonnier m'avait dit et il me déclara qu'il continuerait à nier et courrait sa chance. Je préparai ma plaidoirie en conséquence et j'abordai la barre avec assez de confiance; l'accusé se défendit avec tant d'assurance que je commençais à espérer son acquittement, quand au moment même de me donner la parole, le Président interpellant l'accusé pour la dernière fois lui dit : 11 Alors, vous persistez à nier " . Le malheureux ne comprit pas le mot persister et répondit toujours avec assurance : "non "Mr le Présid-"; "Mais si vous ne persistez pas, vous avouez donc?" L'accusé interloqué, me regarda, je ne devais rien lui dire et je restai impassible. "Allons, reprit le Président, vous avez raison d'avouer, c'est ce que vous avez de mieux à faire"; et l'accusé fit des aveux complets. Quant à moi je n'avais plus qu'à rentrer ma plaidoirie et à me borner à demander l'indul-gence que pouvaient justifier ces aveux tardifs.

II - J'ai dit qu'il était peintre. Il avait fait le portrait de tous les fonctionnaires de la Maison Centrale et nous vimes celui du Docteur ; ce dernier l'avait pris en amitié et, à raison de sa bonne conduite, lui donnait certaines facilités qui lui permirent un jour de s'évader. Il y avait aussi, soumise à l'inspection du Parquet la Colonie pénitentiaire des Douaires ; cette inspection était de pure forme car le Directeur en était prévenu et accueillait le Procureur à son arrivée, aux sons de la musique des jeunes condamnés. La conduite du magistrat dans la vie ordinaire exige de la respectabilité : M. Durand paraissait s'inquiéta Pu de la mienne ; heureusement pour moi, il y à côte lui le Président Huet qui observait religieusement le serment que, comme tous les magistrats, il avait prêté en entrant en fonctions "de se conduire en tout comme un digne et loyal magis- trat". Il voulut bien m'entourer de ses conseils et c'est à lui que je dois d'être ce que je suis devenu. Je n'en citerai qu'un : j'avais accepté de dîner chez un avoué ; il me le repro- cha paternellement en me faisant remarquer qu'un Membre du Parquet qui est chargé de la surveillance des Officiers Minis-tériels doit se garder d'avoir avec eux des relations de nature à diminuer son autorité; il ajouté d'ailleurs, avec un petit ton ironique qui lui était familier que d'ailleurs l'avoué en question avait une fille et qu'un jeune magistrat doit se méfier d'invitations pouvant l'entraîner dans un milieu qui ne leur conviendrait pas . En arrivant à Louviers j'avais trouvé un logement qui m'a convenu de tous points ; c'était sur une place entourée de grands arbres, une toute petite maison à un étage ; j'y avais un bureau au rez-dechaussée et une chambre à coucher au premier ; il y avait aussi une salle à manger et une cuisine, mais je ne les avais pas louées ; le tout était meublé; le propriétaire était un maçon, veuf et très complaisant. Le Procureur m'avait engagé à prendre pension dans l'hôtel où

il allait lui-même; nous étions quatre pensionnaires: Mr. Durand, un avocat, le Receveur de l'Enregistrement et moi; une salle nous était réservée. Mais mon chef était souvent absent, et quand il n'était pas là mes deux autres commensaux tous deux d'un certain âge se livraient à des conversations philosophiques que je suivais avec intérêt et, pendant l'été nous allions, après le repas du soir, les continuer en nous promenant sur une route. C'est au cours de l'un de ces promenades que j'entendis le Receveur de l'Enreg-. émettre cet aphorisme: "En somme qu'est-ce que le bonheur, sinon une sensation agréable au creux de l'estomac". Sur le moment il me parut énorme et je protestai; depuis je me suis demandé s'il ne contenait pas une certaine vérité, car j'ai constaté souvent qu'une surprise heureuse éveille en effet cette sensa- tion agréable. .../...

- 12 - Au cours d'une autre promenade, mes deux commensaux eurent une idée fâcheuse que dans mon ingénuité et le désir de rendre service, je crus pouvoir accepter et réaliser. La conversation était tombée sur la vie privée du Procureur; le bruit courait que, quand il était à Louviers, il sortait de chez lui le soir, traversait la rue et entrait dans une maison en face de la sienne; une femme veuve y habitait avec une grande fillette et l'on disait que c'était une intri-gante, de réputation douteuse qui cherchait à se faire épouser ou à faire épouser sa fille. Il fallait en prévenir le Procureur en ajoutant qu'il se compromettait ainsi et la magistrature avec lui. Je devais, disaient mes deux amis remplir cette mis- sion et j'eus la naïveté de le faire. Mr. Durand ne se fâcha point, du moins contre moi, et se borna à me charger de dire à ces Messieurs qu'ils se mêlaient de ce qui ne les regardait point. C'est peu de temps après, d'ailleurs qu'il fut nommé Proc. de 4è classe au Mans et qu'il partit. La Veuve et sa fille le suivirent. Ces promenades cessèrent naturellement quand vint l'hiver; il fut très froid cette année-là (1879-80); il tomba beaucoup de neige et elle dura longtemps ; celà me conduisit à organiser l'emploi de mon temps d'une manière originale. Je me levais tard, c'est à dire vers II heures, j'allais déjeuner puis je me rendais au Palais, soit à l'audience, soit au Parquet et y restais jusqu'à l'heure du dîner; ainsi j'étais bien chauffé pendant la journée. Après le dîner je rentrais chez moi où je tro vais un bon feu de charbon allumé jusqu'à I ou 2 heures du matin, heure où je me couchais. J'ai employé ces longues veillées à mett re sur pied les comptes de la Justice Criminelle puis ceux de la Justice civile pour l'année 1879; c'était un travail compli- qué; le secrétaire du Parquet m'avait proposé de s'en charger, mais j'avais tenu à le faire, d'après les indications que je lui demandai de me fournir ; un système de fiches permettait d'arriver à remplir les nombreux tableaux dont les comptes se com-posaient J'y réussis à peu près et

le Parquet Général n'eut à me faire redresser que très peu d'erreurs. Quand ils furent terminés je remplis mes veillées par des lectures, la bibliothèque du tribunal et celles de la Ville me fournissaient des livres de toutes espèces. RELATIONS MONDAINES Si un jeune magistrat a été gâté à son entrée dans le monde c'est bien moi à Louviers. 11 Il y avait d'abord à me recevoir Mr et Mme Huet. Le Président était bien le chef du tribunal, mais un chef paternel; il était aimable et aimait à plaisanter, grand fumeur et grand chasseur; son chien Pyrame devint mon ami et venait me faire des visites en sautant par la fenêtre de ma petite maison. Le Président était un lettré et faisait partie d'une société savante dont le nom m'échappe. Il s'occupait de recherches his-toriques; il m'apporta un jour une notice sur un Seigneur de LALOE, président d'une cour des Aides, qui, disait-il, pouvait .../...

- 13 - être un de mes ancêtres. Madame Huet était bien Madame la Présidente et tenait à le montrer, ce qui ne l'empêchait pas d'être très bonne et très accueillante; elle était musicienne et chantait volontiers; je l'entends encore, de ma bonne oreille chantant la Valse des feuilles. Les Huet avaient de la fortune, ils recevaient et donnai- ent de très beaux dîners. Ils avaient trois filles: Thérèse, Geneviève et Clothilde, et un fils, Robert; les 4 enfants étaient en pension lorsque j'arrivai à Louviers et je ne les ai connus qu'aux vacances; Thérèse et Geneviève devaient alors avoir 16 ou 18 ans, Clothil- de une dizaine d'années. Quand j'allais dîner chez eux et c' était souvent, on jouait à des jeux de société qui parfois me paraissaient un peu risqués chez une maîtresse de maison colletmonté ; c'est ainsi qu'un jeu de cartes "tu triches" obligeait à tutoyer la joueuse qui jetait une carte ; il y en avait un autre qui comportait des trous, trou du milieu, trou du voisin chacun son trou, dans lesquels chaque joueur devait mettre son doigt suivant le mot énoncé par le meneur de jeu : je suis con-vaincu que Mme Huet ne s'est jamais doutée du sens que l'on pou-vait donner à ces mots Quand j'ai raconté mon temps de Louviers à Suzanne elle s'est imaginée que Mme Huet avait pensé à me faire épouser l'une de ses filles; je ne le crois pas car les Huet étaient riches, ils aimaient l'argent et ils savaient que je n'en avais point. D'ailleurs je n'eus aucun entraînement vers elles et ne manifes- tai aucun empressement. Thérèse portait sa tête sur une épaule et avait le cou un peu tordu ; Geneviève était moqueuse et me déplaisait ; j'aimais bien Clothilde, mais comme une enfant qu'elle était (8 à 10 ans) Une autre maison que je fréquentais beaucoup était celle des de Carrère, jeunes mariés; de Carrère était Receveur des Finances. Je crois que Mme Huet n'en était pas contente car elle parlait de Mme de Carrère avec une certaine hauteur où je voyais un peu d'envie. Mme de Carrère était dans une situation intéressante et sa grossesse

était difficile; il m'est arrivé plusieurs fois d'être pris à l'hôtel, à l'heure du déjeuner, par Mr. de Carrère qui m'emmenait chez lui et disait à sa femme: "jamène notre ami à déjeuner, parce que tu ne pourras faire de grimaces devant lui et que tu mangeras". Nous sommes restés en très bons termes jusqu'au jour où Mr. de Carrère a eu la mauvaise idée de me demander de faire pour lui une démarche qui m'a déplu; Après la recette des Finances, il y avait la Souspréfecture; Mr et Mme Sée ont aussi été très accueillants pour moi; Ils étaient israëlites; j'ai vu chez eux, le jour du Sabbat, le chandelier à 7 branches allumé dans la salle à manger, à raison de la présence de la mère de Mme Sée qui l'avait désiré

- 14 - C'est chez eux que j'ai eu, certain jour, l'occasion de constater, avec une ironie amusée au conflit des préceptes de deux religions; Mr Sée était chasseur et compagnon de chasse de Mr. de Carrère; celui-ci était présent au dîner ainsi que Mme de Carrère; l'un des plats était un cuissot de sanglier qu'ils avaient tué et une autre entrée un poisson. Comme c'était en Carême, Mme de Carrère ne prit point de celui-ci, parcegu' elle se réserva pour le sanglier, tandis que Mme Sée se servit du poisson et s'abstint du sanglier. Je fus aussi souvent invité par les Trochon, lorsque mon nouveau Procureur eut remplacé Mr Durand; ils avaient une grande fille, assez jolie. L'ingénieur des Ponts et Chaussées était le fils de l' écuyer de Napoléon, le Général Frosard, qui avait perdu la bataille de Forbach. Mme Frossard était aimable et m'invita plusieurs fois, mais dans l'intimité car ils voyaient peu de monde et paraissaient en disgrâce. Enfin, il y avait le Juge suppléant, Mr. Quitteroy, d'une origine plus modeste et resté campagnard d'ailleurs ; il avait de la fortune et avait épousé la fille d'un juge du Hâvre; je fus invité chez eux et je crois que je rencontrai chez eux la soeur de Mme Quitteroy que celle-ci avait songé à me faire épouser ; j'eus raison de ne pas répondre à ses invites, car nous apprîmes un jour avec émotion que son mari l'avait trouvée pendue ; il paraît que le Père de Mme Quitteroy avait obtenu d'elle qu'elle lui remit les titres que possédait son mari, qu'il avait joué à la Bourse et avait tout perdu. Mme Huet organisa des piques niques avec les Trochon; je fus admis à y participer, grâce à l'intervention du Président, près de mon chef. J'y portais pour ma part deux bouteilles de Moët. Je me souviens qu'une fois, Geneviève Huet organisa une partie folle, pour laquelle il fallut établir un pont sur une petite rivière ; il fallut transporter un tronc d'arbre abattu près de là; le spectacle de cet arbre porté par quatre femmes, car Mme Trochon s'était jointe à nous était si drôle que nous fûmes pris d'un fou rire, qui nous fit abandonner l'arbre et

notre projet. Je me souviens aussi d'un voyage que nous fîmes, les Huet, les Trochon et moi, dans un grand breack, pour assister à la reconstitution historique de l'entrée d'un roi (je ne sais plus lequel) à Rouen; Comme Clothilde Huet était petite je la pris plusieurs fois sur mes épaules pour qu'elle pût mieux voir; ce détail me revenait à l'esprit 15 ans plus tard, quand devenu Conseiller à Rouen, je m'intéressai à son mariage. Ma vie s'écoulait ainsi, aussi agréable que possible quand un jour de l'été 1880, je fus appelé personnellement à Rouen par le Proc= Général ; Mr. Poux Franklin me demanda s'il me serait agréable d'aller remplacer à Evreux mon collègue Martin qui allait être nommé Proc- à Bernay ; Evreux était un

1 I5- parquet de 5è classe comme Louviers et par suite le traitement y était le même; mais il était considéré comme un poste d'avancement parce que c'était une Cour d'Assises; j'acceptai sans enthousiasme ; j'avais quitté le Parquet G. et je songeais à la nouvelle situation que j'allais avoir l quand je fus rejoint par l'huissier du Parquet que le Proc. G. avait envoyé à ma recherche, le Chef, me ditil, avait à me parler de nouveau al . Quand je fus arrivé au cabinet du Proc. G. il m'exprima le regret de m'avoir fait une offre de gascon parce que mon collègue Martin, sur le point de se marier avec une jeune fille d'Evreux, ne voulait point quitter son poste et que par suite ce poste n'était pas vacant. Puis après un instant d'arrêt il ajouta: "Mais je puis vous faire nommer à sa place Procureur à Bernay ". Je fus abasourdi, puis je me repris et je répondis que je n'étais dans la magistrature que depuis peu de temps et que je craignais de n'avoir pas encore assez d'expérience pour devenir chef de parquet. Mr. Poux Franklin répliqua que c'était à lui de l'apprécier, qu'il m'avait vu à l'oeuvre et qu'il sa- vait que je pouvais l'être. Quelques jours après, en effet, parut à l'Officiel le Décret qui me nommait Proc. de la Rép. à Bernay et, par une ironie que les choses ont parfois, quand deux ans plus tard je fus nommé à St Flour, ce fut Martin qui me remplaça à Bernay Le traitement du Proc-. de la Rép. à Bernay était de 3.600 Frs. I

16-PROCUREUR DE 6è CLASSE A BERNAY Composition du Tribunal : Président : Juge d'Inst. : Juge t : Juge sup-: Mr. Dulac de Fugères Belhache Lerenard Lavallée × Avocat et adjoint au Maire Proc. de la Rép.: Laloë Substitut m Greffier: Allard x Mr. Dulac de Fugères était, comme Mr Huet, un magistrat de l'ancien régime, également apprécié et considéré; il se tenait sur une certaine réserve. Mr. Belhache s'y tenait plus encore et vivait d'une manière si modeste qu'elle était tout juste décente. Le Renard Lavallée, que l'on nommait en plaisantant le Loup de la Montagne, était un très bon magistrat ; il avait de la fortune et possédait près de Bernay une belle propriété dont il dirigeait l'exploitation. Allard était plus âgé que moi et appartenait à la magistra- ture depuis bien plus longtemps. S'ils furent étonnés de voir arriver à la tête du Parquet un si jeune Procureur, ces 4 magistrats ne tardèrent pas à me faire confiance et à avoir avec moi des relations très amicales. Après mon départ de Bernay j'ai eu le regret d'apprendre qu'ils avaient été touchés par la Réforme de la Magistrature en 1883; Mr. Dulac de Fugères avait été nommé Juge au Havre et Mr. Belhache Juge à Dieppe, ce qui était une disgrâce atténuée par une cer-taine augmentation de traitement. Mr. Le Renard La Vallée avait été mis à la retraite et Allard remplacé purement et sim- plement. C'étaient leurs relations avec le Duc de Broglie, député de Bernay qui avaient causé les mesures prises à leur égard. Je n'avais eu, pendant mon séjour dans l'arrond - aucun contact soit avec le Duc de Broglie, soit avec le Sénateur Janvier de la Motte, de sorte qu'il n'avait pu me causer d'ennuis. Le Sous-Préfet, Mr. Simon, israëlite, était jeune et aimable compagnon : il s'amusait par exemple à m'envoyer de son jardin, des abricots dans mon cabinet.

- 17- SERVICE DU PARQUET Comme à Louviers, il y avait à Bernay un Secrétaire du Parquet; je le payais sur la part des menues dépenses du Tribunal qui était attribuée au Procureur pour faire face aux dépenses d'imprimés, etc; Mr Morel ce secrétaire, était un vieux retraité et ne se montrait pas exigeant; je crois qu'il était satisfait de venir passer 2 ou 3 heures au Parquet . L'un de mes prédécesseurs avait dû laisser s'établir une coutume fâcheuse car, après mon mariage je vis arriver à plusieurs reprises, à la maison de mes beaux parents, ce qu'autrefois les vieux parlementaires appelaient des épices. Avant que j'eusse pu m'en apercevoir et de donner la consigne de refuser, tout ce qui serait apporté fut refusé; les domestiques avaient reçu des truites Je ne le sus que lorsqu'elles furent servies au déjeuner, de sorte qu'il ne me fut pas possible de les renvoyer; très con-trarié, je partis immédiatement pour Brionne, d'où elles venaient, j'allai chez le Juge de paix et je m'en fis accompagner chez l'expéditeur pour avoir un témoin des reproches énergiques que je voulais adresser à celui-ci et du large paiement que je lui fis de la valeur de son envoi. Puis ce fut un lièvre ! Quelque temps avant qu'il n'eût été remis à la maison j'avais tequ au Parquet un homme qui avait été condamné à 6 mois d'empris-, pour délit de chasse; il venait retirer son billet d'écrou ; la peine était importante et bien supérieure à celles prononcées habituellement; elle attira mon attention et je constatai qu'elle avait été prononcée par défaut, ce qui expliquait sa sévérité, le Tribunal prononçant souvent le maximum contre les prévenus qui ne viennent pas présenter leur défense devant lui; Je l'expliquai au condamné, il me répondit qu'il n'avait pu se déplacer parce qu'il avait une jambe fracturée; je l'engageai à faire opposition. Je la reçus en lui fixant une prochaine audience à laquelle sa peine fut réduite à 8 jours De là une vive reconnaissance qui se manifesta par l'envoi du liè- vre. Cette fois je pus renvoyer celui-ci par l'intermédiaire du brigadier de

Gendarmerie de Thiberville, que je chargeai de laver sérieusement la tête au condamné. Je m'arrête un instant pour faire l'éloge de ce Brigadier qui s'appelait Peltier ; il était très intelligent, très actif et capable de faire un bont officier ; je le signalai dans cette intention au Lieut- COM la gendarmerie de l'arrond- . Peltier vint me remercier de ma démarche et me dire qu'il se croyait en effet capable d'être officier, mais qu'il ne pouvait pas l'être à cause de son mariage; sa femme elle n'avait pas l'éducation suffisante pour être la femme d'un officier. Le Brigadier Peltier est arrivé au plus haut grade qu'il put atteindre, adjudant; jusqu'à sa mort il s'est rappelé à mon souvenir au jour de l'An/...

- 18 - Je reviens au Parquet et aux "Epices". J'en reçus l'offre, un jour, d'un ordre si délicat que j'en restai d'abord stupéfié. Un prévenu au un condamné, je ne sais lequel des deux, m'envoya un mandataire pour solliciter une faveur et ce mandataire était sa fille! une très jolie personne de 16 ou 18 ans, qui me présenta la requête de son père en tremblant comme une victime qu'on mène au sacrifice ; je crois pouvoir affirmer, d'après son attitude, qu'elle s'attendait à toute autre chose qu'à la réponse paternelle que j'eus à faire à sa demande. J'eus également au Parquet le pendant du vagabond assassin que j'avais reçu à Louviers ; la Gendarmerie m'amena un jour un homme encore jeune, presque déguenillé, sans papiers et cependant porteur d'une certaine somme en or ; cet inculpé s'expliquait comme un homme du monde, il reconnaissait que sa manière de vivre justifiait son arrestation, mais que cependant il n'était point en état de vagabondage puisqu'il avait des ressources qui lui permet-taient de vivre ainsi qu'il lui plaisait ; or son plaisir à lui était de vivre comme un chemineau, suivant les routes, vivant au grand air et couchant sous les meules ou dans les étables. Il ajouta qu'il était le frère d'un ancien Ministre du 16 Mai (Grivel, je crois). Je dus, en attendant la confirmation de ces renseigne-ments, le placer sous mandat de dépôt ; il ne s'en offusqua point, car cela lui était arrivé plusieurs fois déjà. Un télégramme du Parquet de Rennes m'apprit le lendemain que l'inculpé appartenait en effet à une famille honorable et riche, malheureuse d'avoir l'un des siens maniaque du vagabondage; je crois même avoir reçu un télégramme de l'ancien Ministre ; je n'avais plus qu'à rendre la liberté à l'inculpé en lui recommandant d'apporter un peu plus de soin à sa toilette et de coucher à l'auberge s'il voulait évi- ter de nouveaux ennuis . A cette époque la Loi sur les récidivistes n'existait pas et il y avait alors de très nombreux vagabonds professionnels, courant les routes pendant l'été et se faisant condamner au début de l'hiver pour passer à l'abri

en prison, le temps de la mauvaise saison. C'est ainsi que la Gendarmerie conduisit un jour au Parquet un individu de cette sorte ; je dus le remettre en liberté parcequ'il était sorti l'avant-veille seulement de la prison d' Evreux ; il quitta le parquet en manifestant sa mauvaise humeur, mais il y revint quelques instants après en me tendant une serviet- te qu'il venait de prendre à une fenêtre où elle était tendue : "Vous m'avez obligé à commettre un vol, me dit-il, vous devez m' arrêter maintenant". Je lui fis remarquer que, pour qu'il eût vraiment commis un vol, il aurait fallu qu'il eût la volonté de s'approprier l'objet volé et qu'il n'avait pas eu cette intention puisqu'il me l'apportait. Il repartit encore plus mécontent mais n'alla pas loin, car prenant une pierre il la lança dans la vitre d'un réverbère, qui se trouvait à la porte du Tribunal : ce "bris d'un objet destiné à l'utilité publique" comme l'appelait le code, constituait l'un des délits familiers aux vagabonds pour être en-voyés en prison ; je dus lui donner satisfaction pour qu'il n'en commit pas un plus grave. .../ ...

19 SERVICE DE L'AUDIENCE Comme je passais une grande partie de la journée au Parquet je n'y laissais que peu de choses à faire à mon Substitut; il préférait le service de l'audience où il aimait à prendre en com- munication des dossiers d'affaires civiles pour donner des conclu-sions; il prévoyait, je le suppose, qu'il ne ferait pas une longue carrière dans la magistrature et il voulait se préparer à paraî- tre à la barre. C'est ce qui arriva en effet; il fut remplacé après mon départ et il s'inscrivit au barreau de Rouen où je le retrouvai, dix ans plus tard, quand j'arrivai Conseiller à la Cour. Il n'y occupait pas une grande place, mais cependant je l'y ai entendu plaider quelquefois. C'était un bon esprit et il possédait bien le droit; toutefois il parlait vite, bredouillait même et l'on avait peine à suivre ses arguments qui semblaient embrouillés A Bernay, j'allais pourtant à l'audience, par exemple lorsque Allard s'absentait, soit pour aller voir ses nombreux parents à Rouen, soit pour se rendre dans sa propriété de St Georges à Boscherville, dont l'exploitation l'intéressait, elle n'était pas très loin de Bernay, dans l'arrondissement de Pont-Audemer : je l'engageais à en profiter. Je fus amené à prendre la parole à l'audience, d'abord dans une affaire politique, où il était de mon devoir, précisément à cause de son caractère politique, d'occuper le siège du Ministère public; je ne me rappelle ni la cause, ni les détails et je sais seulement que le prévenu fut défendu par Me Lanfranc de Panthou, avocat au Barreau de Caen. Je fus bien intimidé, car ce défenseur avait été M. l'Avocat général Lanfranc de Panthou que j'avais vu, en robe rouge, sur les hauts sièges de la Cour, alors que j'étais modeste stagiaire à la barre; nous avions changé de place et nos rôles se trouvaient renversés, mais si le défenseur avait gardé l'autorité de sa parole, le Ministère public n'en avait acquis aucune ... Il est probable que je ne fus pas brillant . Je me souviens aussi qu'après avoir suivi les plaidoiries dans une affaire portant sur une question d'hypothèque, je pris le dossier en

communication pour donner des conclusions; je sais que je discutai la question avec mon beau-père, qui était particulièrement compétent en cette matière et qu'il vint ensuite à l'audience pour m'entendre; je crois qu'il ne me fit pas grands compliments. Je ne crois pas que j'aie eu beaucoup d'autres occasions de parler, sinon en quelques mots VIE JUDICIAIRE VIE PRIVEE - Les affaires étaient beaucoup plus nombreuses à Bernay qu'à Louviers; en ce qui concerne le vagabondage et autres petits délits cela tenait à ce que l'arrondissement était traversé par la grande route de Paris à Caen et Cherbourg, mais cela ne s'expliquait

- 20 - point pour les crimes et cependant existait ; il y avait heureusement, dans la personne de Mr Belhache, un juge d'inst on ble. remarqua- Il en avait donné des preuves, avant mon arrivée à Bernay, dans une affaire qui avait fait beaucoup de bruit. Une femme avait disparu et le mari était accusé par la rumeur publique, de l'avoir assassinée ; l'inculpé avait réponse à tout ce qui était relevé contre lui, notamment à des taches de sang, qu'il prouvait provenir de l'abattage d'un mouton; il avait été impossi- ble de trouver une trace quelconque de la femme. Mr Belhache revint une seconde fois sur les lieux qu'il considérait avec raison comme étant ceux du crime, chercha un objet de toilette qui eût été porté par la femme, (ce fut un bonnet), le fit sentir au chien de la maison et le mit en quête. Le chien le conduisit, loin de la maison, à une vieille marnière abandonnée dont l'entrée était masquée des ronces, on y trouva le corps de la femme . Je n'aimais point ces transports de justice parcequ'ils entraînaient le plus souvent une autopsie; l'ouverture des corps ne convenait point à mon impressionabilité nerveuse; j'avais beau me raidir en me répétant "il le faut", il m'est arrivé plusieurs fois de quitter le lieu de l'opération, sur le point de me trouver tout à fait mal, afin de reprendre mes sens au grand air. Mr Belhache assistait impassible à ce triste spectacle, alors que le Docteur lui-même était obligé d'interrompre son opération pour vomir. Ce fut le cas pour l'autopsie d'un enfant nouveau-nédont le corps avait été enfoui dans une étable, sous la litière d'une vache ; ce corps était en pleine décomposition et répandait une odeur épouvantable ; j'avais vu la cervelle sortant du crâne, presque à l'état liquide, et voilà qu'en rentrant à la maison, on me servit à déjeuner une cervelle au beurre noir !!... il me fut impossible de manger quoi que ce fût. Un autre transport qui m'est resté dans la mémoire avait pour but d'entendre les déclarations d'une femme qui avait été sérieusement blessée d'un coup de couteau ; à notre

arrivée, le Doct. qui l'assistait nous prévint qu'il fallait nous hâter si nous voulions recevoir sa déposition parce qu'il ne lui restait que peu d'instants à vivre. La vue de Mr Belhache, se penchant sur les lèvres de cette femme, pour entendre ce qu'elle avait peine à murmurer m'émotionna si fort, avec la pensée d'une mort si pro- che que je dus m'éloigner de la scène. Ces descentes de justice n'étaient pas toujours aussi tra- giques; celle qui me revient à l'esprit en ce moment avait bien une autopsie pour but, mais le corps qu'il s'agissait d'examiner était celui d'une très vieille femme que l'on avait trouvé dans une misérable petite cabane en bois, sur le bord d'une prairie; .../...

21 - le Docteur n'y ayant point assez d'espace pour agir, fit enlever la porte pour la placer dehors sur deux chaises et se procurer ainsi une table d'opération; lorsque le cadavre y fut déposé et mis à nu, nous vimes que la région pubienne était peuplée d'une quantité de poux d'une grosseur énorme, presque comme des grains de maïs. Lorsqu'ils furent à la lumière ces animaux prirent la fui- te, et les gendarmes présents leur donnèrent la chasse en les écrasant dans l'herbe avant qu'ils ne pussent nous atteindre et ils nous prévenaient quand ils en voyaient un se dirigeant de notre côté; cette scène si près d'un cadavre, avait quelque chose de macabre et de comique tout à la fois. Je laissais à Mr Belhache le soin d'organiser ces transports et je remarquais qu'il les arrangeait toujours de façon à ce que nous n'eussions point à prendre de repas dehors. Je supposais que c'était dans un but d'économie personnelle, mais je n'en suis pas certain et je me demande s'il n'y avait pas aussi une petite manie de sa part, comme celle qui le fit se refuser à prendre le chemin de fer pour nous rendre à Serquigny, dans la gare même, à IO Kil. de Bernay. (Il s'agissait de procéder sur un infanticide, le cadavre d'un nouveau-né ayant été découvert dans les W.C. des

voyageurs, après le passage d'un train) ; le coût du voyage, d'ailleurs à la charge de l'Etat eût été bien moindre que celui de la calèche qu'il nous fit prendre comme d'habitude. Je termine ces souvenirs de transports sur les lieux par celui de l'information qu'exigea la mise à sac d'une importante bijouterie dans la grande rue de Bernay ; ce vol est fixé dans ma mémoire parcequ'il eût lieu dans la nuit qui précéda la veille de mon mariage. Vers 4 heures du matin, je dormais profondément, car j'avais quitté après minuit la maison de mes beaux parents où leur famille était réunie, quand on frappa violemment à la porte de ma maison en réclamant le Procureur de la République ; ma Mère, qui occupait ma chambre, , ouvrit les volets et, voulant me laisser reposer, répondit que je n'étais pas là ; "Madame, lui répliqua-t- on, il faut qu'il y soit". Ma Mère comprit qu'il s'agissait d'une question de devoir et me réveilla ; je m'habillai rapidement et je courus à la bijouterie pillée où je commençai les constata- tions avant que le Juge d'Inst. n'eût eu le temps d'arriver ; je puis me rendre cette justice que la pensée du lendemain ne m'empêcha pas de mettre toute mon attention aux mesures à prendre ; des télégrammes furent lancés dans toutes les directions, mais sans pouvoir donner des malfaiteurs un signalement que l'on n'avait point; il était manifeste seulement que le vol avait été commis par une bande organisée, qu'elle l'avait préparé avec soin, prévu ses suites et pris ses précautions en conséquence; nous sûmes plus tard que les malfaiteurs s'étaient séparés tout de suite après le vol en se donnant rendez-vous à Nantes. Mais heureusement pour le bijoutier, victime, il put nous fournir un inventaire complet des bijoux et surtout des montres avec les numéros de celles-ci; on .../...

23 - A propos de ces dîners officiels, je tiens à citer, à rai-son d'une délicate attention que manifesta la Duchesse de Broglie, un Banquet de la Société d'Agriculture. Ma femme fut priée d'y quêter en même temps qu'elle ; celle-ci aussi connue que ma femme l'était eut sa bourse beaucoup plus pleine mais elle voulut éviter qu'on le pût constater et elle s'empressa de réunir les contenus des deux bourses avant qu'on n'en fit le compte. ut C'est avec intention que je n'ai pas encore parlé de nos relations avec mon Subs. Allard car elles méritent une mention spéciale. Elles furent au début assez réservées de sa part et il n'en pouvait en âtre autrement de la part d'un collègue qui se croyait autant et peut-être plus de droits que moi à la place que j'occupais au-dessus de lui. Notre contact journalier les rendit peu à peu faciles, puis amicales et enfin vraiment cordiales; elles reprirent à Rouen et continuèrent après ma nomination à Alger et en Egypte à tel point que, dans un moment où j'eus des embarras d'argent, il vint à mon aide, sans exiger aucune garantie de ma part. Le délai normal pour l'avancement d'une classe à l'autre dans les Tribunaux était alors de deux ans ; quand ils furent écoulés je me rappelai au souvenir de mon ancien collègue Jacquin, devenu Directeur du Personnel et je le priai de ne pas m'oublier quand il croirait mon tour venu. En dehors du désir de continuer une carrière heureusement commencée il y avait celui d'avoir une vie de ménage indépendante ; à proprement parler il n'y avait point de difficultés dans celle que nous menions en commun avec mes beaux-parents, mais il ne peut point ne pas se produire de légères frictions. Et puis la naissance de Germaine était venue le 28 Juin 82 compliquer la situation; ma belle-mère ne consentait pas, et nous le comprenions, à ce que nous prissions une bonne d'enfant et ne cédait la femme de chambre que pour la promenade du bébé; tous les autres soins qu'il exigeait, restaient à la charge de Suzanne et la fatiguaient. Je commençais à trouver l'attente longue, lorsque au mois d'Oct. 82,

j'appris, en ouvrant l'Officiel, que j'étais nommé Procureur à St Flour. Consterné, je courus à Paris et j'essayai de faire comprendre à Jacquin combien il serait pénible à une toute jeune femme et à un bébé de quelques mois d'aller passer l'hiver en Auvergne ; il ne voulut rien entendre et se borna à me déclarer avec autorité : "J'avais décidé que vous iriez dans une Cour d'Assises%;B vous y êtes, il vous faut rejoindre votre poste; dans deux ans vous serez avocat général ... et je partis . " ut Quand je m'arrêtai à Riom pour prêter serment, le Proc-. Gal. Mr Allary, comprit mieux la situation et me proposa de me prendre comme son Substitut ; cela m'eût convenu à merveille s'il n'y avait pas eu la question du traitement; mais le Subst. du Proc. Gal. n'avait alors que 3.600 Frs de traitement, tandis que le Proc. de la Rép. de St Flour, 5è classe, en avait 4.500, je ne pouvais renoncer à cette différence de 900 Frs/...

-24 - PROCUREUR DE 5è CLASSE A ST FLOUR Composition du Tribunal en 1882 : Président : Vice-Président : IPCHER Mr. DELALO Juge d'Inst. Juges CHABOURY GIBERT RICHARD BADUEL BLAYE Procureur LALDE Substituts MEYNARD DE FRANC Greffier GAUBERT CLAVIERE En 1884 (après la réforme) Président Juge d'Inst.: Juges Procureur Substituts: BOUDET CHABOURY IPCHER BADUEL LALDE JEANJEAN puis de CROZALS et enfin THIENARD . Le Tribunal, avant la réforme de 1883, avait deux chambres parcequ'il était le siège de la Cour d'Assises du Cantal et que la formation de celle-ci exigeait la présence de 2 juges ce qui aurait interrompu le cours de la Justice civile ; à la réforme on a pensé que la difficulté pouvait être tournée et l'on a supprimé une chambre. Le Président Delalo aurait pu servir de type au magistrat campagnard de Molière, commun et sans gêne. Mr. Ipcher (de St Urcize, disait sa femme) se tenait mieux mais était peu intelligent. Chaboury était le meilleur des hommes, un peu sybarite. Les deux bonnes qu'il avait à son service disaient qu'elles étaient obligées de porter du linge fin. dunaire Je n'ai jamais vu Mr Gibert, je crois, il était valeti- • Je me souviens peu de Mr Richard. Baduel était devenu magistrat sur le tard; il s'occupait surtout de sa propriété de Freycinet; c'était un fin gourmet. Blaye, intelligent, mais bilieux et jaloux d'une jolie femme; vraie mauvaise peste, dont Chaboury, qui pourtant n'était ...

. . . .

25- pas méchant, disait que c'était un méchant roquet qui se mordrait la queue s'il ne pouvait mordre personne teur des Meynard de Franc, Ier Substitut n'était pas intelligent ; il était poseur et se montrait surtout vétilleux. Le Cons Hypothèques Montluc (que l'on appelait le rouge) disait de lui qu'il n'était point d'un franc et même pas de cinquante centimes. Gaubert, bon garçon, n'était pas non plus très intelligent. Ces deux collègues étaient brouillés; ils ne se parlaient pas; lorsque j'arrivai à St Flour, je les trouvai à l'entrée de la ville où Meynard de Franc fit arrêter la diligence, pour m'y recevoir; il se tenait à droite de la route et Gaubert à gauche, se regardant comme des chiens de faïence La réforme de 1883, qui supprima l'une des chambres du Tribunal, modifia sa composition. Mrs. Delalo, Gibert et Richard furent mis à la retraite; le premier se retira dans sa propriété de Grégory (arr. de Mauriac), le second était mourant et le 3è s'inscrivit au barreau. Mr Ipcher dut abandonner sa vice-prési- dence et redevenir simple juge mais conserva son traitement. Blaye fut transféré à Issoire je crois. Meynard de Franc fut remplacé simplement et Gaubert, nommé Juge d'Inst-" à Montluçon si je ne me trompe. on Le nouveau Président, Mr Boudet venait en demi-disgrâce; c'était un magistrat de l'ancienne école, instruit et correct Il en était de même du nouveau Substitut Jeanjean; il ne resta quère qu'un an avec moi et partit Substitut à Clermont F. de Crozals ne resta pas plus longtemps ; (je l'ai retrouvé plus tard, Conseiller à Alger) il était alors ardent comme un mousque-taire dont il avait un peu l'allure ; il nous racontait par exem- ple une course de taureaux, en faisant les gestes du torero, comme s'il avait été dans l'arène, et avec tant d'animation que Mr Boudet lui demanda s'il y était vraiment descendu ; de Crozals reconnut qu'il n'avait été que simple spectateur Quant à Thienard, que j'ai eu peu de temps avec moi, c' est le type le plus étrange de magistrat que j'aie rencontré dans ma

carrière; on pouvait se demander ce que deviendrait la magistrature si elle devait se recruter de la sorte . Il expliquait naïvement qu'il n'avait pu faire son droit qu'en gagnant sa vie comme musicien au théâtre des Célestins ; aussi n' avait-il aucun usage du monde . Le jour de son installation il se fit attendre au Tribunal plus d'une heure ; le concierge du Tri- bunal, que j'envoyai à sa recherche, revint nous dire qu'il ne pouvait s'habiller avant que l'on eût lavé et repassé la seule chemise qu'il eût avec lui. Je dois une mention particulière au Greffier en chef, Cla- vière; il avait été une puissance du point de vue politique et avait réussi à faire élire député de l'arrond-son gendre Dudoul avocat, que j'eus la mauvaise chance de trouver plus tard à la Cour de Riom. Quand j'arrivai Dudoul n'était plus député, ayant été .../...

- 26 - battu aux élections par un universitaire, Amagat, qui disparut à son tour pendant mon séjour à St Flour, et fut remplacé par l'un des avoués du Tribunal, Chanson. Je n'ai eu à souffrir des agissements ni des uns ni des autres. Le Sénateur était un Doct. médecin de Massiac, qui agit toujours aimablement à mon égard Le Sous-Préfet Mr Doux, arriva en même temps que moi à St Flour; il était jeune, aimable et nous fûmes bientôt amis. A cette époque il y avait aussi une autorité ayant rang indi-viduel, c'était l'Evêque de St Flour, Mgr. de Pompignon; il pas-sait avant le Sous-Préfet, ce qui me renvoyait au 4è rang. C' était un bon vieillard, bien modeste, qui me gêna beaucoup lorsque je lui fis ma visite, en tenant à descendre l'escalier avec moi et à me reconduire jusqu'à la porte. Il était moins modeste dans les cérémonies religieuses en permettant que ses petits neveux y assistent, portant des vêtements épiscopaux SERVICE DU PARQUET Il n'y avait point au Parquet suffisamment d'affaires pour occuper un Procureur et deux Substituts même quand l'un de ceux-ci Meynard de Franc mettait une heure pour écrire une lettre banale de quelques lignes ; il la recommençait 3 ou 4 fois, soit parce- qu'il n'avait pas laissé assez de blanc entre la date et le nom du destinataire, ou entre ce nom et le commencement de la lettre "j'ai l'honneur" soit parcequ'il avait employé une formule de salutation inopportune. Il insistait sur l'importance de cette formule et racontait avec complaisance l'histoire de l'un de ses collègues qui, ayant terminé une lettre au Proc-Gal. avec "1' assurance de sa considération" avait reçu, par l'intermédiaire du Procureur cet avis: "Dites à votre Substitut, que je n'ai que faire de sa considération et que j'ai droit à son respect". Ce qui m'agaçait dans cette manie de Meynard, c'est qu'elle lui faisait gâcher plusieurs feuilles de papier à lettres et que c'était moi qui en supportait les conséquences puisque c'était moi qui payais les fournitures de bureau du Parquet, sur la part des menues dépenses qui m'étaient allouées. Deux incidents

seulement me reviennent à l'esprit quand je me reporte à ma vie au Parquet. Le premier fut causé un jour par la venue du jeune Dudoul, avocat stagiaire, fils de l'ancien député, petit-fils du Greffier Clavière qui arrivait mécontent, le chapeau haute forme à la main mais écrasé en accordéon, il se plaignait du commissaire de police, qui venait de lui asséner un coup de canne sur la tête. Le fils Dudoul, toujours en redingote noire, affectait un maintien digne et froid, il avait des yeux de poisson mort, des mains moites, désagréables à toucher. Il était loin d'être beau et cependant il courait après toutes les femmes. Celle du Com de police était jolie, il avait cherché à s'introduire chez elle, mais le Com - lui avait défendu d'entrer dans sa maison et l'y ayant trouvé malgré cette défense, il l'en re re ../..

27- avait fait sortir sans ménagement. C'est ce que je compris et ce qui me fit dire au plaignant que je ne pouvais rien pour lui puisqu'il avait été chercher lui-même ce qui lui était arrivé. Le second incident s'éleva entre moi et le Capitaine de Gendarmerie ; celui-ci était une vieille culotte de peau, qui était vexé sans doute d'être le subordonné d'un jeune Procureur de 30 ans. Un jour, je lui avais écrit pour le prier de venir au Parquet pour s'entretenir avec moi de plusieurs affaires ; il eut la mauvaise idée de me répondre qu'il était trop occupé pour se déranger et que je pouvais traiter ces affaires par écrit. Il avait oublié le réglement de la Gendarmerie ou il feignait de l'ignorer; moi je le connaissais bien et je pus lui envoyer une note officielle, le requérant de se rendre immédiatement au Parquet, je visais bien entendu les articles du réglement. Le pauvre homme se rendit compte de sa bévue, revêtit sa tenue, arriva à mon cabinet, me salua militairement en rectifiant la position et me dit : "M. le Procureur, je reconnais que je suis parti du pied gauche, j'ai eu tort et je vous prie de m'excuser". Je me bornai à lui tendre la main et à lui parler comme s'il ne s'était rien produit. SERVICE DE L'AUDIENCE Je n'ai rien à dire des audiences civiles, si ce n'est qu'elles étaient insuffisamment remplies quand le tribunal possédait deux chambres ; il m'est arrivé, assistant à celle tenue par le Présid. Delalo, de l'entendre dire: "Il n'y a pas d'affaires prêtes et il fait beau, allons à St Jacques boire un verre de vin blanc". Je le laissai y aller avec ses assesseurs et je remontai à mon Parquet . Je dois reconnaître que, pour les affaires civiles, j'aurais été embarrassé de suivre les débats qui portaient souvent sur des coutumes locales telles par exemple que "les aiguades et les contreaiguades des èques (juments); les affaires correctionnel- les étaient banales et d'ailleurs peu nombreuses Je ne me sou-viens que vaguement de l'une d'elles qui motiva des critiques dirigées contre moi par la Semaine religieuse de St Flour. Mais ce qui donnait de

l'importance au Tribunal de St Flour et à St Flour même, c'étaient les Assises, qui quatre fois par an, remplissaient pour plusieurs jours la ville et le Palais de Justice de vie et de mouvement . En dehors de la Cathédrale, les seuls monuments de la ville étaient le Palais de Justice et la Maison d'Arrêt, celle-ci toute moderne avec l'agencement particulier nécessaire pour l'emprisonnement individuel . L'architecte du Palais n'avait mis aucun art à l'extérieur, mais il l'avait bien distribué pour le service intérieur. La Salle de la Cour d' Assises était spacieuse et comprenait une grande tribune, comprenant de nombreuses places que les dames et les femmes se disputaient quand elles voulaient assister aux débats des affaires importantes. La concierge, Mme Crozatier disait que certaines arri-vaient dès l'ouverture du Palais, en apportant leurs repas de ma-nière à ne pas risquer de perdre leur siège pendant les suspensions d'audience; elle ajoutait même qu'elle constatait le lendemain parfois, qu'elles avaient dû obéir aux nécessités de la nature/ . . .

- 28 - Le cabinet du Président du Tribunal, le Parquet et les locaux de l'Instruction se trouvaient au Ier étage; au second était l'appartement occupé par le Président des Assises pendant les sessions, il était très bien meublé et comprenait, cabinet salon, salle à manger, chambre à coucher. Il y recevait les auto-rités à son arrivée, quand il ne les dispensait pas de l'antique cérémonial, et y donnait des diners quand il ne tenait pas à faire des économies sur l'indemnité qui lui était allouée. Il fallut me mettre au courant de la cuisine des Assises: Jury, Tirage, Récusations Interrogatoires, Témoignages, Plaidoi-ries, Délibérations du Jury, etc.. Parfois il était nécessaire de recourir à l'intermédiaire d'un interprète, quand des témoins ne pouvaient s'exprimer qu'en patois Auvergnat. Il me fallut surtout prendre l'habitude de prononcer en public les réquisitoires que j'avais préparés par écrit ; j'ai dit plus haut que, autant que possible je ne parlais point longuement . Il n'en était pas de même des avocats qui parlaient sans fin ; il m'est arrivé de sortir de l'audience à 2 heures du matin. C'est sans doute cette nuit-là que, pour se tenir éveillé ou du moins pour le paraître, le Président Cabrye avait imaginé de tresser une petite bande de papier qu'il tenait entre ses doigts, et que le moindre mouvement remuait légèrement ; il avait pris des lunettes bleues de manière à cacher ses yeux Je crois bien qu'il s'endormit, car on l'entendit brusquement imposer silence à l'huissier, qui venait de le réclamer de l'assistance. Je suppose que cette affaire devait être celle dont j'ai gardé un certain souvenir ; un infanticide qui amenait à l'audience une fille de ferme et son patron, la première accusée d'infanti-cide, le second de complicité; elle se termina d'une façon inat-tendue, mais logique en raison des circonstances, par l'acquitte-ment de la fille et la condamnation sévère de l'homme. Je n'ai gardé aucun souvenir des affaires banales qui sont venues devant la Cour pendant que j'étais à St Flour ; c'étaient des vols, des attentats à la pudeur, des blessures graves

etc... Mais je me rappelle une affaire de bigamie que j'avais confiée à Thiénard, parcequ'il n'en pouvait pas compromettre le résultat qui était plus que probable comme dans les affaires de cette na- ture, c'est à dire un acquittement. Il se livra, lui, à des dévelop- pements sans fin et hors de propos ; c'est ainsi qu'il parla "des vieux empires ottomans qui croûlaient sur leurs bases, la polygamie en étant la cause, "et que, s'adressant aux femmes qui se trouvaient dans la tribune, il leur dit : "Mais, Mesdames, vous devez savoir que l'amour chez l'homme est une bulle de savon que le moindre souffle crève". Je dus lui dire tout bas qu'il en avait assez dit et interrompre ses fleurs de rhétorique/...

- 29 - VIE JUDICIAIRE VIE PRIVEE - A St Flour, je n'ai pas eu à faire autant de descentes de justice qu'à Bernay; j'en effectuai une cependant qui m'a valu des observations du Parquet Gal. parce que le délit de pêche à la dynamite pour lequel j'avais requis l'information ne méritait pas un déplacement. Je ne protestai pas et, cependant j'aurais pu dire que j'avais moins en vue le fait de la pêche que celui de la détention de la dynamite ; à cette époque nombreux étaient les crimes commis à l'aide de celle-ci. La construction du viaduc de Garabit donna lieu à plusieurs transports motivés par des accidents mortels; il s'agissait de rechercher si l'entreprise avait pris les précautions nécessaires pour les éviter. Pour l'un d'eux le cas n'était pas douteux, car elle avait établi juste au-dessous de l'endroit où travaillai- ent les ouvriers à plus de cent mètres au-dessus de la Truyère, un grand filet bordé par un câble résistant ; un ouvrier tomba précisément sur ce câble qui le fit rebondir, non en dedans mais en dehors du filet; le corps tomba sur la passerelle de service et y ouvrit dans le plancher un cercle dont l'un des rails de la voie Decauville forma le rayon. Ce transport me fit rencontrer l'ingénieur Eiffel, qui voulut bien me donner lui-même des expli- cations sur son ouvrage. Il eut aussi l'attention de me prévenir du commencement des opérations du lancement du pont ; nous pÛmes y assister Suzanne et moi, et suivre au théodolite la marche insensible de la grande masse. L'information dont je me souviens le mieux est celle à laquelle donna lieu un meurtre commis à St Urcize, dans les Monts d'Aubrac; le cadavre d'un homme, la tête fracassée par une balle, avait été découvert dans une guérite élevée avec de la neige au milieu d'un vaste plateau : ce pouvait être le résultat d'une erreur, un chasseur ayant pris pour un gibier la tête de l'homme assis à l'affût dans la guérite; ce pouvait également être le crime du constructeur de la quérite se vengeant de celui qui avait pris sa place . Les soupçons se portaient sur le fermier le plus voisin de la guérite,

mais ils n'aboutirent point ; son fusil avait bien l'un de ses canons déchargé, mais la bourre trouvée dans le cerveau de la victime, n'avait pas été faite avec le même papier que celui du coup non déchargé. Il m'arrive parfois de penser à cette affaire et de me demander si j'ai bien fait tout ce qu'il fallait pour découvrir l'auteur d'un crime aussi parti- culier. Et alors je me remémore les détails de cette descente qui fut presque une aventure. C'était en plein hiver d'Auvergne, la terre couverte d'une épaisse couche de neige; mon collègue Chaboury, juge d'Inst., le Greffier et moi nous prîmes place à midi dans le coupé de la diligence de Chandesaignes, mais au lieu d'y arriver vers 3 heures, comme d'habitude, nous n'y fumes guère avant 9 heures du soir ; la gendarmerie nous avait réservé des chambres ainsi qu'un bon dîner dont des perdrix et un lièvre formaient la base, malgré le temps de neige. Le len- demain, nous partîmes de bonne heure pour St Urcize ; les chemins .../... on

- 30 - de montagne n'étant point praticables nous domes prendre les che-vaux des gendarmes, et je ris encore, comme je ris ce matin là en nous voyant chevauchant en file indienne, le Brigadier en tête, puis Chaboury et moi en chapeau haute forme ... Puis nous dûmes monter à pied jusqu'à l'endroit du crime. Quand, nos opérations terminées, il s'agit de redescendre, je voulus faire le jeune homme et éviter un lacet du sentier en sautant en contre-bas d'un comble de neige; je m'y enfoncai et mes pieds se trouvèrent dans l'eau. Le Maire de St Urcize, qui nous accompagnait y acheta pour moi de grosses chaussettes de laine et d'énormes sabots de paysan, je les ai gardés longtemps en souvenir de mon équipée. C'est à 1'auberge que nous fimes un déjeuner sommaire et sans rapport avec le dîner de la veille. Il se composait de sardines à l'huile et de confit d'oie, non réchauffé. Revenus à Chandesaignes, nous reprimes la diligence le soir et nous mîmes presque toute la nuit pour faire le trajet jusqu'à St Flour ; je ne rentrai chez moi que vers 8 heures du matin . J'ajoute à ces récits de transports sur les lieux, une enquête que j'eus à faire sur place au Palais de Justice et qui fut pour moi désagréable et pénible. Elle portait sur la situa- tion de la caisse des menues dépenses du Tribunal et j'avais été chargé par l'assemblée de mes collègues de l'établir. Je consta- tai que le Greffier en Chef, qui en avait la gestion, n'avait pas présenté de comptes depuis plusieurs années ; je les dressai avec lui et j'arrivai à constater qu'il était comptable de plusieurs milliers de francs ; je lui demandai où se trouvait cette somme et il dut avouer qu'il ne l'avait pas entre les mains. Je me trouvai aussi embarrassé que ce vieillard, obligé de reconnaître sa faute ; c'était en effet un fait de prévarication . J'exposai au Président le résultat auquel j'étais arrivé et d'accord avec lui, en raison de l'âge et de la situation de Mr Clavière je me bornai à lui faire écrire et à signer une reconnaissance de sa dette. Je vois encore ce malheureux vieillard geignant et larmoyant Quand

la réception que me fit Jacquin m'eut fait comprendre que je ne pouvais espérer un changement de poste immédiat, je pensai que je devais partir seul pour l'Auvergne, cette Sibérie de la Magistrature, comme l'appelait un Président et y passer l' hiver en attendant soit que ce changement fût devenu possible, soit que la température se fût adoucie ; mais j'étais à l'hôtel de St Flour depuis quelques jours seulement que Suzanne m'apprit qu'elle ne pouvait se faire à notre séparation et que, d'ailleurs, son Père la poussait à venir me rejoindre et à éviter que notre ménage ne se désunît. Mon beaupère la conduisit à Paris at la mit avec notre bébé dans un compartiment de Ière classe à destina-tion de Clermont F-; ma pauvre femme y eut des ennuis que l'obli- geance de Mme St Loup, femme du Recteur de Clermont, lui permit heureusement de surmonter. J'étais allé au-devant d'elles avec une soi-disant bonne d'enfant et nous continuâmes notre route jusqu'à St Flour où nous descendîmes à l'hôtel. Mais nous nous installâmes presque immédiatement dans l'appartement meublé, qu'avait occupé mon prédécesseur du Garay, en attendant que la maison que j'avais pu trouver, fût devenue libre, ce qui ne pou- vait avoir lieu qu'au mois de Février: nous restâmes donc dans .../...

- 31 - cet appartement pendant trois mois, en nous faisant apporter nos repas de l'hôtel. La maison libre, il me fallut aller chercher notre mobilier à Neussargues. Le voiturier qui devait le transporter me condui- sit en cabriolet jusqu'à où il me laissa en me confiant la voiture et le cheval; ce ne fut pas sans inquiétude que je fis cette descente rapide, sur une route couverte de neige, vers la vallée de l'Alagnon, je craignais que le cheval ne glissât et ne s'abattit. Enfin nous pûmes nous installer et vivre dans notre chez nous, avec Anna, qui n'était pas vieille alors et qui est restée dans la famille jusqu'en 1939; nous avions aussi une petite bonne d'enfants. La maison était

appuyée sur les anciens murs de la ville qui domi- naient la vallée ; ils devaient avoir près de 3 mètres d'épaisseur; les embrasures des fenêtres pouvaient recevoir un piano ou permet- tre l'installation d'un cabinet de toilette. Le chemin de ronde était couvert par le toit et servait de poulailler et de grenier. La cuisine était très vaste et contenait un grand lit dans lequel les deux bonnes couchaient ensemble. Le conduit des W.C. descen-dait le long du mur et avait par suite une grande longueur et fai- sait un bruit lugubre quand y soufflait le Bon Dieu de St. Flour. La maison était assez grande puisque nous pûmes y recevoir G'Mère Souham et ma belle-soeur Madeleine pendant l'été de 1883 et l'année suivante celle-ci avec l'oncle Charles avant les secon- des couches de Suzanne. Ma bellemère devait venir l'assister pour celles-ci, mais comme elles se produisirent avant l'époque fixée pour son voyage elle ne vint pas. Le climat était rigoureux et surtout il avait des extrêmes désagréables ; c'est ainsi que, au mois de Janvier ou de Février, Suzanne avait besoin d'une ombrelle pour s'abriter du soleil, en promenant bébé sur la route de St Jacques, après le déjeuner, et que, si nous rentrions après 5 heures, nous trouvions gelées les plantes que nous avions laissées à une fenêtre ouverte. La vie était facile à St Flour : le lait, le pain et la viande étaient très bons; pendant la saison on avait facilement des perdrix rouges et des lièvres, ainsi que des truites; les fruits étaient plus rares; je me rappelle avoir vu des cerises mûrir au mois de Septembre . RELATIONS SOCIALES C'est Germaine qui, à 6 mois, les a inaugurées en recevant toute seule, le Ier Janvier, pendant que je prenais rapidement une tenue correcte, les grands vicaires et une délégation du grand séminaire; il y avait bien une douzaine de prêtres dans la salle à manger et le bébé ne s'en effrayait point. J'oublie cependant que je les avais commencées déjà au moment de mon arrivée. Je ne m'explique pas encore comment j'avais eu l'idée vraiment étrange d'inviter tous les

membres du Tribunal à dîner à l'hôtel où je me trouvais encore ; Suzanne était arrivée sur les entrefaites et c'est elle qui avait présidé le dîner/... - 32 - A cette époque (1883-84) les Présidents d'Assises recevaient une indemnité fixe suivant le siège de la Cour ; la plupart la considéraient comme un supplément de traitement, d'autres au contraire tenaient à la dépenser et donnaient des dîners ; j'ai pris part à plusieurs dans l'appartement du Président au Palais de St Flour Le Présid. Delalo nous a invités à un dîner ; je me rappelle que sa fille nous raconta naïvement qu'elle couchait tous les jours avec un moine et qu'elle ne comprit point pourquoi nous riions. Chaboury donnait des diners d'hommes fins et soignés, il était lui-même gourmet et délicat ; mais il restait chez lui un certain laissez-aller qui permettait au Président Delalo, par exemple d'ôter ses chaussures à table. Baduel nous invitait plus bourgeoisement et aussi plus abondamment ; il était lui, gourmand et gros mangeur ; quand il venait déjeuner à la maison, il entrait d'abord dans la cuisine et s'offrait pour préparer la langouste ; il lui est arrivé de finir la moitié d'un jambon cuit et de récla- mer l'autre moitié crue pour finir son repas. Nous voyions beaucoup Mr Doux, le Sous-Préfet; il avait chevaux et voitures et nous emmenait faire des promenades aux environs ; c'est ainsi que nous vîmes les ruines du château d'Alleuze, dans un site sauvage et que nous fîmes, non sans peine, l'ascension du Puy Mary, avec Jeanjean qui était alors mon Subs-titut. Plus tard nous eûmes le plaisir de voir la seconde fille de Mr Ipcher épouser Mr. Doux et de passer de la gêne qui entourait sa famille à la vie large de son mari. Nous dinâmes dans leur intimité à la Sous-Préfecture, le jour où ils rentrèrent de leur voyage de noces et nous vîmes la jeune femme si bien étourdie par l'animation et le champagne, qu'elle en avait oublié le nom de son mari . Mon collègue Carbonel, Proc. à Murat, m'invita pendant l'été 1884 à aller passer un Dimanche chez lui, à St Chély dans 1' Aveyron; St Chély se trouve, je crois à une cinquantaine de kilomètres de St Flour; cela me fit faire en diligence un voyage curieux dans les monts d'Aubrac ; Mur de Darrez, la calme

la Guiole, surtout qui me parut sinistre au crépuscule avec ses boutiques remplies de couteaux. Le lendemain Carbonel me fit visiter un buron pour que je visse fabriquer du fromage et me servit à déjeu- ner de l'aïoli dont je mangeai toute la semaine. al Bien entendu nous recevions aussi et pour commencer les Présidents des Assises, ainsi que le Procureur G-. quand il vint inspecter les parquets du Cantal; il venait de Murat et s'était fait accompagner par Carbonnel; nous recevions également mes col-lègues; nous avons même donné une soirée pendant que G-. Mère Souham et Madeleine étaient à la maison ; Suzanne a joué une petite comédie avec Meynard de Franc. Une autre fois on a dansé, les Delalo, les Ipcher, le Sous-Préfet étaient là. Le Président resta très tard, mais se retira cependant assez tôt afin de pouvoir partir à l'aube pour sa propriété de Grégory; Mr. Doux eut l'idée de lui faire une plaisanterie et nous proposa d'aller avec lui en voiture sur la route de Murat et d'y attendre dans un tournant le passage du Président et d'y jouer le rôle de brigands arrêtant les voyageurs Le Présid. dormait déjà et eut un moment d'émotion. .../... •

- 33 - J'ai cité plusieurs fois le nom de Carbonel ; il désirait me remplacer à St Flour et c'est le motif pour lequel il s'empres-sait près de moi ; d'un autre côté Verdier, Substitut du Procureur Général à Riom cherchait à se faire nommer Conseiller à La Cour et me priait de joindre mes efforts aux siens de manière à rendre sa place libre pour moi. Ce plan se réalisa facilement en ce qui me concerne, la présence de Jacquin à la Direction du Personnel m'assurant le succès. Le Décret nous donnant satisfaction à tous les 3 parut au mois d'Octobre 1884. La réforme de 1883 avait porté mon traitement de Procureur de la République de 4.500 Frs à 5.000 Frs Le poste de Substitut du Procureur Général l'élevait à 6.000 Frs . Heureux de ma nomination, mon beau-père m'offrit ma robe rouge SUBSTITUT DU PROCUREUR GENERAL A RIOM COMPOSITION DE LA COUR Le Premier Président était Mr Allary Il avait été longtemps le principal Avocat près la Cour et y avait acquis une juste considération; nommé Procureur Général en 1879, il m'avait proposé déjà en 1882 de me faire nommer son Substitut et j'ai dit plus haut pourquoi j'avais dû refuser. Il avait en 1883 préparé la Réforme de la Magistrature et le nombre des mises à la retraite qu'il avait proposées avait été limité à celles qu'il avait jugées nécessaires ; on rendit justice à sa modération. Devenu Premier Président en 1883, en remplacement de Mr Moisson, il ne prit point les allures autoritaires ni la morque qui étaient de tradition chez les anciens chefs de Cour tels que ceux que j'avais vus à Caen et à Rouen. On disait à Riom que Mr. Moisson, seul dans son cabinet avant l'audience, sonnait à l'heure exacte pour se faire ouvrir par l'huissier la porte de la Chambre du Conseil et, précédé par lui passait devant les Conseil-lers rangés pour le saluer, pour gagner son fauteuil dans la salle d'audience. Mr. Allary était simple dans ses allures et l'on voyait que c'était ce que l'on appelle un brave homme. Je ne me rappelle pas les noms des deux Présidents de Cham- bre, qui étaient

en fonctions lors de mon arrivée à la Cour, ils furent peu de temps après, atteints par la limite d'âge. Ils furent remplacés l'un par Oudoul l'autre par Bonnet. Oudoul ne m'a jamais été sympathique, même avant notre différend ; je l'avais connu à St Flour, où il avait été avocat puis député et d'où il était parti pour avoir un siège de Conseil- ler à la Cour en récompense de son rôle politique ; il était gonflé d'orgueil et de prétention ; lorsqu'il fut nommé Président de Chambre et que je l'en félicitai il me dit que lorsqu'il avait été décidé qu'il entrerait dans la Magistrature, il avait été entendu qu'il débuterait par une Présidence de Chambre, que sa nomination n'était donc qu'une réparation de l'erreur commise à son préjudice ; quand il parlait avec cette suffisance on aurait .../...

34- dit un paon faisant la roue. Il est devenu Premier Président au moment où je quittais Riom. Bonnet, lui, était remarquablement intelligent ; il venait de la Cour de Rennes, où, comme avocat général il avait prononcé un discours de rentrée de tendance politicoreligieuse. Il ne se cachait pas d'être franc-maçon et, sans prétendre être un sur-homme, il ne semblait pas gêné par les principes d'une morale sévère ; c'est le seul magistrat que j'aie rencontré dans ma car-rière par lequel j'aurais désiré ne pas être jugé. Au moment où allait se plaider devant la Cour le procès de la faillite de MI Kuhn, père de Mme Béchou, je l'ai entendu, quand les amis de Béchou croyaient devoir se récuser, dire que si tous les amis de Béchou s'abstenaient ainsi de siéger, le procès était perdu pour lui; les sentiments des juges pour l'une des parties paraissaient l'emporter sur le mérite de son droit. Je vais avoir à parler de la lutte qu'il a menée contre le Procureur Général Berr ; elle a entraîné le départ de ce dernier. Lui-même d'ailleurs fut obligé, plus tard de quitter la Cour de Riom à la suite d'une grève du Barreau montée contre lui . Il fut nommé Conseiller à Paris, puis Président de Chambre et enfin Conseiller à la Cour de Cassation où il est mort avant l'âge de la retraite. Il a eu trois fils intelligents comme lui. L'aîné est entré dans la vie politique ; député il a été plusieurs fois Ministre. Je crois que je pourrais encore établir le tableau des Conseillers composant la Cour de Riom au moment où j'y arrivai ; cela me paraît inutile car tous ces noms resteraient sans signifi- cation; il suffit ce me semble, de dire que c'étaient de bons magistrats et surtout de très braves gens ; à une ou deux excep- tions près ils étaient originaires de l'Auvergne et y avaient des propriétés. A la rentrée il était amusant de les voir apporter des échantillons du vin qu'ils avaient fait et de l'offrir en en vantant les mérites ; à Riom même plusieurs vendaient des fruits et des légumes Le Procureur Général Berr avait été élevé sur place du poste d'Avocat Général

qu'il occupait avant la réforme ; c'était un israëlite. Petit esprit il était exigeant et tâtillon ; il aimait à suivre les magistrats dans les détails de leur vie privée. Un discours de rentrée qu'il prononça indisposa contre lui la Compagnie des Avoués et, d'autre part, les attaques personnel-les dont il fut l'objet dans la presse et dont il rendait respon-sable le Président Bonnet, rendirent difficile son maintien à Riom et il dut partir en demi disgrâce comme Conseiller à la Cour de Paris ; il y est mort comme Président de Chambre. Il fut remplacé par Mr Gubian. Celui-là ne fut pas un chef pour moi, mais un ami ; il me témoigna une confiance absolue . Au moment de mon arrivée à Riom les Avocats Généraux étaient Caron et Fournez. Le premier aussi intelligent et fin qu'il était laid fut pour moi un bon collègue. Il parlait bien et donnait aux audiences civiles des conclusions appréciées comme il prononçait aux Assises des réquisitoires remarquables. Après mon départ il fut successivement Procureur Général puis Premier Président. Son fils que j'ai connu enfant, occupe mainte- nant la Première Présidence.

- 35 - Le second Fournez était susceptible; il était jaloux ; sa femme était d'origine espagnole et jolie. Il fut froissé quand il m'entendit prononcer mon discours de rentrée parce que, disait-il, les Chefs de la Cour lui avaient refusé à traiter le sujet qu'ils m'avaient permis de choisir. Il a quitté Riom pour aller Procureur de la République à Lille et il a fini sa carrière comme Conseiller à Paris. Haffner le remplaça; bon vivant et bon collègue il ne resta pas longtemps avec nous ; il partit occuper le Parquet de Bordeaux d'où il fut envoyé comme Procureur Général à Alger où je le trouvai quand j'y arrivai comme Président de Chambre . ', _ Dubouch lui succéda ; c'était le type du magistrat démocrate et commun, comme il l'était de nature Fils d'un cordonnier de Mezin, patrie du Président Fallières, il avait intéressé celui-ci par son intelligence et il avait été par lui à faire des études secondaires puis juridiques. Pour faire face aux dépenses des années de droit le père Dubouch avait quitté le Midi et était venu tenir un restaurant à Paris. Dubouch avait une mémoire étonnante ; il apprenait par coeur les discours de Gambetta et, monté sur une table, il les débitait aux habitués du restaurant ; il fit dans la magistrature une carrière rapide et arriva très jeune Avocat Général à Riom. On y remarqua surtout la longueur de ses conclusions et de ses réquisitoires ; il y entassait tant de citations et de chiffres, sans recourir à des notes, qu'il lui est arrivé d'indis- poser les jurés ; les jurés crurent qu'il citait au hasard et ne lui firent pas confiance Au demeurant c'était un bon garçon; malheureusement il vivait entre son père et sa Mère, restés vulgaires, comme il le resta aussi ; ils lui firent faire un mariage du même genre. Je 1'ai retrouvé plus tard, Procureur Général à Nîmes, ne recevant pas au Parquet Général, mais dans un café voisin : il y passait sa vie et y était devenu alcoolique. Il y est mort jeune encore. Le Parquet Général de Riom se complétait par les deux Substituts du Procureur Général, Fery d'Esclande et moi. Mon col-lègue direct était tout le contraire de

Dubouch; il était Créole de la Réunion, très distingué et comme il faut; nous partage âmes le même cabinet pendant 6 ans, entretenant les relations les plus cordiales et sans avoir jamais vu un nuage s'élever entre nous Peu de temps avant mon arrivée il s'était marié avec la fille d'un médecin d'Aigueperse, qui, du point de vue politique, avait le tort d'être le représentant local du Duc d'Orléans; cette alliance nuisit à sa carrière et, pendant 8 ans, il essaya vainement de se faire nommer Conseiller à Riom. Comme je ne voulais point d'avan-cement avant qu'il n'eût obtenu le sien, le Procureur Général Gubian lui fit remarquer qu'il devait demander en dehors du ressort le fauteuil qu'on lui refusait à Riom. Fery d'Esclande y consentit et fut bientôt nommé Conseiller à Dijon. Deux ans plus tard, son beau-père étant mort, je crois, l'exclusive dont il était la cause ayant disparu, Féry put revenir à Riom et occuper le fauteuil que mon départ rendit vacant. Il est mort conseiller doyen/...

- 36 - Ce fut l'ami Béchon qui devint mon collègue. Il était Procureur de la République à Riom au moment de mon arrivée et nous nous étions liés très vite. C'était un brave garçon. Sa situation de fortune qui aurait dû être bonne, était compromise par la faillite de son beau-père ; il se montra plus honnête homme que beaucoup ne l'auraient été dans la circonstance et il tint à ce que sa femme ne gardât rien de ce à quoi les créanciers pouvaient prétendre. Comme je n'étais plus qu'un modeste rouage de la machine administrative, je n'eus et ne pouvais avoir aucune difficulté po-litique avec les deux sous-préfets qui se sont succédés à Riom, pendant que j'y étais. Bien au contraire. Il en fut de même du côté parlementaire. Le Député Mr Gomot, avait été Conseiller à la Cour et conservait avec ses membres les relations d'un ancien collègue. J'avais, je ne me rappelle plus comment, fait la con-naissance de Mr Bardoux, Sénateur du Puy de Dôme et de Mr Laville deuxième député de Riom. Je dirai plus loin, comment Mr Guyot Desseigne, également Député du Puy de Dôme intervint favorablement dans ma carrière, à deux reprises différentes. J'aurai à parler également des deux Sénateurs du Cantal, Francis Charmes et Baduel, mon ancien collègue. SERVICE DU PARQUET Les affaires ne s'y partageaient point d'après leur nature, mais d'après leur origine, les deux Substituts ayant chacun la charge de deux départements du ressort, c'est à dire le Puy de Dôme et la Haute Loire pour l'un, l'Allier et le Cantal pour l'autre, soit 8 arrondissements de chaque côté. J'eus d'abord ces deux derniers, je ne pris les deux premiers qu'au départ de Féry d'Esel. Cette charge comportait la correspondance avec les 8 Parquets, la surveillance des affaires et des instructions en cours, la vérification des états fournis et la préparation des rapports pour la Chancellerie ; le courrier nous était distribué le matin, nous allions ensuite conférer avec le Procureur Général sur ce qu'il contenait . Parmi les vérifications à faire, il y avait celle des Bulletins n° I du Casier

judiciaire qui m'agaçait particulièrement par suite du petit esprit qu'y manifestait Mr Berr; il les véri-fiait avant nous, mais il n'indiquait pas les corrections à y apporter et se bornait à marquer d'une croix ceux qui, d'après lui devaient donner lieu à une rectification et il fallait chercher et trouver la solution de l'énigme qu'il nous posait ainsi ; nous la cherchions, Fery et moi, chacun de notre côté et quand nous ne la trouvions point nous nous la soumettions réciproquement; parfois elle nous échappait par la bonne raison qu'en réalité il n'y avait pas d'erreur et que Berr s'était trompé; je ne peux pas croire, en effet, qu'il poussât l'enfantillage jusqu'à supposer une erreur qui n'existait point. Mais il poussait l'exigence jusqu'à nous demander de l'aider dans ses travaux personnels ; c'est ainsi qu'il me chargea de lui chercher des documents et de lui établir une statistique pour la rédaction du Discours de rentrée qu'il devait prononcer sur la répression des fraudes fiscales, notamment de celles commises par les avoués : ventre dans les rôles de conclusions, etc...)/...

- 37 - Je pouvais, disait-il, faire ces recherches en me levant le matin dès 5 heures et il ajoutait qu'il s'en assurerait en passant à cette heure-là devant notre maison pour aller à son jardin ; et j'eus la naïveté de me soumettre à cette exigence ; je me ven-geais, en pensée seulement, en me répétant ce que l'oncle Charles m'avait dit, qu'enfant il avait souvent repoussé à coup de cailloux dans le ghetto de Sarrequemines, les Juifs de la ville, dont la famille Berr faisait partie . SERVICE DES AUDIENCES En dehors du côté administratif du Parquet Général, le rôle principal de ses Substituts est de le représenter aux audiences de la Chambre des mises en accusation et d'y faire l'exposé des affaires susceptibles d'être portées aux Assises. Il n'y a pas de débats contradictoires, toutefois l'inculpé peut présenter un mé-moire ; cela n'a lieu que par exception et, généralement pour dis-cuter des questions de droit. J'ai eu à répondre au mémoire présenté par un Docteur médecin d'Yssingeaux, qui était inculpé d'attentats à la pudeur commis avec violence sur des garçons de 18 ans et qui soutenait que l'instruction n'avait relevé contre lui aucune violence ; j'ai fait admettre par la Chambre d'accusation que la profession de médecin pouvait donner à des actes accom- plis sans violence matérielle, le caractère de violence morale qui rentrait comme la première dans les termes généraux de la Loi : attentat avec violence. La Chambre d'accusation admit cette théorie et le pourvoi formé par l'accusé contre l'arrêt de renvoi fut rejeté. Je me souviens, mais vaquement d'un autre mémoire déposé par un prêtre de Montluçon mais pour des faits d'un autre genre que je ne puis préciser ; je crois qu'il était question d'une assurance sur la vie . Après le prononcé de l'arrêt de renvoi devant les Assises les Substituts ont à rédiger l'acte d'accusation qui doit l'accompagner Puis il y a les Assises Il est rare que le Procureur Géné- ral aille luimême soutenir l'accusation. Mr Barr ne l'a fait qu' une fois dans une affaire capitale et Mr Gubian également pour l'affaire Achet; à

Riom un Avocat général et un Substitut du Procureur étaient désignés pour assurer le service de chaque session et se partageaient les affaires qui y étaient portées ; le nombre de cellesci était variable ; il m'est arrivé d'avoir pour ma part 8 ou IO dossiers et d'autres fois 3 ou 4 seulement. C'était une corvée, soit, ce qui était le plus fréquent, parceque les affaires étaient dépourvues d'intérêt, soit, au contraire parcequ'elles en avaient trop. Je remplissais ma tâche de mon mieux ; il m'est même arrivé de me livrer à un mouvement oratoire dont ma belle robe rouge garde un fâcheux souvenir.

- 38 - Voici une affaire banale. Le hasard avait réuni dans une même session quelques affaires d'attentats à la pudeur, genre pour lequel le jury était indulgent at rendait facilement des verdicts d'acquittement; on ne pouvait le lui reprocher quand, par exemple, les jurés avaient entendu à l'audience, comme je l'y ai entendu, la victime d'un viol expliquer que, quand elle avait été culbutée dans un fossé et qu'elle avait compris les intentions de son agresseur, elle lui avait dit qu'elle venait de perdre un veau et qu'elle n'avait pas le coeur à la gaudriole; cela leur donnait à penser que, sans la perte du veau elle aurait admis la gaudriole ; Pour ces quelques affaires de cette session, j'émis l'avis que si on les présentait, les unes à la suite des autres aux jurés, on éveillerait peut-être chez eux un sentiment d'écoeurement qui prononceraient peut-être quelques verdicts de culpabilité. Mon collègue Caron, Avocat Général fit accepter cette idée au Pré- sident et elle réussit en partie. Caron, pour un attentat commis dans une vigne prononça un réquisitoire spirituel au possible, ce fut un véritable conte de Boccace, que l'on aurait pu intituler "avant la feuille" . Pour ma part, je terminai l'un de mes réquisitoires en disant aux jurés que s'ils ne prononcaient pas une condamnation dans cette affaire, il n'y avait plus qu'à déchirer le Code pénal et à fermer les Cours d'Assises et en même temps je jetai le Code sur mon bureau. Hélas il tomba sur l'encrier qui bascula etk projeta l'encre qu'il contenait sur ma robe rouge! dac Une autre affaire fut désagréable pour moi, à raison de l'intérêt qu'elle suscita. Il s'agissait d'un incendie qu'une com-merçante avait allumé pour dissimuler une banqueroute frauduleuse. Les débats ayant duré toute la journée, le réquisitoire et la plai- doirie furent renvoyés à 8 heures du soir ; j'éprouvai une impression pénible quand en entrant dans la salle d'audience je vis qu'elle était très éclairée et que les loges étaient remplies de dames venues pour écouter non pas le Substitut, mais le défenseur qui était un d'assises connu et apprécié

et pour assister à une lutte où le dernier devait avoir l'avantage ; je sentis que j'étais bien inférieur à mon adversaire et je ne m'étonnai point de l'acquitte- ment qu'il obtint . Je me consolai facilement le lendemain en apprenant par quels moyens il avait été préparé et assuré près du jury: l'accusée connaissait plusieurs jurés, sortie libre de l' audience elle leur offrit un souper et passa la nuit avec le chef du Jury Le Substitut qui n'était pas de service à la session d'assises, remplaçait l'avocat général qui y siégeait aux audiences civiles que celui-ci abandonnait ; il le remplaçait également en cas d'absence, etc... J'allais donc souvent aux audiences civiles et j'y donnai, mais très rarement des conclusions. Il en était de même pour la Chambre des Appels correctionnels

- 39 - VIE PRIVEE Le logement que nous avons occupé à Riom n'était pas confortable; il était tout juste convenable; nous n'avions trouvé qu'un appartement de 3 pièces, plus la cuisine, c'est-à- dire un salon, une salle à manger et un bureau, au premier ; il nous avait fallu prendre le second qui avait la même disposi- tion et aussi le 3ème pour Anna et la bonne d'enfants; nous avions donc 3 appartements, 3 cuisines, etc... Nous n'étions pas encore installés que Germaine tomba malade ; le Docteur diagnostiqua le croup. Le Général, alors Colonel de St Haouen vint à notre aide ; il nous envoya de Clermont, un Docteur en consultation, une soeur garde-malade et aussi son ordonnance pour scier notre bois etc... Pour éviter la contagion nous dûmes mettre à l'hôpital Marcelle qui n'avait pas 6 mois, car nous ne connaissions encore personne à Riom; nous n'avions pas fait encore nos visites d'arrivée et en 1885, après la mort de ma Mère, ma soeur Mathilde vint passer un mois avec nous Lorsque les vacances approchèrent nous fîmes, Fery d'Es-clande et moi, un arrangement qui nous fut également avantageux Comme je ne pouvais à raison de l'éloignement où Riom se trouvait d'Arras, où mon beau-père avait été envoyé, profiter des vacances de Pâques, il fut entendu que je prendrais celles-ci en même temps que ma part des grandes vacances ; je pouvais ainsi disposer de 6 semaines, tandis que Fery prenait d'abord les 15 jours de Pâques, puis les 2 mois des grandes vacances. J'étais seul au Parquet Général pendant la durée de celles-ci, sous la direction de l'Avocat Général de service. Je ne m'en plaignais pas ; les affaires se tenaient au calme et je pouvais faire face très facilement à ma double tâche. J'ajoute que Riom s'étant vidé de tout le monde appartenant au Palais, la vie matérielle était encore plus facile que d'ordinaire; les fruits étaient en abondance et bon marché; je me rappelle avoir vu des soldats remplir leur képi d'un quarteron de pêches (25) qu'ils payaient quatre sous C'est ainsi que, en 1885, nous pûmes aller, d'Arras, passer le mois de Juillet à Ostende, puis 15

jours à Cherbourg, pour y régler, avec Auguste qui y était venu, la liquidation de la succession de ma Mère. Il y eut une exception en 1887, à cause de la naissance de Jean; sa venue était escomptée pour le commencement du mois d'Août et j'étais dès ce moment à Arras avec tous les miens; je dus revenir à Riom puis retourner à Arras au commencement du mois de Septembre. Le mode arrêté reprit en 1888 et se continua jusqu'en 1891; nous pûmes ainsi, cette dernière année ou la précédente, aller à Vamelles avec ma soeur Mathilde. .../...

- 40 - VIE JUDICIAIRE Ce fut une grande satisfaction pour moi que d'assister à la Messe du St Esprit le jour de la rentrée et de mon installation et de sentir que je faisais partie de cette imposante compagnie, qui occupait en robes rouges les stalles de la belle Ste Chapelle du Palais . En 1887, je crois, la Cour d'Assises prononça la peine capitale contre l'auteur d'un assassinat; son pourvoi fut rejeté et l'exécution eut lieu pendant les vacances ; je craignais d' être désigné pour y assister et surtout d'être obligé d'aller réveiller le condamné, le Procureur Général Berr étant absent, mais avant son départ il n'en avait chargé ni l'avocat général ni moi, mais le Procureur de la République Béchon, ce dont je fus très satisfait, car ma sensibilité nerveuse aurait été mise à une rude épreuve s'il m'avait fallu présider à l'exécution. C'est, je cois, au retour des vacances de 1888 qu'éclata la querelle qui mit aux prises le Procureur Général Berr et le Président Bonnet et qui, par ricochet, nous entraîna Fery d'Es-clande et moi dans la mêlée. Le journal le Moniteur du Puy de Dôme avait publié pendant ces vacances une série d'articles dans lesquels il critiquait certaines mesures prises par le Procureur Général, en particulier, contre les avoués et livrait au ridicule certains de ses procédés. En voici deux exemples: La scène se passe au pied de la tour de l'horloge un jour de marché; un gros

homme au regard fuyant de derrière son lorgnon rôde autour des marchandes et des clientes. Est-ce un sergent de ville ? il n'est pas en uniforme ; est-ce un agent de l'hygiène publique ou des contributions indirectes? Est-ce un commission- naire? On pourrait le croire car il s'approche d'une cuisinière et lui dit : "Ah! Melle Victoire, q que votre panier est lourd! Vous ne pouvez le porter " et s'en emparant "Vous allez donc avoir un dîner?"."- Non répond Melle Victoire, c'est à cause du séjour que les parents de Madame vont faire à la maison . - Ah oui, il paraît que cela ne va pas entre votre Madame et son mari, on dit qu'ils ont eu des mots ; les avez-vous entendus? - Mais non, je me tiens à ma cuisine. - On prétend que Madame a un amant le croyez-vous ? - Comment voulez-vous que je sache ces choses-là? Me voilà à ma porte, rendez-moi mon panier et merci, Monsieur le Procureur Général ". Car le porteur du panier était en effet Mr. le Procureur Général Berr . Le même personnage passe à plusieurs reprises dans une rue et regarde avec attention un tas d'ordures au milieu duquel se montre une carapace de homard, et comme la cuisinière vient à sortir il l'interpelle et lui dit : "Melle Françoise, vous avez eu des invités hier, on le voit ; je croyais que ce ne serait que demain ; c'étaient n'est-ce pas, les ménages x, y, z? -Si vous le savez, Monsieur le Procureur Général, pourquoi me le demander?.../...

- 41 - Nous connaissions ces deux histoires, très authentiques, avant qu'elles n'eussent été livrées à la malignité publique par le journal et nous en avions ri à la Cour, mais Mr. Berr l'ignorait et l'on peut comprendre son état d'esprit quand il les vit dévoilées, parmi beaucoup d'autres. Il était dans un état d'exaspération compréhensible, quand j'allai le saluer dans son cabinet à son retour ; il m'interpella sans tarder : "Vous connaissez les jolies choses que votre Président Bonnet a écrites sur mon compte dans le Moniteur? - " Je répondis que j'avais lu le Moniteur mais que je ne croyais point que le Président en fût l'auteur. "Moi j'en suis sûr, reprit-il et j'entends que vous rompiez toutes relations avec lui " . Je répliquai que tant que nous n'aurions pas la preuve que le Président était l'auteur de cette vilenie à l'égard d'un collègue nous ne pou- vions le considérer comme coupable. "Je vous dis que j'ai ces preuves, déclara Mr Berr, et comme vous êtes mon Substitut je suis en droit de vous dire que j'entends que vous cessiez d'avoir des rapports avec lui ". Je lui fis remarquer que cela n' était point possible puisque le Président Bonnet présidait la Chambre d'accusation et que je devais nécessairement le voir souvent. "Cest alors moi, finit-il, qui ne vous connaîtrai plus". Fery d'Esclande eut une conversation du même genre avec Berr et pendant deux ans nos relations avec celui-ci se bornè-rent à entrer dans son cabinet pour lui soumettre les affaires et à recevoir ses directives données dans une brève formule. J'ai dit qu'il fut le vaincu dans l'affaire u Avant Après le départ de Berr et de Féry d'Esclande j'eus à m'occuper d'une affaire assez curieuse pour que je la relate. Dans une lettre anonyme adressée au Parquet Général, il était écrit que celui d'Issoire avait le tort d'employer un médecin légiste connu pour être fou ; le Procureur de la République d' Issoire à qui cette lettre fut communiquée répondit que ce prati- cien était un excellent et savant docteur, ajoutant toutefois qu'il avait une légère manie, celle de condamner absolument

l'emploi de la caféine, mais que cette manie n'avait aucune importance dans une expertise médicale. Le Procureur avait donné connaissance de cette lettre, qui arriva à Riom et demanda à être reçu par le Procureur Général ; Mr Gubian, empêché me chargea de l'entendre. Le Docteur m'expliqua qu'il avait appris qu'on voulait lui enlever la mission des expertises médico-légales et qu'il venait demander au Procureur Général de vouloir bien la lui conserver ; ce n'était point, disait-il, pour le profit puisque ces expertises n'étaient pas rémunérées (à cette époque) comme elles auraient dû l'être, mais pour la confiance qu'elles manifestaient de la part de la Justice en faveur du praticien Puis se continua une conversation intéressante qui prouvait le plein usage des facultés mentales du Docteur jusqu'au moment où il la fit tomber de lui-même sur la caféine et me parla de l'honneur qu'il avait pour l'emploi de ce médicament, ajoutant que sa cuisinière le connaissait et voulait lui en faire absorber: c'est au point, disait-il, qu'elle ouvre un bifteck sur le côté pour en faire un portefeuille, au milieu duquel elle met de la caféine/...

- 42 - Je rendis compte de cette visite au Procureur Général et, suivant son avis j'écrivis au Procureur d'Issoire de conserver les expertises au Docteur, mais de donner celles de nature à comporter une analyse chimique à un autre Docteur, puis d'augmen-ter peu à peu le nombre de celles attribuées à celui-ci de manière à finir par éliminer son confrère monomane. En 1889, si je ne me trompe la chambre d'accusation ordon- na un supplément d'information dans une affaire qui venait d' Yssingeaux et désigna le Conseiller du Garay pour y procéder ; ce fut moi qui l'accompagnai . Je me souviens qu'en nous rendant à Yssingeaux, nous dûmes passer la nuit au Puy où Chaboury, devenu Président du Tribunal de cette ville nous donna l'hospita-lité. CU Enfin ma vie judiciaire, en tant que membre du Ministère public, se termina avec l'affaire Achet, dans laquelle le hasard me permit de jouer un certain rôle. A raison de son importance, je relate à part le résumé de cette affaire. RELATIONS SOCIALES Il y avait à Riom de fréquents et beaux dîners. Le Premier Allary recevait ses Conseillers; je me souviens qu'un soir il nous fit jouer au loto et que je gagnai 54 francs. Avant notre rupture, le Procureur Berr, nous invitait assez souvent ; c'est chez lui que, pour la première fois, j'ai vu servir des truffes sous la serviette; après lui ce fut Mr Gubian. Puis Caron, l' Avocat général, que j'entendis expliquer à ses invités que le maître d'hôtel officiant chez lui, réclamait deux bouteilles de vin de Champagne pour corser je ne sais quel potage. Le Pré- sident Bonnet recevait très fréquemment; l'ami Bechon plus simplement comme nous le faisions nous-mêmes. Nous avons été invités souvent chez les de St Haouen à Clermont ; quand nous y allions pour entendre une pièce au théâ-tre ou pour nous rendre à des soirées, soit au Quartier général, soit à la Préfecture, Madame Chaboury nous offrait l'hospitalité la nuit . 1. Nous avions parfois aussi des soirées à Riom, et nous en avons donné nous-mêmes. Enfin, deux années de suite, nous avons eu à Riom une

très bonne petite troupe de théâtre. Madame Chaboury nous a invités à passer plusieurs jours au Mont Dore, ce qui nous a permis de faire l'ascension du Sancy. Nous sommes allés également à Thiers chez les Baduel, qui nous ont fait visiter des fabriques de coutellerie. En résumé ces 8 années que nous avons passées à Riom ont été plutôt agréables et cette vieille ville parlementaire ne nous a, en somme, laissé que de bons souvenirs/...

193 cogni BTA - 43 - Lorsqu'il était à Saumur, mon beau-père avait connu Mr Quesnay de Beaurepaire assez intimement pour croire qu'il pouvait lui demander maintenant qu'il était Procureur Général de Paris, de faciliter ma nomination comme Substitut au Parquet de la Seine. Je songeais en effet à suivre ma carrière à Paris en pensant d'avance aux futures études de Jean. Quesnay de Beaurepaire répondit qu'il ne pouvait, au détriment de ses Substituts ouvrir luimême les portes de son ressort à des étrangers. Les années passaient. Féry d'Esclande consentit enfin à quitter Riom et me laissa le champ libre. Je repris mon idée en pensant que si j'étais nommé Conseiller à Riom, je pourrais arriver facilement au Tribunal de la Seine, cette fois comme Juge. Je m'en ouvris à Mr Gubian qui approuva mon projet et me promit de me présenter et de me faire présenter par le Premier Président, Mr Allary II se présenta une vacance à la Cour en 1891; je me réjouis-sais déjà de la possibilité de ma nomination, quand je reçus la visite de notre ami Baduel ; il venait de poser sa candidature au Sénat, dans le département du Cantal et il croyait son succès probable, mais il en était certain, disait-il, s'il pouvait se présenter aux électeurs avec le titre de Conseiller à la Cour de Riom. Il faisait appel à mon amitié et me priait de m'effacer devant lui, m'assurant qu'il n'occuperait la place que quelques mois. Je consultai Mr Gubian qui pensa comme moi que si je main- tenais ma candidature contre celle de Baduel je courais le risque, à cause du caractère politique de celle-ci, d'aller au-devant d' un échec tandis que son succès deviendrait certain si j'acdeptais sa proposition; je ne fis donc pas acte de candidat. Baduel sans concurrent, fut facilement nommé Conseiller à Riom, facile-ment élu Sénateur et donna sa démission de Conseiller dès que son élection eût été validée au Sénat. Les Chefs de la Cour me présentèrent de nouveau pour le remplacer; mais j'eus des concurrents et il est fort possible que j'eusse échoué sans l'action énergique de Baduel; il

réunit non seulement Gomot et Laville, députés de Riom, mais Charmes, sénateur du Cantal comme lui, et Bardoux sénateur du Puy de Dôme pour les conduire à la Chancellerie et soutenir ma candidature près du Garde des Sceaux. Ils ne furent pas les seuls ; je reçus un jour une lettre de Guyot Dessaigne député de Clermont Ferrand, que je ne connaissais point ; il m'écrivait quelque chose comme ceci : que, tout d'abord je n'étais pas son candidat mais qu'il comprenait les raisons que les chefs de la Cour avaient de me présenter et que, puisqu' il avait admis ma candidature il n'admettait pas qu'un autre candidat que moi fût nommé, il me demandait de lui indiquer ceux qui voudraient me concurrencer. (Comme il arrive souvent, Mr Guyot Dessaigne n'a pas oublié qu'il s'était intéressé à moi et c'est en partie à lui que je dois ma nomination en Egypte). Je fus nommé Conseiller, à 39 ans, à l'automne de 1891. Mon traitement était porté à 7.000 Frs .

- 44 - CONSEILLER A RIOM C'était une vie bien facile et bien agréable que celle du Conseiller d'autrefois ; on la comparait à celle du Chanoine et je crois qu'elle était encore préférable à la sienne, qui tous les jours comprend non seulement la messe mais encore toutes les heures du bréviaire. Le Conseiller n'était pris que trois jours par semaine ; il y avait en plus le délibéré mais celui-ci était le plus souvent sommaire dans la majorité des affaires qui étaient banales; il ne demandait que quelques minutes après l'audience et c'était ensuite la liberté complète pour le reste de la semai- depen dans ne. Je fus placé à la 2ème Chambre qui était en même temps celle des appels correctionnels. L'élément de ceux-ci était le même que celui dans lequel se mouvait le Ministère Public et n'avait rien de nouveau pour moi. Je m'acquittai facilement des rapports que le Conseiller a la mission de faire à la Chambre sur les affaires qui lui ont été distribuées. Il en était différemment pour les affaires ordinaires car je n'avais pas eu à m'occuper de questions de droit civil depuis plus de dix ans et je me sentais rouillé, beaucoup même et je sentais que j'aurais à m'y remettre peu à peu par la prati- que. De ces audiences ou plutôt à côté d'elles, je n'ai gardé qu'un souvenir, celui de la visite maladroite d'un camarade de régiment qui venait me parler d'une affaire qui le concernait et qui allait être plaidée; je l'interrompis en lui faisant remarquer que je ne pouvais l'entendre puisque j'allais le juger et comme il continua malgré moi à l'expliquer je lui déclarai qu'il m'avait mis ainsi dans l'obligation de me récuser et je l'obligeai à se retirer vexé du résultat de son insistance. VIE PRIVEE que A du Pracy Le changement survenu dans ma carrière n'en avait pas apporté à notre vie ordinaire. Grand-Mère Souham vint nous voir et nous fit passer un mois à Chatelguyon ; puis ce fut la mise à la retraite de mon beau-père, qui le libérait du travail fasti- dieux dont il était écoeuré; pour profiter de son indépendance il commença par voyager, alla en Lorraine et vint nous

voir avec ma belle-mère. Ce fut l'occasion de constater une fois de plus notre éloignement de Paris et l'intérêt qu'il y aurait pour nous à nous en rapprocher puisqu'ils avaient l'intention de se fixer dans la grande banlieue soit à Rambouillet, soit à Versail- les; nous y aurions, pour l'instruction non seulement de Jean, mais aussi de nos filles des facilités dont nous manquions à Riom. Aday Je songeai alors que je pourrais plus facilement arriver Juge à la Seine si j'appartenais à une Cour plus proche de Paris et que Rouen me paraissait indiqué; j'avais appartenu à son ressort et j'avais constaté à l'Officiel que des Conseillers venant d'autres Cours y étaient souvent nommés . ../..

- 45 - Sur ces entrefaites, Mr Develle, le député que j'avais connu à Louviers, devenu Ministre de l'Agriculture, vint faire une cure à Royat, pendant l'été de 1892; nous étions restés en relations et il eut l'attention de nous inviter à déjeuner Suzanne et moi ; Mme Develle et lui vinrent déjeuner chez nous ; nous les conduisîmes voir les vieilles maisons de roi puis visiter les ruines de Tournoël. Naturellement nous parlâmes de Louviers, de la Normandie et de la satisfaction que j'aurais à arriver à la Cour de Rouen ; il me promit de faire ce qu'il pourrait pour m'y aider. J'en fis part à Mr Gubian qui, de son côté, en entre-tint Mr Allary. Ils m'engagèrent à écrire au Premier Président de Rouen une demande tendant à rentrer dans son ressort et ils la transmirent avec les renseignements les plus flatteurs sur mon compte ; je les ai lus plus tard dans mon dossier, au cours des intérims que je fis plus tard à la Première Présidence d' Alger. Avant la Réforme de 1883, les Cours d'Appel de France se divisaient en 3 classes ; la première était Paris, la seconde comprenait Bordeaux, Lyon, Rouen et Toulouse %; le traitement des Conseillers, y était supérieur à celui des autres Cours et procuraient un avancement aux Conseillers venant de celles-ci; d'ailleurs celle de Rouen qui avait plus de 18 sièges ne pouvait prétendre à les voir réservés aux magistrats des IO Tribunaux seulement qu'elle possédait. Après la réforme qui avait unifié toutes les Cours sauf Paris, le Premier Président Beylot essayait de conserver à Rouen cette supériorité disparue en acceptant des Conseillers venant d'autres Cours ; il avait même réussi à faire sortir du ressort, comme Conseiller à Amiens Bertin, Président du Tribunal de Neufchâtel pour le faire rentrer plus tard comme Conseiller à Rouen . Ma demande y arriva sans doute dans des circonstances favorables ; d'ailleurs le Procureur Général Marais me connais- sait parce qu'il m'avait vu à l'oeuvre quand j'étais Procureur à Bernay et que lui était Substitut du Procureur Général. Messieurs Beylot et Marais

accueillirent favorablement ma demande, qui, appuyée par le Ministre Develle se trouva réalisée au commence- ment de l'hiver 1892; je fus nommé Conseiller à la Cour de Rouen Mon départ de Riom se produisit à un moment singulièrement opportun pour moi, par suite d'un incident fâcheux qui s'était élevé entre le Président Dudoul et moi. Lorsque Baduel avait été élu au Sénat et était venu me remercier de l'attitude cor- diale que j'avais eue vis à vis de lui, nous l'avions invité à déjeuner et j'avais invité avec lui Mr Gubian dans la pensée que Procureur Général et Sénateur avaient intérêt à commencer des relations amicales ; je crois même que j'avais demandé à Baduel s'il désirait avoir chez nous un autre commensal et qu'il m' avait répondu négativement ; dans tous les cas il ne me serait pas venu à l'esprit d'inviter Dudoul qui, je le savais depuis St Flour, n'était pas en bons termes avec lui .

- 46 - Or, en 1892, j'appris avec étonnement que le Président Dudoul donnait une soirée pour laquelle nous n'avions pas reçu d'invitation. Je crus d'abord à un oubli et je le dis à du Garoy qui avait des relations intimes avec Oudoul; du Garoy me répondit que ce n'était pas une erreur, mais un acte réfléchi, répondant d'après Dudoul, au manque de tact que j'avais commis à son égard en ne l'invitant pas au déjeuner que nous avions donné en l'hon-neur du Sénateur Baduel. Je priai du Garoy de faire remarquer à Dudoul que nous n'avions pas donné un déjeuner officiel, mais invité tout seuls à notre déjeuner de famille Mr Gubian avec Baduel. J'ajoutai que si Dudoul ne revenait point sur la mesure d'exclusion volontairement blessante qu'il avait prise, il n'au-rait pas à s'étonner de l'attitude que je saurais prendre à son égard. Je ne sais si mon affirmation fut bien répétée à Dudoul, dans tous les cas il ne nous envoya pas d'invitation. Je n'avais à me conduire vis-à-vis de lui comme si nous étions étrangers l'un à l'autre et c'est ce que je fis. Il n'y eut pas d'inconvénient à cela, tout le temps qu'il resta Prési- dent de Chambre, parce que je n'appartenais pas à celle qu'il présidait mais il eut la chance d'être nommé Premier Président et cela m'aurait fait une situation difficile, si moi-même je n' avais pas eu celle d'être nommé en même temps Conseiller à Rouen J'étais heureusement parti avant son installation tempe vant affet à Rizden CONSEILLER A ROUEN afftail feit COMPOSITION DE LA COUR # 1 Led la Cour En 1892, la Cour de Rouen se composait de 3 chambres et comprenait un Premier Président, trois Présidents de Chambre, 18 Conseillers, I Procureur Général, 3 Avocats Généraux et 2 Substituts du Procureur Général. Premier Président: Mr Beylot puis Mr Berchon Mr Beylot était un Président correct sans la morque de Mr Champain. C'était un excellent magistrat ; il finit sa carrière à la Cour de Cassation . Mr. Berchon avait moins de tenue ; ses 6 filles le rendaient intéressant ; il était très timoré; bon magistrat aussi il partit pour la Cour de

Cassation et fut remplacé par Mr Roch, mais après mon départ .

Présidents de chambre : c'étaient à mon arrivée : Le Séné- cal,

Demaison et Quenault . Demaison mourut quelques années après et
fut remplacé par mon collègue Girard. Peu de temps avant mon
départ, Chanoine remplaça le Sénécal

47- Le Sénécal était un mauvais collègue ; je ne dis pas cela parceque j'ai eu à m'en plaindre, mais tous mes collègues se plaignaient de la forme ironique de son esprit ; il prétendait ressembler à Henry 1 dont un portrait se trouvait dans la chambre du Conseil; on se plaignait de la pose qu'il affectait et que l'on attribuait à sa situation de fortune qu'il tenait de sa femme; il appelait sa fille le Ministre de l'Intérieur de sa Mère et son Ministre des Finances à lui-même ; il lui a fait épouser un homme plus âgé qu'elle mais déjà Procureur Général, Tourichon, qui a suivi une brillante carrière. Je n'ai pas appartenu à la Chambre de Demaison et je peux dire seulement que c'était un collègue aimable. Quénault, fils d'un Conseiller à la Cour de Cassation, était bas normand comme moi ; à l'opposé de Lesénécal il était modeste et bienveillant, très bon magistrat d'ailleurs, nous nous entendions très bien. J'avais siégé comme Conseiller dans la même Chambre que Girard et j'avais eu avec lui de très bonnes relations; il n'était point magistrat de carrière et n'était entré dans celle-ci qu'à la suite de déboires dans les affaires ; Juge sérieux, il a fini sa carrière comme Premier Président à Angers. La carrière de Chanoine Davranches a eu un cours étrange On disait qu'il était le fils naturel du Cardinal de Bonnechose; que celui-ci avait eu avant d'entrer dans les ordres. C'était un bel homme, à la figure ecclésiastique en effet. Arrivé très vite Substitut du Procureur Général à Rouen, il est resté longtemps Avocat général, puis une disgrace imprévue le fit nommer Conseiller, loin derrière moi, où un retour de fortune aussi subit le prit pour le faire Président de Chambre . Il était un peu hautain mais bon collègue ; fort riche, il s'était fait bâtir un vrai palais vis à vis l'église de St Ouen . Conseillers: A mon arrivée à la Cour j'occupais naturel-lement le dernier rang, c'est à dire le 18è; j'étais au 5è ou 6è quand je la quittai ; j'en ai donc vu passer plus de douze, car il y en eut qui, arrivés après moi, repartirent avant, pendant les neuf ans

que j'y ai passés. Au vestiaire, parmi les cases dans lesquelles chacun plaçait sa robe, en gagnant vers le nº 1 au fur et à mesure des vacances, il y en avait une qui portait malheur à celui qui l'occupait; c'était celle qui portait le numéro 13. On riait de cette superstition mais on craignait d' avoir à y passer; une double nomination me fit passer brusquement de la case 14 à la case 12. Il m'est impossible de retrouver et de donner les noms de la trentaine de Conseillers dont j'ai été le collègue; je n'en puis citer que quelques-uns. Auparavant, je dirai que l'on pouvait les diviser en deux classes: celle des magistrats de l' ancien style et celle du nouveau qui comprenait par exemple les magistrats qui devaient leur nomination à la politique ou à la franc-maçonnerie. Je dois reconnaître que cette division était plus apparente que réelle et qu'une entente parfaite régnait entre eux Une exception toutefois, Girard ne pouvait sentir Dalembert : ce dernier était Israëlite et mal de toutes les .../...

- 48 - manières ; j'ai assisté à une véritable rixe survenue entre eux deux dans la bibliothèque de la Cour, parce que le premier avait traité le second non pas de Juif mais de "sale Youtre". Les deux collègues se jetaient littéralement les codes à la tête et l'on dut intervenir pour les séparer. Il y avait un autre Israëlite à la Cour : le doyen Nicolas, mais celui-ci avait d'excellentes façons et était apprécié de tous ; c'était un lettré, membre de plusieurs Sociétés où il se rencontrait avec des chanoines dont il était devenu l'ami. J'ai assisté à ses funérailles, célébrées en plein air, et au milieu des fleurs; elles furent impressionnantes. Parmi les anciens, je retrouvai Mr Huet, mon cher et ancien Président de Louviers et j'éprouvai un sentiment tout particulier en me retrouvant à côté de lui, sur un degré égal au sien. Il y avait aussi Thubeuf dont j'aime à me rappeler le sou-venir ; j'aurai à dire pourquoi . Parmi les moins anciens, je citerai Mairet, qui abusait des calembourgs, Girard et Bertin avec lesquels je m'entendais particulièrement bien, et enfin, jeune, non par l'âge car il approchait de celui de la retraite, du moins par le rang (il venait en effet d'être nommé avant moi) le bon Père Boucher ; c'est lui qui, me voyant arriver à la Cour vraiment très jeune relativement à lui, me dit : "Dans la Cour d'où vous venez prend donc les Conseillers au biberon? ". on Je place dans l'autre clan : Dufour, Lecaissier, Paillard Fernel, Lemol ... ce qui ne veut pas dire qu'ils fussent des col-lègues désagréables ou ou gênants. Procureurs Généraux : Marais, puis Rack. Marais avait fait toute sa carrière à Rouen. Je l'y avais connu Substitut général, et il était passé avocat général pendant mon absence. Il est mort peu d'années après mon retour. Il fut remplacé par Rack, Procureur de la République au Havre; il y était venu d'Alger où il avait été Avocat général ; il en avait apporté des allures un peu frustes que sa femme, créole, cherchait à policer; sa tenue rogue ne l'empêchait pas d'être un très brave homme Avocats généraux : au moment de mon arrivée

c'étaient : Chanoine Davranches, Petitier et Réguis . J'ai parlé plus haut de Chanoine Davranches. J'ai eu de bonnes relations avec Petitier, bien qu'il fut d'un caractère assez froid; il fut appelé à la Chancellerie comme Directeur du Person- nel, devint Directeur des affaires criminelles et Conseiller à la Cour de Cassation. Réguis fut un excellent ami ; il n'a pas changé de situation jusqu'à sa mort qui eut lieu plusieurs années après ma nomination à Alger. Il a donné l'hospitalité à Jean pendant les vacances, alors que ce dernier était au Lycée à Paris . Il y eut aussi, ensuite, André, Guiral et Delrieu. André remplaça Petitier ; il fut aussi un bon ami et me le montra plus tard au profit de Jean . Devenu sur place Procureur de la République à Rouen, il fut nommé Procureur Général à Angers où il retrouva Girard devenu Premier Président ; d'Angers il fut envoyé Conseiller à la Cour de Cassation, puis Premier Président/.....

- 49 - de la Cour de Paris et enfin Premier Président de la Cour de Cas-sation. Des infirmités l'ont obligé à donner sa démission avant l'âge de la retraite. Je n'ai eu que peu de relations avec Guiral; je me rappelle seulement que lui étant catholique et sa femme protestante, celle-ci avait la conscience d'apprendre le catéchis- me catholique à son fils. Guiral a fini sa carrière à la Cour de Cassation. Delrieu avait eu la sienne favorisée par sa situation po-litique; très bon collègue, il m'a, je crois rendu un témoi- gnage amical dont j'aurai à parler. Je ne me souviens point des postes qu'il a occupés ; je sais seulement qu'il est mort, jeune encore à la Cour de Cassation. Substitut du Procureur Général : C'était, à mon arrivée à Rouen Méret et Thevenin; ce dernier est mort très tôt; je ne vois point qui l'a remplacé. Méret était un bon vivant de rela-tions faciles; à mon départ, il était devenu Conseiller. La Préfecture était occupée par Mr Hendlé%; B c'était une puis-sance politique et mondaine. Mme Hendlé et lui furent accueillants et obligeants pour nous Le député Ricard, retranché dans sa dignité de belle Fatma me traitait avec hauteur. Nous avions de bonnes relations avec le Sénateur, Mr Lesouëf, dont j'ai vu le fils, juge suppléant, épouser la fille de mon collègue Geffroy et arriver plus tard à la Première Présidence de la Cour . SERVICE DE L'AUDIENCE En arrivant à Rouen je fus affecté à la Ière Chambre ; l'année suivante ce fut à la Chambre des Appels correctionnels, la 3è à 2è chambre et enfin le roulement m'envoya alternativement à l'une des trois. J'allai naturellement à la Chambre d'accusation. Le seul souvenir que j'aie gardé de celle-ci est que j'y fus chargé d'un complément d'information. Mais je ne saurais dire de quelle na- ture était l'affaire dont il s'agissait. Je sais seulement que le transport eut lieu sur les bords de la seine et que Mairet qui m'assistait comme Ministère public et qui, je l'ai déjà dit, était un peu rabelaisien nous fit faire à l'auberge un bon déjeu- ner avec une matelote d'anguille ; il plaisantait les appâts de la servante, qui

disait-il, évoquaient des caresses qu'ils devaient connaître. C'était pourtant un excellent père de famille. Aux Assises, je fus souvent assesseur, mais je ne fus désigné pour les présider; leur présidence étant considérée comme une faveur, je suppose qu'elle ne me fut point accordée à raison de la prévention qu'une intervention malveillante dont j' aurai à parler, avait fait naître contre moi/...

- - 51 - Il y eut des hivers très froids ; nous en souffrimes : la Seine fut prise et je pus la traverser à pied sec avec Jean La terre gelée coïnçait les battants de la grille d'entrée du jardin et souvent, c'était toute une affaire que de l'ouvrir. VIE JUDICIAIRE La Cour de Rouen est souvent désignée par la Cour de Cas-sation comme Cour de renvoi ; pour juger les affaires qui lui sont renvoyées elle doit réunir au moins deux chambres pour former et tenir une Audience solennelle et il choisit pour le faire l'occa- sion de l'installation d'un nouveau magistrat qui doit aussi avoir lieu devant la Cour entière. Cette cérémonie terminée, l'une des Chambres, celle des Appels correctionnels se retirait, les deux autres restant pour juger l'affaire de renvoi. C'est ce qui eut lieu le jour de mon installation. Quinze magistrats, dont moi quinzième, remontèrent sur les hauts sièges de la Cour pour suivre les débats. Je n'ai pas besoin de dire l'attention avec laquelle je les suivis, car je savais que ce serait moi qui devrais opiner le premier. Et ce fut le déli- béré qui me causa un sentiment d'angoisse que j'ai encore présent à l'esprit et qui, heureusement fut suivi du sentiment contraire d'une profonde satisfaction. Je ne sais plus exactement quelle était la question en litige, je me rappelle seulement qu'il s'agissait de la validité d'une constitution d'hypothèques suivant les principes qui me paraissaient ressortir du Code et qui, sans doute aussi ressor- taient des considérants de l'arrêt de renvoi%3B j'amis l'avis que l'acte authentique, indispensable pour que l'hypothèque fut valable

n'existait point dans l'espèce et que celui sur lequel elle était basée ne répondait point au voeu de la Loi . die Le Collègue qui opinait après moi émit un avis contraire, le suivant aussi et un autre et un autre ...; mon coeur se mit à battre la chamade ; je me demandais si j'avais énoncé une énormité juridique et si le : "il va rester seul de son avis" que j'entendis dire à l'un de mes voisins (Lecaisne, j'ai retenu son nom) allait se réaliser. Puis ce fut au 9è d'accepter la même théorie et de former ainsi la majorité. Mais aussi quel baume versa sur ma blessure 1' excellent collègue Thubeuf, lorsqu'il prit la parole à peu près dans ces termes : "Je suis stupéfait de ce que je viens d'entendre et de constater que, sur les 9 avis qui ont été émis, un seul soit vraiment juridique, celui de notre nouveau collègue ". Les anciens, les suivants, opinèrent comme lui ainsi que les deux Présidents de Chambre et le Premier Président, qui, après s'être reporté à l'opinion que j'avais formulée, termina le délibéré en déclarant que la majorité était acquise puisque 8 voix sur 15 s'étaient déclarées dans le même sens, mais que pour lui il était incapable de rédiger l'arrêt et qu'il en laissait la charge au Conseiller le plus ancien de la majorité (c'était Mr Dufour). Pour moi ce fut presque une apothéose/...

- 52 - Puis commença le service régulier de la Première Chambre. L'étude des affaires était facilitée par la règle qui avait été imposée aux avoués de distribuer plusieurs jours à l'avance, aux Conseillers, la copie des jugements dont l'appel devait être porté devant eux. Les avocats dont plusieurs étaient de premier ordre présentaient des plaidoiries intéressantes et mon attention restait facilement en éveil. Je puis me rendre cette justice que je n'ai jamais cédé au sommeil à l'audience, malgré que ce n'ait pas été toujours sans lutte . Ce n'était pas le cas du père Boucher, qui était près de l'âge de la retraite ; comme je siégeais à côté de lui, il me dit un jour : "Mon jeune Collègue, j'ai mal dormi cette nuit et je crains de faire du bruit à l'audience ... Si cela se produit, vous voudrez bien tirer sur la manche de ma robe ." Mon ami Bertin luttait aussi contre le sommeil, mais il disait que cette lutte était pénible et l'empêchait de suivre convenablement les débats; il prétendait qu'il valait mieux céder au sommeil pendant quelques minutes parce qu'ensuite il se retrouvait tout dispos. Un jour, après un délibéré, Bertin, Girard et moi, nous fumes retenus près de lui par le Premier Beylot. Il nous dit qu'il avait étudié notre façon de délibérer et qu'il pensait que nous pouvions tous les trois prétendre à une présidence de Chambre; que, si nous voulions nous y préparer, il nous remettrait des dos-siers qui nous permettraient de faire des projets d'arrêts que nous irions lui soumettre et qu'il corrigerait avec nous. Nous acceptâmes tous les trois et nous allames volontiers recevoir les observations que méritait notre travail. L'année suivante (1893-94) je passai à la chambre correc-tionnelle et à la Chambre d'accusation A la première je créai maladroitement un incident qui eut pour moi des conséquences fâcheuses. Le Président Lesénécal la dirigeait et le faisait avec une autorité jalouse; le doyen était mon ancien Président et ami, Huet, je ne me rappelle pas le nom des autres collègues, si ce n'est celui de Deschamps, moins ancien que moi et qui, à cause de

cela, siégeait à côté de moi. Un jour nous étions six sur les sièges et pour suivre les prescriptions de la Loi, le dernier devait s'abstenir de prendre part au délibéré, sauf dans les affaires dont il avait à faire le rapport. On appela une affaire intéressante, où l'appelant, condamné à 6 mois d'emprisonnement pour vol se trouvait être sinon un homme de la société, du moins un bourgeois, que ses antécédents mettaient en dehors de la catégorie des malfaiteurs vulgaires ; il se défendit bien et fut très bien défendu. Aussi le délibéré n'eut-il pas lieu sur le siège, comme pour les affaires banales et à résultat non douteux, mais dans la Chambre du Conseil ; Deschamps n'y entra point et resta sur son siège dans la salle d'audience. Il y eut deux voix pour l'infirmation du jugement et trois pour la confirmation, c'est-à-dire pour le maintien de la condamnation. Le Président avait déjà sonné pour annoncer la rentrée de la Cour à l'audience, quand j'eus le tort de dire à haute voix, en m'adressant à mon ami Huet: "Quelle triste justice nous rendons, mon cher Doyen, que cette justice humaine . - Et à quel

53- propos dites-vous cela? répartit le Doyen - C'est que, si un malaise vous empêchait de remonter à l'audience, l'homme que vous condamnez serait acquitté - . Et comment le savez-vous demanda-t-il encore? - C'est que nous avons échangé nos impres-sions Deschamps et moi et je sais qu'il voterait l'acquittement; s'il vous remplaçait il y aurait donc 3 voix pour l'acquittement et 2 seulement pour la condamnation. - Je ne m'étais pas rendu compte de cette situation, reprit le doyen, je demande la réou-verture du délibéré. -Je refuse, dit le Président Le Sénécal, le vote est acquis - . Et moi je refuse de remonter à l'audience si un nouveau délibéré n'a pas lieu, "reprit notre Doyen, qui était un homme de poids et qui ne redoutait rien. Le Président dut s' incliner et recueillir à nouveau les voix qui furent cette fois 3 pour l'infirmation du jugement et 2 pour la confirmation. Le Condamné fut donc acquitté. Le Président Le Sénécal ne m'a point pardonné de l'avoir obligé à rendre un arrêt contraire à son opinion et l'on va voir comment il a trouvé l'occasion de satisfaire sa rancune. Une mauvaise chance voulut que le roulement m'envoyat dans la chambre civile où il envoyait aussi Mr Le Sénécal pour la prési-der. Un jour, fut plaidée une affaire dans laquelle un acte au-thentique, dressé par Mr Boutrolle notaire, servait de base et de preuve à l'une des parties ; Me Boutrolle n'avait lui-même aucun intérêt dans la cause. En émettant mon avis, je crus pouvoir ajou- ter que je connaissais Me Boutrolle et que je croyais que l'on pouvait faire confiance à sa bonne foi et à son honnêteté. Lorsque le Président résuma le délibéré, il eut la perfidie d'ajouter qu'il avait déjà constaté que je me déterminais par des considérations de personnes plutôt que par l'examen des faits. Mon sang ne fit qu'un tour ; je me levai en protestant et en disant au Président qu'il n'avait pas le droit de m'attribuer cette manière de juger, et je me tus en rongeant mon frein jusqu'à la fin du délibéré; je me hâtai alors de me retirer dans l'un des angles de la salle pour

éviter les formalités des salutations, mais le Président eut la perfidie de m'y suivre et de m'y tendre la main. Je refu-sai de la prendre. Le lendemain je reçus une lettre du Premier Président me prévenant qu'il avait reçu du Président Le Sénécal une plainte contre moi, qu'il m'accusait de lui avoir gravement manqué en refusant de prendre la main qu'il me tendait ; le Premier m'annon-çait qu'il allait ouvrir une enquête pour la transmettre à la Chancellerie Mes collègues de la Chambre s'empressèrent autour de moi et me conseillèrent de faire des excuses au Président en me parlant de la lutte du pot de fer et du pot de terre. Le doyen, Dufour, insista particulièrement en me faisant remarquer que le mouvement du Président vers moi était en réalité une manifestation de regret de l'offense qu'il m'avait adressée, manifestation qui, étant donné son humeur altière avait dû lui coûter ; que mon refus d'admettre cette sorte d'excuse l'en avait d'autant plus froissé et que j'avais à craindre son esprit vindicatif/.....

- 54 - Je compris ces raisons et j'écrivis au Président Le Sénécal une lettre dans laquelle je disais que mes collègues de la Chambre affirmaient que la démarche qu'il avait faite pour venir vers moi prouvait son regret de m'avoir blessé et que, puisque cela était, je reconnaissais avoir eu tort de repousser son geste. L'Affaire en resta là. Elle n'aurait même pas dû naître si Mr Berchon avait été un véritable Premier et avait eu l'autorité et la justice d'un chef de Cour ; il lui suffisait de faire remarquer à Mr le Sénécal qu'à ce titre il était le juge de son attitude aussi bien que de la mienne et qu'en réalité celle-ci avait été provoquée par celle-là. Mais Mr Berchon, qui était un brave homme était aussi un trembleur. J'en eus une autre preuve au moment de la mort de ma soeur Mathilde, qui m'obligea à m'absenter pendant les jours d'audience de ma chambre ; c'était une chambre civile de sorte que je ne pou-vais pas prendre un congé et que le Greffier devait mentionner mon absence sur la feuille de présence (envoyée par lui au Minis-tère à la fin de chaque mois). Le Premier craignit que cette mention ne fût remarquée et ne fût l'objet d'une demande d'expli- cation et il pensa y parer en indiquant qu'il avait retenu mon traitement pendant les trois jours d'audience. Tout autre chef ett fait ajouter par le Greffier, au mot "absent" "retenu à la chambre ". La limite d'âge ne tarda pas à atteindre le Président Le Sénécal et à me débarrasser de son voisinage qui me restait désa- gréable. Le hasard, à moins que ce ne fût le désir du Président Quénault de m'avoir à sa chambre m'attacha à celle-ci plusieurs années de suite ... C'était un bon collègue, plutôt qu'un chef et je fus heureux de pouvoir lui rendre service quand sa santé, sérieu-sement atteinte, diminua ses facultés de travail ; je me chargeai volontiers de la rédaction de nombre de ses arrêts ; c'est d'ail-leurs par l'aide que je lui apportai que je me mis en mesure de faire facilement face à la tâche de Président de Chambre quand je fus appelé à la remplir. Lors de ma nomination, Mr

Quénault m'écrivit pour m'en féliciter mais surtout pour me remercier de l'as-sistance que je lui avais prêtée. J'ai gardé sa lettre en témoi-gnage du service que je lui ai rendu . Delrieu, Avocat général, s'était trouvé aussi attaché à la chambre de Quénault et il avait pu constater la manière dont je remplissais mes fonctions et la somme de travail que je fournissais pour apporter au Président l'aide qui lui était nécessaire. Est-ce ce dernier, est-ce Delrieu qui en parlèrent au Procureur Général Rack? Je ne sais, mais ce que je me rappelle bien, c'est la scène émotionnante qui se passa entre celui-ci et moi dans son cabinet du Parquet où il m'avait fait prier de l'aller voir. A mon arrivée, il se leva, vint vers moi et avec un sentiment d'autant plus appa- rent qu'il se montrait généralement brusque et roque, il me dit qu'il avait été naquère trompé sur mon compte, qu'il était mainte- nant mieux renseigné, qu'il craignait d'avoir pu me nuire et qu'il m'en exprimait ses regrets ; qu'il désirait me le prouver en m'étant utile, s'il le pouvait, et qu'il me priait d'user de lui quand je le trouverais bon/...

- 55- Cette attitude, exceptionnelle de la part d'un chef, m' aurait surpris, si je n'avais pas connu les habitudes de franchise un peu brutale qu'avait Mr Rack; elle m'émut vivement et je ne sus que lui serrer la main très cordialement. RELATIONS MONDAINES Notre vie sociale à Rouen n'y fut interrompue que par les deuils qui suivirent la mort de ma soeur et celle de mon beau-père; elle fut très remplie car on y recevait beaucoup. Mon ancien Substitut Allard, que nous voyions souvent me disait une année au Carnaval "nous voici à la fin du mois de janvier et j'en suis à ma trentième dinde truffée ". A la Préfecture nous fumes conviés une fois à un dîner de 40 couverts; je m'en souviens parce que nous arrivâmes en retard et que, en nous excusant, Mr Hendlé me fit remarquer que ce n'étaient pas les jeunes gens qui devaient être là les derniers ; et aussi parce que, au milieu du diner, survint une panne d'électricité qui mit quelque désordre dans le service. Les Huet, les Martin nous invitaient souvent, ces derniers, traditionnellement le 31 Décembre, pour les souhaits de la nouvelle année et nous faire entendre le vacarme des sirènes des bateaux amarrés dans le port. Les Allard aussi qui nous faisaient connaître la société rouennaise ; d'autres rouennais encore qui nous avaient pris en amitié. Enfin beaucoup de nos collègues, à commencer par le Président le Sénécal avant notre différend ; il vantait l'excel-lence de sa cave, héritée de son beaupère notaire à Paris ; puis Chanoine Davranches, etc... Les soirées étaient fréquentes pendant l'hiver ; il y en avait plusieurs à la Préfecture chaque année, et aussi chez le Général Madelor, quand il était à Rouen. Enfin il y avait la grande soirée annuelle des Chanoine Davranches, qui consacrait la première entrée des jeunes filles dans le monde ; c'était aussi l'occasion d'un récital de musique, par un artiste célèbre, nous y avons enten- du Pugno . Ce qui était toute une affaire c'était de trouver une voiture pour aller à ces soirées ou pour en revenir. J'ai vu le Premier Berchon lorsqu'il ramenait ses

filles, les entasser toutes dans une calèche et s'asseoir lui-même sur le siège, à côté du cocher il remontait le col de son pardessus, après avoir mis un foulard, pour se garantir du froid . En 1901, j'allais avoir 50 ans et j'accomplissais ma dixième année d'exercice des fonctions de Conseiller, je pensai que je pouvais reprendre mon ancienne idée d'arriver à Paris, cette fois comme Juge à la Seine. Or, depuis notre rencontre dans l'affaire Achet, j'avais renoué avec Mr Demange les relations presque intimes qui avaient existé entre ses parents et les grands-parents Souham (il était le fils d'un officier administrateur de l'Inten- dance qui avait longtemps servi sous les ordres du Grandpère); .../...

- 56 - dans l'une des visites que je lui faisais à mes passages à Paris, il me dit que le rôle qu'il venait de jouer dans l'affaire Dreyfus lui permettrait de m'être utile au Ministère de la Justice et il me demanda si je désirais quelque avancement: je lui fis part de mon désir, qu'il approuva et il me conduisit immédiatement place Vendôme et me présenta au Garde des Sceaux Monis. Sans hésiter un instant, celui-ci me promit de me nommer à une place de Juge à Paris qui allait être vacante. Je rentrai très satisfait à Rouen où j'eus le tort de faire part de mes espérances à mon collègue Poimenet nommé Conseiller bien après moi, auquel j'avais rendu nombre de services et en qui je croyais avoir un ami auquel on pouvait faire confiance. Le mouvement ne tarda pas à paraître et j'eus la stupéfac- tion de voir que c'était ce Poimenet qui était nommé. Je m'empres- sai de repartir pour la Chancellerie et de réclamer une audience de Mr Monis : il me reçut aussitôt et me reprocha de m'être confié à un collègue ; celui-ci avait eu le temps de prévenir de la vacance Mr Bourgeois son ami d'enfance, dont la situation politique était telle qu'on était dans l'impossibilité de lui refuser ce qu'il demandait . " Mais, ajoutait Mr Monis, j'ai à vous offrir un poste plus avantageux pour votre avenir, celui de Président de Chambre à la Cour d'Alger. L'acceptez-vous ? " Je répondis affir- mativement sans hésiter et ma nomination à ce poste ne tarda pas à paraître à l'Officiel. Mon traitement était porté à 10.000 Frs

- 57 - PRESIDENT DE CHAMBRE A ALGER 感 Je constate avec étonnement que mes souvenirs très précis jusqu'ici, c'est à dire pour la première partie de ma carrière, le deviennent beaucoup moins pour la dernière, en particulier pour le nom des collègues que j'y ai connus. Elle avait alors quatre chambres et par suite comprenait un Premier Président, quatre Présidents de Chambre, 24 Conseillers un Procureur Général, quatre Avocats généraux et quatre Substituts du Procureur Général. A mon arrivée le Premier Président était Mr Ducroux ; un peu plus d'un an après, il fut remplacé par Mr Vacher, qui à sa retraite, le fut par Mr Coste, Procureur Général et celui-ci par Patrimonio; ce dernier, envoyé à la Cour de Cassation, laissa son siège à Mr Madaune. Lors de mon installation, en Octobre 1901, il n'y avait qu'un Président de Chambre présent à Alger, Mr Wurtz; de Cugnac et Blanckaert étaient déjà admis à la retraite, mais non remplacés; Wurtz était toujours malade de sorte que, en réalité, il n'y avait que moi en exercice. Je dirai plus loin comment Patrimonio et de Parrel devinrent mes collègues aux vacances judiciaires de 1902. J'ai dit que Patrimonio fut assez longtemps après mon départ appelé à la Première Présidence puis à la Cour de Cassation. Fabre de Parrel est devenu Procureur de la République à Versailles, puis Procureur général et enfin Premier Président à Pau. Pour moi je laissai ma place à Verner que j'avais connu Conseiller à Rouen Les conseillers étaient comme là-bas, divisés en deux camps mais plus accusés ; il y avait les magistrats vieux style et en face les politiciens et les francs-maçons. Parmi les premiers je me rappelle les noms du doyen Mérot, d'Andrée de Rencard, Carayol, Zill des Ills, de Maisonseul et de Crozals, mon ancien Substitut de St Flour %; dans le second camp se trouvaient Robe, Patrimonio, Madaune, Cardot, Royère, Debrach, Cavaglieri (?) Ce n'est que parmi ces derniers que quelques-une eurent de l'avancement. Madaune arriva à la Première Présidence après avoir passé par la Présidence du

Tribunal. Robe fut successivement Président de Chambre et Procureur Général, Debrach devint Procureur à Oran. Cavaglieri (?) Président de Chambre . Le Procureur Général, à mon arrivée en 1901 était Haffner qui avait été mon collègue comme avocat général à Riom ; mais il ne tarda pas à partir pour occuper le même poste à Bordeaux où il s'était marié. Il fut remplacé par Mr Coste, qui, lorsqu'il devint Premier Président le fut lui-même par Robe. En 1901, les avocats généraux étaient en 1901 Marsan (il était le plus ancien de toute la France) Durieu de Leyritz, Martin et x (le nom m'échappe) - Martin, rentré en France fut remplacé par Giraud, Procureur de Constantine . Je ne retrouve le nom que d'un seul Substitut du Procureur Général Vanvier : il a fini sa carrière comme Président du Tribunal. Plus tard vint un second Martin qui est mort malheureusement/...

- 58 - Je remarque que les Corses étaient nombreux à la Cour . A un moment, il y avait un Président de chambre, 6 conseillers et un substitut du Procureur général de sorte qu'à eux seuls ils au-raient pu former une chambre entière. Je dois noter qu'à la première Présidence il y avait un secrétaire appointé; c'était à mon arrivée Durieu de Leyritz, fils de l'avocat général qui avoué au Tribunal de Sétif je crois, laissa la place à René Bourrillier, neveu de l'ami Béchou . Subs-titut en France après avoir épousé la fille de Giraud Avocat géné-ral il fut remplacé à son tour par le fils de Mr Sarrut Procureur général à la Cour de Cassation. André Sarrut tomba malade peu après son arrivée. Je m'occupai de lui. Ce fut le commencement des relations suivies cordiales et utiles pour Jean qui nous liè-rent avec le Procureur Général. En 1901, le Gouverneur Général était Mr Revoil, qui fut remplacé par Mr Gonnard ; l'un et l'autre furent très aimables pour leurs chefs de cabinet Ganssen et David le furent également. Le Premier Président faisait de droit partie du Conseil Supérieur du Gouvernement ; je les suppléai souvent aux séances ; j'ai eu de bonnes relations avec les Conseillers du Gouvernement Boulogne, Merciecca et Lueciani, particulièrement avec le dernier SERVICE DE L'AUDIENCE de Pour la première année de mon service je fus affecté à la 4° Chambre correctionnelle. Je fus ensuite à la Ière puis j'alter- nai entre celle-ci et la 2ème. Le Président de Chambre de la Première présidait deux audiences par semaine, parfois même il les présidait toutes quand le Premier était absent ou empêché, ce qui arrivait souvent avec Mr Vacher. Le service de la Chambre d'Accusation netait pas, comme à Riom et à Rouen, assuré par la Chambre correctionnelle, mais par des Conseillers pris dans les autres chambres ; elle était présidée par le Président de la Première chambre. VIE PRIVEE Nous eûmes la bonne fortune de la voir facilitée à son début par Me Pareux, beau-frère de Mr Verner mon collègue de Rouen; j'avais rendu à celui-ci autant

de services que je l'avais pu et à mon départ il avait prié son beau frère de m'être aussi utile qu'il le pourrait . Mr Pareux conduisit Germaine et moi à la recher- che d'un logement et nous fit visiter tout d'abord celui que la mort de son autre beau-frère, Mr Goroyne venait de laisser vacant. Cet appartement était au 4ème mais desservi par un ascen- seur ; nous y connumes pour la première fois les avantages de l'électricité. Jean continua ses études au lycée, où malheureusement pour sa formation il fit connaissance avec le sansfaçon algérien . Germaine et Marcelle allèrent dans le monde où celle-ci rencontra le Prince d'Annam et consentit à l'épouser .

...../.....

- 59 - Je n'eus connaissance de ce projet que quand il était trop tard pour l'arrêter ; d'ailleurs Mr Gonnart intervint et insista pour que je renonçasse à mon opposition. Il fut célébré au mois de Novembre 1904; Germaine avait passé en Angleterre les mois de fiançailles . J'aurais du dire que Grand-Mère Souham était morte en 1902. Grand-Mère Ving fut atteinte sérieusement à son tour en 1906 et mourut en 1907, peu de temps après ma nomination au Caire . VIE JUDICIAIRE Elle fut vraiment dure pour moi au début et même longtemps après. Bien des fois j'ai dû prendre sur la nuit et voir le soleil se lever sur le Djurdjura . J'aurais bien été en mesure de remplir mes fonctions de Président de Chambre dans une Cour de la Métropole grâce à la façon dont je m'y étais préparé, en particulier par l'aide que j'avais apportée à Mr Quenaut, mais la situation à Alger, était bien différente. En plus du droit que j'avais eu à appliquer jusque-là il y avait les dispositions légales spéciales à l'Algérie, mais aussi le droit Musulman et les coutumes Kabyles et même le droit rabbinique (j'ai eu à interpréter la coutume de Castille ou Loi des réfugiés du Maroc). Je me souviens que je fus pris de scrupules en constatant mon ignorance dans beaucoup de matières et que j'en fis part à Mr Vacher. Il me rassura en me faisant remarquer que l'étude du droit ne pouvait s'étendre à tous les textes et ne se limitait point à un droit positif particulier; qu'elle avait surtout pour but de former le jugement et de le mettre en mesure, au moyen des princi- pes qu'elle pose, d'interpréter les textes particuliers. Au surplus je fus appelé à faire partie de la Commission chargée par le Gouverneur général de préparer la codification du Droit Musulman ce qui me mit à même d'en acquérir les principales notions J'avais aussi à me tenir en garde contre l'attitude de mes nouveaux collègues ; elle n'a jamais été hostile, il s'en faut, mais ce n'est pas sans déplaisir que l'un et l'autre cof m'avaient vu prendre une place qui leur paraissait devoir être réservée aux magistrats algériens ; aussi

l'accueil qu'ils me firent ne fut-il pas celui qui aurait été déterminé par la sympathie. Je puis dire, avec une certaine vanité, que j'ai réussi à apprivoiser tous les anciens, plus âgés que moi et en particulier Mérot et d'Andrée de Rencard qui furent les doyens de chambres que j'ai présidées, qui me virent à l'oeuvre et qui devinrent mes amis. Je ne parle pas de Robe, qui était plus jeune que moi ; nous avons toujours été en bons termes . Chose bizarre, je n'ai eu de difficultés qu'avec de Crozals, mon ancien Substitut. Je dois reconnaître que les torts furent de mon côté, car ce fut au cours d'un délibéré que je pris vis-à-vis de lui une attitude, rappelant à mon vif regret celle que Le Séné- cal avait eue à mon égard. Suzanne heureusement, réussit à nous rapprocher/.....

- 60 - Je pris donc, à la rentrée de 1901, la Présidence de la Chambre Correctionnelle ; je m'aperçus tout de suite de la diffé-rence qui existait entre la manière d'apprécier la culpabilité des détenus, telle que je l'avais connue en France et celle couran- te en Algérie, ainsi que du degré de sévérité dans l'application des peines. Voici un exemple, celui de la Bechara: on appelait ainsi le fait par un indigène d'aller prévenir le colon, auquel des bes-tiaux ont été volés, qu'il connaît l'endroit où ceux-ci ont été conduits et cachés et qu'il l'indiquera contre une rémunération suf-fisante. Cette démarche suffisait pour faire considérer le béchar comme complice du voleur et entraîner sa condamnation . Je fis remarquer à mes collègues que si cette complicité était vraisembla- ble elle n'était cependant pas certaine et que l'on pouvait admet- tre un indigène étranger au vol, mais ayant vu les bestiaux cachés, prévenir de bonne foi le colon volé. J'eus de la peine à faire admettre cette manière de voir par mes collègues mais j'y réussis En ce qui concerne la sévérité des peines, je pus arriver à obtenir une certaine modération dans leur application. Celà me valut l'antipathie de l'Avocat Général Marsan qui la manifesta en parlant ironiquement dans ses réquisitoires de ce changement arrivé à la Cour, depuis, disait-il "qu'il y a en Algérie un Bon Juge comme en France "Ce Marsan avait du talent et parlait fort bien ; c'était ai-je dit, le plus ancien des avocats généraux de France, sans doute parce que sa situation privée ne permettait pas de l'appeler à celle de Chef de Cour. Il avait fait un sot mariage (s'il était marié) et il arrivait parfois, disait-on, qu'il ne rentrât point chez lui et qu'il passât la nuit dans la bibliothèque de la Cour. Il était toujours habillé de noir, en redingote et chapeau haut de forme ; cette redingote était couverte de taches de graisse, le col crasseux et, comme il portait toute sa barbe, on disait qu'il ressemblait à un rabbin %; J'eux avec lui une réédition de mon différend avec Le Sénécal; malgré les flèches ironiques qu'il m'envoyait, je ne l'en

traitais pas moins en collègue et le rencontrant un jour dans un escalier du Palais, je lui tendis la main ; il s'écarta manifestement sans la prendre. Je m'en plaignis au Procureur Général qui lui fit une observation ; il se borna à répondre qu'il n'avait pu prendre ma main parce que la sienne était pleine d'urine. Le malheureux avait en effet du côté de la vessie une infirmité qui laissait des traces sur son pantalon . Il n'était pas aimé de ses collègues du Parquet Général, vis à vis desquels il était distant et autoritaire au cours de ses intérims. Au moment de la création des Tribunaux répressifs il eut une attitude qui ne fut pas précisément celle de la bravoure . Le Gouverneur général avait fait réaliser cette réforme par Décret du Président de la République ; le Barreau la critiquait et fit interjeter appel par un indigène condamné par l'un de ces tribunaux qui vint soutenir devant la Chambre des appels correctionnels que la condamnation correctionnelle qui l'avait frappé n'émanait pas d'une juridiction régulière. Marsan aurait dû venir soutenir/... . . .

- 61 - qu'elle l'était, d'abord parce que l'appel venait devant la Chambre à laquelle il était attaché, ensuite parce qu'il s'agis- sait de la légalité d'un acte du Gouvernement qu'il devait soutenir s'il le considérait comme régulier, ou avoir le courage de combat- tre s'il le jugeait illégal, et enfin parce que cette création, grosse de conséquences causait une vive agitation dans le monde judiciaire. Il trouva préférable de s'abstenir et de se retrancher dans l'intérim qu'il remplissait alors, et à la veille même de l' audience il désigna pour le remplacer un des Substituts qui se trouvait ainsi dans l'impossibilité d'étudier l'affaire et de donner des conclusions sérieuses. Ce Substitut vint me mettre au courant de la situation qui lui était faite en s'en plaignant et en me prévenant qu'il ne pourrait prendre la parole. Je ne pus que reconnaître qu'il avait raison. Naturellement je m'étais réservé la charge de faire le rap- port de

cette importante affaire; je résumai à l'audience l'étude que j'avais faite des cas où le pouvoir exécutif peut en Algérie, prendre des mesures législatives; ce qui était certain, c'est qu'il ne pouvait, par Décret, modifier les règles de juridiction établies par le Code d'Instruction Criminelle, lequel a été promul- qué en Algérie, il ne pouvait par suite y créer de nouvelles juri- dictions. Ma Chambre admit mon opinion et mon arrêt ne fut l'objet d'aucune critique. Mr Luciani, qui avait préparé le Décret, ne fit pas d'observations et les explications que nous échangeames, furent le commencement des bonnes relations que nous entretinmes depuis. Les Tribunaux répressifs et les Cours Criminelles furent créés par une Loi. L'atmosphère de la Cour, pendant ma première année de présence fut dominée par la lutte engagée entre le Premier Président Ducroux et le cof Patrimonio -de Parrel au sujet de la nomination aux deux Présidences de Chambre vacantes ; Mr Ducroux avait présenté Mérat et d'Andrée de Rencard, mais Patrimonio et de Parrel les voulaient pour eux et ils réussirent à obtenir leur nomination, à la veille des vacances, au moment où Mr Ducroux se rendait à Paris pour assurer celle de ses candidats. Mr Ducroux m'écrivit, en termes violents une lettre dans laquelle il me déclarait qu'il se refusait à installer les nouveaux Présidents et m'invitait à le faire devant la Chambre des vacations. Patrimonio prétendit d'abord qu'il voulait être installé devant la Cour entière, le jour de la rentrée; je dus insister, en lui fai- sant remarquer que, en attendant ainsi, il perdrait pendant deux mois l'augmentation de son traitement, cet argument le décida . J'écrivis à Mr de Parrel, alors en France, qu'il pouvait prêter serment par écrit ; il y consentit également. Cette double nomination constituait un échec pour Mr Du-Croux et le détermina à chercher le moyen de quitter la Cour et de rentrer en France; mais, en attendant, elle ne rendait pas ses relations faciles avec les vainqueurs et leurs partisans. Il y eut notamment des difficultés au

sujet de l'élaboration d'un nou- veau réglement intérieur pour la Cour : Mr Ducroux ne voulut pas s'exposer à une discussion qui le mettrait aux prises avec ses ad- versaires et il me chargea de le remplacer et de prendre la/.....

- 62 - Présidence de l'assemblée générale de la Cour qui devait examiner et discuter les articles du Réglement. Mais en même temps il eut l'idée un peu étrange d'être présent à la discussion et de se placer derrière le fauteuil du Premier Président que j'occupais et même de me faire part, à voix basse, de ses observations. Je dois reconnaître que de la sorte la discussion resta très calme et qu'il n'y eut aucune personnalité échangée. D'ailleurs ce procédé fut encore employé par lui lors du jugement interjeté par Me Roger, avocat, d'une décision le rayant du tableau pour avoir conclu une entente avec les gardiens de la prison, aux termes de laquelle il partageait avec ceux-ci les hono-raires qu'il recevait des prisonniers dont ils lui avaient procu- ré la défense. Mr Ducroux savait que Me Roger était soutenu par le cof Patrimonio et il préféra éviter un délibéré où il craignait d'être aux prises avec celui-ci. Ce fut encore moi qui eus la cor-vée; la radiation ne fut pas maintenue et fut remplacée par une suspension de quelques mois . J'eus encore la même corvée une autre fois, mais je ne me rappelle point si ce fut du fait de Mr Ducroux ; je crois plutôt que ce fut de celui de Mr Vacher; elle fut encore plus désagréable pour moi. Mr de Redon, Président de je ne sais plus quel Tribunal, avait posé sa candidature à un siège de Conseiller à la Cour et ne pouvait obtenir une présentation parce que sa réputation n'était pas intacte et que la rumeur publique lui reprochait des actes d'indélicatesse (faire suer le burnous). Le cof Patrimonio trouva le moyen d'obtenir que la Cour fût amenée à examiner si ce bruit était fondé; la majorité de la Cour déclara qu'il ne l'était pas, de Redon fut présenté et nommé Conseiller. J'eus enfin la charge de conduire la Cour aux obsèques de Ben Sedira, assesseur musulman et de prononcer son oraison funèbre; c'était une personnalité Algérienne, Officier de la Légion d'Honneur; je ne l'avais jamais vu et je ne savais point comment se déroulaient les cérémonies funèbres musulmanes. Je m'en tirai de

mon mieux, mais assez ému, surtout de l'émotion éprouvée par le second asses- seur musulman, qui, naturellement, accompagnait la Cour : Si cherif se trouva indisposé et dut quitter la cérémonie · i Le roulement de 1902 me conduisit à la deuxième chambre j'y eus moins de difficultés parce qu'il n'y avait au rôle que des affaires civiles, mais le rôle était très chargé et il y avait des dossiers très lourds. Je me rappelle une affaire Coll dont l'arrêt exigea de moi une semaine de rédaction, si bien que je dus recourir à Germaine pour le recopier au net . L'année judiciaire 1903-04 me mit à la première chambre et à la chambre d'accusation. Je siégeais deux jours par semaine avec le Premier Mr Vacher, à la Chambre civile, et je la présidais les deux autres jours. Le "Père Vacher" était un excellent homme ; il me montra tout de suite une grande confiance parce qu'il venait de la Cour de Riom, où j'avais encore des amis, de qui il avait appris comment il pouvait m'apprécier. Nous devinmes bien vite amis ; c'est à lui que je dois d'avoir été aiguillé vers la carrière de la Justice mixte, et même de voir ma candidature facilité/.....

- 63 - en Egypte. Je dois dire pourtant que s'il était très bienveillant il était aussi très paresseux et que, sous un prétexte ou sous un autre, par exemple sa participation aux travaux du Conseil Supérieur du Gouvernement, quelquefois même sans aucun prétexte, il me laissait la Présidence de la Chambre ; cette Présidence lourde déjà par elle-même, le devenait beaucoup pour moi puisque je de-vais y ajouter celle de la Chambre d'Accusation. Mr Mérot, doyen de la Cour et doyen de la Chambre s'en rendit compte et me proposa plusieurs fois de rédiger des arrêts, ce que je fus souvent obligé d'accepter. La première Chambre jugeait les grosses affaires; elle sié-geait aussi comme Chambre de Révision des affaires musulmanes. C'est ainsi que j'ai siégé avec Si chérif, le dernier assesseur musulman restant après Ben Sedira. Il n'a pas été remplacé. La Chambre d'accusation était également une lourde charge, au propre et au figuré, car le concierge de la Cour qui apportait les dossiers chez moi en trouvait le poids exagéré pour lui et réclamait l'assistance d'un arabe portefaix. Ce concierge était Corse; il remplissait son service d'une façon d'autant plus désagréable qu'il était secondé par ses deux filles : Gracioza et Deliciosa, qui n'étaient rien moins que Délicieuse et Gracieuse. Mais je dois à la Présidence de la Chambre d'accusation d'avoir fait le voyage de Tunisie pour y exécuter un supplément d'information ordonné dans deux affaires ; j'y employai les vacances de Pâques en suivant la côte, sur le St Augustin de la Cie Générale Transatlantique, en allant et en revenant ; ce bateau faisait escale dans tous les ports de la côte: Dellys, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône et Tabarka. A Tunis, je fus reçu aimablement par le Président du Tribunal et le Procureur de la République. J'allai par chemin de fer jusqu'à Nabeul, Ville juive, exécuter l'un des suppléments d'information%3B dans cette affaire la victime et l'accusé étaient juifs. Les années suivantes m'amenèrent successivement d'abord à la 2ème Chambre,

puis la Première et me firent alterner entre les deux ; je ne fus jamais affecté à la troisième. J'eus d'abord pour doyen Schindler qui montait à l'audience avec un gros Littré sous le bras et paraissait perdu dans son étude, mais qui était fort intelligent, suivait cependant très utilement les plaidoiries Malheureusement il était bourru et affectait des manières grossiè- res qui étaient gênantes. J'eus ensuite d'Andrée de Rencard qui en était tout l'opposé et qui devint un ami ; quand je quittai Alger il m'écrivit une lettre que je garde précieusement. Au cours des dernières années que je passai à la Cour, le cof Patrimonio de Parrel trama un complot qui la troubla et qui fut bien désagréable à traverser ; ils visaient à se faire attribuer respectivement la Première Présidence et le Parquet général et pour celà discréditaient autant qu'ils le pouvaient à la Chancelle- rie Mr Vacher et Mr Coste. Les deux chefs profitèrent de ce que j'allais en congé à Versailles pour me prier d'aller prendre des informations au Ministère. J'y allai et j'y appris que l'on reprochait au Premier de faire venir des femmes dans le bel hotel de la rue Socgémat et de transformer la Première Présidence en lupanar. Quant au Procureur Général, il n'était pas personnellement .../...

- 64 - en cause, mais on disait que l'inconduite notoire de sa femme le rendait ridicule et que sa présence à Alger était indésirable. Quand, à mon retour, je mis mes deux chefs au courant des informations que j'avais recueillies, Mr Vacher ne fit qu'en rire et déclara qu'elles ne l'empêcheraient pas de "faire venir chez lui son petit potau-feu de quinzaine"; Mr Coste, lui, se mit à pleu- rer sur mon épaule . RELATIONS SOCIALES J'ai peu de choses à en dire parce que la lourde tâche que j'avais à remplir ne me permettait de faire des sorties fréquentes et d'aller dans le monde ; c'est ce qui explique pourquoi je n'ai connu que tardivement le projet de mariage de Marcelle. Ces rela-tions se résumaient d'ailleurs en thés et en parties de tennis et il y avait peu de déjeuners et de dîners, sauf à la Première Prési- dence où Mr Vacher aimait à recevoir . Chez nous, j'invitais chaque année les membres de ma Chambre; ils en étaient surpris car ils ne paraissaient point se fréquenter beaucoup en dehors du Palais. Suzanne a donné aussi plusieurs soirées et même a fait jouer une comédie qui a réussi malgré la défection au dernier mo-ment de l'un des acteurs qui avait pourtant accepté et répété son rôle ; c'était le fils de l'un de mes collègues. En somme notre vie a été agréable à Alger, quoique toute autre, parce que moins intime que celle que nous avions eue à Riom et à Rouen; je continuais à entretenir une correspondance suivie avec mon ami Béchou et mon ami Réguis ; ce dernier eut même l'amabilité de recevoir chez lui, pendant les vacances de Pâques, Jean alors que celui-ci était pensionnaire au Lycée Hoche. C'est à Réguis que je dois, indirectement, la fin de ma carrière en Egypte. Un jour, je reçus de lui une lettre dans laquel le parmi les nouvelles qu'il me donnait de mes anciens collègues il me disait que le Président Girard avait sollicité une place de Juge au Tribunal mixte du Caire mais que sa candidature avait été écartée par le Gouvernement du Khédive qui l'avait trouvé trop âgé . Je lus la lettre de Réguis au Premier Mr

Vacher qui le connaissait et celui-ci s'écria aussitôt: "Mais c'est votre affaire, posez votre candidature, mes anciennes relations d'Egypte peuvent servir à la faire réussir". Mr Vacher, en effet, avait été avocat géné-ral, puis Procureur général à la Cour d'Alexandrie où il avait eu comme Substituts, notamment Boutros pacha Ghali, Takry pacha, qui faisaient alors (1907) partie du Gouvernement égyptien. Mais, pour être agréé par ce Gouvernement, il fallait lui être présenté par le Ministre de la Justice de France. Ma bonne étoile voulut que le Garde des Sceaux fût alors Guyot Dessaigne que j'avais connu en Auvergne et que j'avais vu s'intéresser à ma nomination comme Conseiller à Riom. Je lui demandai de m'inscrire sur la liste des trois candidats proposés par lui et il y consentit, mais en second rang seulement, de sorte que Bou-tros pacha répondit à Mr Vacher qu'il n'avait pu me nommer, parcequ'il était entendu entre les Gouvernements que si l'Egypte

- 65 - avait le droit d'exiger une liste de trois candidats elle devrait pourtant choisir toujours le premier ; or, arrivait Boutros le premier nom était celui d'un Mr Bourgeuil Juge à la Seine. J'avais beaucoup espéré de l'intervention de Boutros pacha et je restai très déçu d'autant plus que notre situation financière était rien moins que brillante (j'avais déjà songé pour en sortir à demander le poste de Procureur Général à Madagascar). Mais une nouvelle lettre de Boutros vint me redonner de l'espoir ; elle prévenait Mr Vacher que Mr Bourgeuil ne viendrait pas en Egypte et que je pouvais renouveler ma demande avec chance de succès. Mr Bourgueil, paraît-il, avait participé au "régime des casse-roles" sous le Ministère Combes, et sa nomination au Caire était, à raison de cet antécédent, vivement critiquée par les journaux parisiens; ces critiques, arrivées à la connaissance de Lord Cromer lui avaient paru de telle nature qu'elles l'avaient déterminé à annuler la nomination faite. Mr Bourqueil n'y perdit pas, car il fut nommé Conseiller à la Cour de Paris.co Je renouvelai ma demande au Garde des Sceaux qui me présenta de nouveau, mais non plus en première ligne comme cela eût dû être mais seulement en 3ème ; il faisait en effet passer avant moi deux conseillers à la Cour de Paris, dont l'attention avait été éveillée sans doute par le bruit que la polémique Bourqueil avait fait autour des avantages matériels de la situation de Juge aux Tribunaux mixtes. Heureusement pour moi Mr Gaussen était alors au Ministère des Affaires étrangères et s'intéressait à ma candida- ture. De son côté Mr Gonnart l'avait appuyée près de Lord Cromer. Au Caire, Boutros Pacha s'entendit avec le chargé d'affaires Che-vandier de Valdrôme pour s'en tenir au rang que m'avait donné la précédente présentation et, bientôt, un télégramme de Mr Gaussen m'apprit ma nomination en m'invitant à me rendre au Caire sans délai. Suzanne se trouvait auprès de sa mère mourante. Je partis, avec Germaine, pour l'Egypte le 2 Mai 1907. Mes frais de voyage devaient m'être remboursés et

j'allais y trouver un traitement de 36.000 Frs . Ce n'était pas encore l'aisance pour nous parce que j'avais posé comme condition, vis à vis de Suzanne qui désirait plus que moi cette situation, que je n'irais en Egypte qu'après avoir con-tracté une assurance sur la vie ; cette assurance exigeait une prime assez élevée, mais j'avais l'espérance, qui s'est réalisée, d'arri- ver à la Cour d'Alexandrie où le traitement de 50.000 Frs nous assurerait non seulement une vie très large, mais le moyen de faire de véritables économies Jama à

66- AFFAIRE ACHET Madame Achet appartenait à la société de la petite ville de Chantelle et elle avait des relations suivies à Gannat, chef-lieu de l'arrondissement; Mr Constans, le Ministre, avait été témoin de son mariage. Son mari était devenu malade quelques années après; elle l'avait soigné avec dévouement et sa conduite n'avait donné lieu à aucune critique tant qu'il avait vécu ; elle avait un fils qu'elle élevait avec soin. C'était une assez jolie femme, de celles que l'on dit avoir la joue sous l'oeil. Quand elle fut veuve elle commença une liaison avec le Percepteur de Chantelle, dont la vigne n'était séparée de son jardin que par un sentier. Puis ce fut un lieutenant de réserve qu'un billet de logement amena chez elle pendant des manoeuvres ; enfin un hobereau des environs remplaça le Percepteur quand il fut parti pour le Midi comme Receveur des Finances. Elle correspondait avec les trois et con-servait dans trois registres différents la copie des lettres qu'elle leur écrivait ; ces lettres étaient bien écrites, mais dans des styles différents, soigné et sentimental avec le Receveur des Finances, ordinaire et sensuel avec le Lieutenant de réserve, com- mun avec le hobereau. La maison de Mme Achet et son jardin occupaient le versant d'un coteau accidenté et n'étaient séparés de la vigne du Percep- teur que par un sentier ; au bas de ce coteau, un petit chemin le séparait du versant opposé sur lequel se trouvait la maison du notaire, Mr Lépine. Au moyen d'une lorgnette, celui-ci avait pu se rendre compte des allées et venues du Percepteur chez Mme Achet et constater qu'il pénétrait dans la maison par une fenêtre donnant sur le sentier dont je viens de parler ; c'est par cette fenêtre d'ailleurs que pour sauver les apparences, Mme Achet recevait ses amants. Mr Lépine crut, au départ du Percepteur qu'il le pourrait remplacer dans les faveurs de Mme Achet et cela lui paraissait d'autant plus facile qu'il gérait la fortune de celle-ci et qu'il pouvait la voir facilement ; mais il était laid et porteur d'un goître énorme. Il est certain qu'un soir il

alla chez elle peut-être par le même chemin que les autres et il semble probable qu'il s'y livra à des tentatives caractérisées qui lui firent perdre son sang- froid à ce point qu'en partant il oublia son portefeuille contenant 6.000 Frs. Ce n'est que quelques jours après qu'il obtint un nou- veau rendez-vous, le soir encore et par la fenêtre en question. Le lendemain, au matin on trouvait au bas du coteau, sur le petit chemin et près d'une porte donnant sur le jardin de Mme Achet, le corps de Mr Lépine, atteint de plusieurs blessures causées par des balles de revolver et la gorge ouverte. Le Parquet de Gannat commença l'information, mais, gênés par leurs relations avec l'inculpée, le Procureur de la République et le Juge d'Instruction demandèrent à la Cour d'évoquer l'affaire, ce qu'elle fit en désignant le Conseiller Picot pour faire l'Instruction; je fus chargé de remplir près de lui les fonctions de Ministère public. Nous eûmes à nous transporter plusieurs fois d'abord à Chantelle puis à Gannat quand Mme Achet y eût été déposée à la Maison d'arrêt. .../...

- 67 - Dès le premier jour sa culpabilité nous avait paru certaine, bien qu'elle eût prétendu d'abord être complètement étrangère au crime; elle expliquait par une cause naturelle les traces de sang que l'on voyait sur ses vêtements et l'on ne trouvait point l'ins- trument du crime. Ayant découvert un agenda sur lequel elle ins- crivait ses dépenses, j'eus l'idée de relever celles-ci et j'y trouvai le coût d'un télégramme ; j'en fis retirer l'original à la Poste, il était laconique et portait simplement ces mots : "envoyer soie demandée "et il datait de quelques jours seulement. Le Conseil-ler Picot envoya immédiatement une commission rogatoire à Paris à l'effet d'avoir les explications du destinataire. Nous apprimes ainsi que ce destinataire était le Lieutenant de réserve, amant de Mme Achet et qu'après avoir essayé de soutenir qu'il avait envoyé de la soie il avait, sur les conseils du doyen des Juges d'Instruc- tion de la Seine qui lui faisait craindre l'inculpation de compli- cité, reconnu qu'il avait effectivement expédié un revolver. Mme Achet dut reconnaître l'avoir reçu, indiguer où elle l'avait caché et avouer gu'elle s'en était servie. Toutefois elle tenta de soutenir qu'elle ne savait pas avoir tiré sur Mr Lépine, mais sur un homme qui tentait de pénétrer chez elle, la nuit, avec effraction; le billet par lequel elle avait donné rendez-vous à Mr Lépine l'obligea de reconnaître que c'était bien en connaissance de cause qu'elle avait tiré sur lui, mais elle prétendit alors que c'était pour se défendre contre les ten-tatives qu'il exerçait sur elle pour la posséder . Il est probable que Mme Achet n'a pas eu de complice dans l'exécution du crime lui-même car il est possible que Mr Lépine, quoique grièvement atteint, ait pu gagner le jardin, le descendre en courant poursuivi par Mme Achet qui a vidé sur lui son revolver et atteindre la porte près de laquelle il a été trouvé, mais il a dû rester à l'intérieur, car elle était fermée et c'est là qu'il a dû rêler quelque temps jusqu'au moment où quelqu'un lui a coupé la gorge, pour mettre fin au bruit sinistre qu'il faisait.

Or le corps a été trouvé sur le chemin au dehors de cette porte, et il nous a paru impossible que, petite et faible comme elle était, elle ait pu traîner au dehors le corps de Mr Lépine qui était grand, gros et lourd. Je l'ai longuement questionnée sur ce point et j'étais, je crois, sur le point d'obtenir le nom de ce complice quand mon collègue Picot mit fin à mes instances en déclarant pro-saïquement qu'il était l'heure du déjeuner. L'instruction allait se terminer quand, un matin, un télégram- me apprit au Procureur Général que Mme Achet avait essayé de s'asphyxier pendant la nuit et que son état était sérieux. Le gardien de la prison et sa femme avaient la charge de la surveiller dans sa cellule, où l'on faisait du feu pendant la journée à cause du froid; ils l'y laissaient seule pendant la nuit, mais, en l'y enfermant ils avaient soin de vider complètement le poële. De son côté Mme Achet avait pris soin, plusieurs jours de suite de prendre et de cacher de menus morceaux de charbon, et un soir, après le départ des gardiens, elle avait rempli le poële de paille prise à sa paillasse, avait placé le charbon dessus, puis allumé et enfin démonté le tuyau du poële de manière que la fumée et l'acide .../...

- 68 - carbonique pussent se répandre dans la cellule. Puis elle avait commencé à m'écrire une lettre, dans laquelle elle m'expliquait qu'elle mettait fin à ses jours pour mettre fin aux tortures morales que lui causait l'instruction, elle priait que l'on n'inquiétat point ses gardiens à cause de sa mort ; sa lettre était interrompue par le commencement de l'asphyxie ... Le Docteur de la prison eut beaucoup de peine à la ramener à la vie, et elle resta longtemps alitée même quand elle eut été transférée à la Maison d'arrêt de Riom où la surveillance pouvait être plus sérieuse. Le Procureur Général m'autorisa à aller la voir dans sa cel-lule, la porte restant ouverte et un gardien s'y tenant pendant ma présence. Je voulais savoir si le vol des 6.000 Frs avait été le mobile du crime et j'insistai près de l'inculpée pour qu'elle com- prit que, s'il en était ainsi, ce crime prenait le caractère que l'on appelle crapuleux. Elle le comprit en effet et m'affirma qu'elle n'avait pas touché à cette somme et que les billets de banque se trouvaient sous le tapis de la pièce où les avait laissés Mr Lépine. Je partis pour Gannat où je requis le Lieutenant de Gen-darmerie de m'accompagner à Chantelle. (Je vois encore le petit chemin de fer d'intérêt local, traversant la campagne pittoresque toute couverte de neige). Nous trouvâmes en effet les 6.000 Frs à l'endroit indiqué. L'instruction terminée, Mme Achet fut conduite à Moulins pour être jugée par les Assises de l'Allier. Mr Gubian tint à remplir les fonctions du Ministère public et je l'assistai à l'audience ; il avait comme adversaire Me Demande ; Me Waldeck Rousseau prit la parole le premier, comme avocat de la partie civile. Lorsque Me Demange était venu étudier le dossier à Riom, nous l'avions fait dîner à la maison avec Me Gubian. Mme Achet fut condamnée à raison de l'admission des circons-tances atténuantes à 12 années de travaux forcés que, comme il est de règle pour les femmes, elle fut envoyée subir à la maison centrale de Montpellier ; je crois qu'elle ne les a pas subis en entier et que Me

Demange lui en a obtenu une notable réduction . Ce fut la dernière information à laquelle je participai comme Ministère public .

- 69 - MIXTE CAIRE JUSTICE JUGE AU TRIBUNAL DU Le voyage de l'Australien, sur lequel nous avions pris passa- ge Germaine et moi, débuta singulièrement : il resta dans le port pendant 36 heures où il fut retenu par un fort coup de mistral, et, comme celui-ci pouvait cesser d'une heure à l'autre nous fumes retenus nous-mêmes à bord sans qu'il nous fût permis de descendre . Quand nous fumes en mer, nous la trouvâmes naturellement assez agi- tée ; toutefois nous n'en souffrimes pas autrement qu'en voyant nos parties de bridge gênées par la chute des cartes qui glissaient à chaque instant sur le parquet. L'Australien allait en Extrême-Orient, de sorte que ce ne fut point à Alexandrie que nous débarquâmes en arrivant en Egypte mais à Alexandrie. Mon arrivée avait été annoncée au Consul de France et au juge délégué de la Justice mixte si bien que, quand au milieu de la nuit, l'Australien eût jeté l'ancre dans le port, nous vimes la porte de notre cabine s'ouvrir devant le Cauvass du Consulat et le Garde de la Justice mixte venus se mettre à ma dis-position. La vue de leurs uniformes chamarrés fit dire à Germaine que nous recevions la visite des rois Mages. Comme l'escale de l'Australien devait être assez longue et nous permettre d'attendre l'heure du train du Caire, il nous parut inutile de descendre à terre et de prendre une chambre à l'hôtel; nous reprimes notre sommeil interrompu. Au jour, nous allâmes faire notre visite au Juge mixte, Albert Leman, puis au Consul et nous prîmes ensuite le train. A la gare du Caire le Greffier de la Présidence du Tribunal Mixte nous attendait avec un garde et nous conduisit à l'Hôtel Continental Je fis sans tarder ma visite au Chargé d'Affaires de France Mr de Valdrôme qui remplaçait le Ministre absent, Mr Klobukoushi et au secrétaire Charles Roux puis au Consul, Mr de Reffye, et au Consul suppléant Mr Dussap. Il me fallut plus d'un après-midi pour aller voir le Président du Tribunal mixte et mes nouveaux collègues ; ils étaient 17. J'allai ensuite à Alexandrie faire ma visite d'arrivée aux

membres de la Cour Mixte ; Germaine m'y accompagna. Enfin je devais être présenté au Khédive ; Mr de Valdrôme lui avait fait demander audience à cet effet, mais c'est au Palais de Ras el rin à Alexandrie qu'elle fut fixée ; je dus y retourner et j'y fus présenté par le Consul, Mr Girard . LE PALAIS DE JUSTICE L'immeuble que le Tribunal occupait au Caire quand j'en fai- sais partie n'avait pas été construit pour servir de Palais de Justice ; c'était l'ancien palais d'une Khédivah, avec les grandes dalles de caractère indigène. Il avait été luxueux, mais une fois inoccupé il avait été insuffisamment entretenu et menaçait ruine au point de devenir dangereux aussi bien pour les justiciables que pour les Magistrats et les employés. Il avait été difficilement/....

- 70- approprié à sa nouvelle destination et, à première vue il faisait naître l'idée de la saleté, du désordre et de la confusion : on s'y habituait, mais non à son incommodité. Au rez-de-chaussée, une très grande salle circulaire ayant bien dix mètres de diamètre occupait le centre d'une construction carrée et servait de salle des pas perdus. Les secteurs restés en dehors du cercle étaient aux services de la Cour : Caisse, Huissiers, Hypothèques. Mais celui-ci devenant plus important de jour en jour il avait fallu construire successivement toute une suite d'appentis qui s'étaient ajoutés comme des verrues à l'édifice primitif, lequel n'avait plus de forme. On avait adapté tant bien que mal les grandes pièces à l'usage de salles d'audience. On accédait au premier étage par un large escalier qui avait été beau, mais les réparations qu'il avait exigées l'avaient déformé et il exigeait encore une surveillance constante au point de vue de la sécurité générale. La grande salle du rez-de-chaussée se répétait au premier ; elle était divisée par des cloisons à hauteur d'appui pour obtenir la séparation des nombreux greffes que nécessitait la composition du Tribunal. Celui-ci comprenait en effet trois

Chambres dont l'une com-merciale ou Tribunal de Commerce et trois chambres sommaires (Jus-tice de Paix). Il y avait aussi un Tribunal Correctionnel et un Tribunal des Contraventions (simple police); toutefois une annexe récemment construite abritait leur salle d'audience et leur greffe. Les chambres civiles et commerciales étaient composées de cinq magistrats dans la proportion de trois européens pour deux indigènes; il y avait donc neuf juges européens auxquels s'ajou-taient les trois européens présidant les chambres sommaires. COMPOSITION DU TRIBUNAL Il y avait donc douze juges européens et six juges indigènes. Pendant le temps que j'ai appartenu au Tribunal le Président était le juge allemand Herzbruck; c'était un bon magistrat et un fort brave homme mais un faible, qui se laissait dominer et conduire par certains juges, les anciens et par son Greffier. Il possédait suffisamment le français mais il affectait les expressions exagérées; c'est ainsi que faisant mon éloge, non pas funèbre mais comme juge lorsque je fus nommé Conseiller, il disait que "je me lançais dans la tranchée" ou que "les dossiers fondaient sous ma main". Le Vice-Président Vasquez, espagnol, était un violent ; il est mort peu après mon arrivée, de colère disait-on ; il envoyait la presque totalité de son traitement en Espagne, pour contribuer aux frais de la guerre de son pays contre les Etats-Unis, aussi laissait-il sa femme dans le besoin et les membres du Tribunal durent mettre le piano de Mme Vasquez en loterie pour lui procurer les moyens de rentrer en Espagne. Son successeur, non pas comme Vice-Président mais comme Juge, fut Comulador, très jeune, bien élevé et fort intelligent. Il leva l'étendard de la révolte contre les anciens qui jusque là avaient mené le Président et nous eûmes des discussions épiques aux Assemblées générales ; n'ayant pas .../...

- 71 - d'autre moyen de manifester sa violence, Comulada cassait les règles et les crayons qu'il trouvait sous sa main . Le successeur de Vasquez comme Vice-Président fut le juge américain Tuck, un des rares hommes comme il faut du Tribunal. Sa préoccupation était de remplir correctement ses fonctions pour lesquelles il ne se sentait pas suffisamment préparé. Je le retrouvai à la Cour. Detent Après lui, la Vice-Présidence fut donnée par la Cour à Kraft, et enfin à moimême. Kraft était Danois, comme Nyholm ; ils ne pouvaient s' entendre ; ce fut d'ailleurs un phénomène qui se manifesta à plusieurs reprises de voir les juges de même nationalité se mon-trer entre eux à couteaux tirés. Kraft était un vaniteux autori- taire un peu déséquilibré; Nyholm disait qu'il avait été soigné dans une maison de santé et il ajoutait, ce qui montre la nature de son caractère : "Je vous dis qu'il a été fou, mais si vous le répétez je dirai que ce n'est pas vrai " . Kraft n'était pas un bon magistrat ; il ne comprenait point la nécessité de suivre une jurisprudence et, quand il voyait un de ses jugements infirmés, il déclarait qu'il ne tiendrait pas compte de la décision de la Cour du moins pour les jugements qui échapperaient à la compétence de celle-ci, parce que rendus par lui en dernier ressort Nyholm, lui, ne tenait aucun compte de la procédure C'est ainsi que dans les référés, qui exigent un jugement de jour à jour et même d'heure à heure, il renvoyait indéfiniment sa décision, s'ordonnait à lui-même des transports sur les lieux, faisait des enquêtes et jugeait en réalité au fond, parfois au bout d'un an. Je n'ai pas compris que cet homme ait pu être désigné pour faire partie de la Cour de Justice internationale. Wierdels et Heylighers, tous deux hollandais, ne vivaient pas en ennemis, mais ils n'avaient rien de commun. Heylighers vivait très retiré, avec une maîtresse, disait-on, mais correc-tement. Wierdels, qui était marié, n'était pas sérieux et s' amusait beaucoup. Je ne me souviens du Juge Autrichien, de Gorachuki, que comme d'un grossier

personnage; il est mort peu de temps après mon arrivée et fut remplacé par un diplomate dont le nom m'échap- pe et dont le souvenir est celui d'un homme aimable et excellent musicien . A mon arrivée, le juge Anglais était Coghlan, très comme il faut, mais que je connus peu parce qu'il était maladis et mourut bientôt. Il fut remplacé par Berton, licencié de la Facul- té de Paris, qui écrivait fort bien le français, mais le parlait avec un fort accent; après mon départ il a été Président du Tribunal et plus tard est arrivé à la Cour . Il est mort dans un accident d'auto . 乾 .../...

72- La Russie était représentée par un vrai Slave, Melinof (?) qui considérait comme un titre flatteur d'être devenu infirme à la suite des blessures qu'il avait reçues dans l'auto de je ne sais plus quelle grande mondaine, aux Champs-Elysées. Il ne vécut pas longtemps et, laissa sa place à Molortvoff; plus Slave encore que son prédécesseur il croyait que ses fonctions consis-taient seulement, après avoir prélevé sur ses appointements la partie nécessaire pour payer le secrétaire chargé de remplir son office, à vivre tranquillement au cercle. Il n'a pas tardé à comprendre qu'il s'était trompé, s'est mis courageusement à l'étude, si bien que, malgré la prévention dont ses débuts 1' avaient rendu l'objet, j'ai pu, plus tard lui assurer le service d'une justice sommaire et ensuite la Présidence d'une chambre ci-vile. Je n'ai rien à dire de particulier sur le juge italien Prampolini; c'était un personnage insignifiant. Mais je dois une mention spéciale à son successeur Piola Caselli, fort intelligent, très instruit et travailleur acharné 3B il vivait à l'écart, sans doute à cause de son mariage avec une Allemande. Il est devenu Conseiller Khédivial, puis est rentré en Italie où il est arrivé à la Première Présidence de la Cour de Cassation de Rome. J'ai vu arriver au Caire le premier juge Suisse : Houriet ; lui aussi vivait retiré chez lui comme un ours, pour se livrer à l'étude des dossiers et, avec une prolixité exagérée, à la rédac-tion des jugements si bien qu'il a dû, après un court passage à la Cour, rentrer en Suisse pour y prendre un repos nécessaire. Peter, son compatriote est venu après lui; c'était un homme in-telligent bien élevé et aimant le monde ; est-ce à cause de cette dernière qualité? Ce qui est certain c'est qu'ils fournirent - lui et Houriet - un second exemple du phénomène que j'ai cité et que, étant Président de la Cour, j'ai dû faire le voyage du Caire pour établir un modus vivendi entre Houriet, Président du Tribunal et Peter Vice-Président. Je ne parle qu'en passant du juge Belge Albert Leman, parce que je le retrouverai comme Procureur

Général près la Cour . Je dirai seulement qu'il avait été, et très injustement car c'était un très bon magistrat, la tête de turc de Kraft et de Nysholm ; il disait que, par principe, ils infirmaient les jugements qu'il avait rendus en premier ressort en justice sommaire et qu'ils auraient pu se contenter de rédiger leur jugement comme suit : Attendu que le jugement est signé Leman, l'infirme. Je reviens à Tuck ou plutôt à Crabites qui l'avait rempla- cé ; Américain de date très récente, mais français d'origine il parlait volontiers de l'engagement qu'il avait pris de ramener dans les Landes le corps de son père, qui y était né. Mais pour son compte, il croyait, comme tous les néophytes, devoir se montrer violemment américain. Cependant il avait épousé une allemande et donné à son fils comme prénom le nom de Berlin!! Il m'a bien ennuyé avec ses instances pour arriver à la Cour/...

- 73- Les Juges indigènes étaient au nombre de 6. Ils étaient tous, sauf un, très au-dessus de leurs fonctions. Si je me rappelle bien leurs noms, il y avait Youssez Aziz, arménien, célèbre par sa gourmandise, qui l'a fait mourir d'une indigestion. Il y avait aussi Rassim bey et Raghleb bey qui avaient fait leur droit ensemble à Paris dans l'entourage de la Goulue. Rassim bey exhibait volontiers des cigarettes portant son nom imprimé et même des bouteilles de cognac portant des étiquettes imprimées Cognac Rassim bey ; il était pourtant musulman. On comptait également le vieux Salim (l'ancien tambour disait-on). Je lui dois d'avoir dîné sur la rive du Nil, chez le Kaimakan d'Assouan. Je ne dois pas oublier Nagarah bey, sérieux lui et auteur d'un dictionnaire franco-arabe; je lui ai fait avoir les palmes aca- démiques. Enfin je garde une note particulière pour Fouad bey Greiss Grec catholique, travailleur et très bon magistrat; j'ai eu plus tard la satisfaction de le faire venir comme Conseiller à la Cour . SERVICE DE L'AUDIENCE Si mon départ avait été hâté, c'était pour satisfaire au désir de la Cour mixte, transmis par les Ministères des affaires étrangères d'Egypte et de France, que j'eusse pris possession de mes fonctions au Caire avant les vacances judiciaires qui cou-raient du Ier Juillet au 15 Octobre mais qui, en fait commençaient dès le 15 ou 20 juin. Le service des vacations exigeait la pré-sence de deux juges. Normalement ils auraient dû être Tuck et Leman, qui venait d'être transféré de Mansourah au Caire et était le dernier venu ; mais Leman prétendait que son transfert était fixé au 15 Octobre seulement et tenait aux vacances auxquelles il avait droit, les juges du Caire, dont cela aurait été le tour, refusaient le service, qu'ils disaient être le sien et la Cour n'avait pas trouvé d'autre moyen d'éviter un conflit que d'insister pour que je vinsse immédiatement prendre la charge. Elle consistait à compléter le Tribunal aux audiences civi-les qui étaient hebdomadaires d'après le réglement, mais de quinzaine en réalité,

parce que fixées au Samedi de la première semaine et au Lundi de la seconde et à tenir seul chaque semaine les audiences sommaires civiles commerciales et des contraventions. Le costume des juges était la stambouline, (redingote droite sans revers) avec une écharpe rouge fixée sur la poitrine par une très belle broche, oeuvre de Froment Meurice. La première audience que j'eus à tenir fut pour moi une épreuve pénible. Quand j'entrai dans la salle je crus me trouver dans une halle un jour de foire ; il y avait certainement une centaine d'avocats à la barre, hurlant, criant, la robe ou- verte, les manches au vent ; plusieurs pour éviter de nouer leur rabat autour du cou, l'avaient entré dans une boutonnière de la robe. Le spectacle de ce que l'on appellerait en France un cha- hut éveilla à mon souvenir un contraste trop marqué avec les au- diences solennelles où j'avais présidé 24 Conseillers disciplinés; .../...

- 74 - je me demande ce que j'étais venu faire dans cette bagarre et ce désenchantement dura jusqu'au jour où je retrouvai à Alexandrie les audiences ordonnées de la Cour. J'ai vu plus tard, une sorte d'émeute se produire à une audience présidée par ce pauvre Kraft qui eut le tort de crier à un avocat "Taisez-vous". Ce fut un tollé général des confrères de celui-ci, présents dans la salle ; ils se précipitèrent vers la barre en criant "Des excuses, des excuses". Je vis venir un incident fâcheux et je demandai à Kraft de lever l'audience; il refusa d'abord, mais quand il vit que j'allais me retirer et en-traîner nos collègues, il rentra dans la Chambre du Conseil où heureusement nous étions déjà quand le bâtonnier Carton de Wiart que l'on était allé chercher, arriva ; l'incident put ainsi être vidé à huis clos. Je dois faire remarquer que, comme beaucoup d'étrangers parlant suffisamment le français et le comprenant, Kraft n'en connaissait pas les usages ni les nuances Alene D'autres juges le connaissaient encore moins et n'étaient pas en mesure de suivre les plaidoiries; celles-ci avaient tou- jours lieu en français; je n'en ai entendu que deux ou trois en italien et une seule je crois en anglais. Cet inconvénient avait fait prendre l'habitude d'abréger le plus possible les plaidoiries, de réunir dans une seule audience hebdomadaire les dix ou douze affaires que la Chambre pouvait juger par semaine ; Le Président distribuait les dossiers entre les juges qui pou-vaient étudier chez eux à tête reposée les deux ou trois qui leur avaient été attribués, exposer à leurs collègues en audience le délibéré, le fond de l'affaire et les prétentions des parties fixées dans leurs conclusions écrites. VIE JUDICIAIRE Les collègues du Caire professaient qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour juger les affaires inscrites au rôle du Tribunal car l'arriéré était considérable et s'augmentait chaque année; il aurait fallu faire un effort pour le diminuer, tandis que, au contraire, ils s'arrangeaient pour rendre le moins de jugements possibles ; ils pensaient obliger

ainsi le Gouverne- ment à augmenter le nombre des juges comme augmentait le chiffre des affaires en retard. Aussi, quand un juge de Mansourah, d' Alpoïm, offrit de venir siéger au Caire pour contribuer à vider le rôle, fut-il accusé de commettre un acte de "mauvais collégianisme" (c'était un mot d'Herzbruck). Pour mon compte, je fus plaisanté par les trois juges sommaires (Kraft, Nyholm et Wierdels) parce que, à la fin des vacances, je ne laissais pas plus d'affaires au rôle que je n' en avais trouvé au commencement. "On fait l'appel des causes nouvelles, disait Wierdels, mais on les renvoie toutes au rôle à l'exception des défauts, il suffit de juger ceux-ci. "J' avais, moi, entendu et fait plaider autant d'affaires que je l'avais pu et rédigé 600 jugements environ/...

- 75 - Ce mauvais esprit que je signale, et que j'ai su se con-tinuer au Caire après mon arrivée à la Cour, était le propre des anciens membres du Tribunal ; les nouveaux venus le combattaient autant qu'ils le pouvaient de sorte que, par la force des choses, il se forma au Caire deux clans, comme ceux que j'ai critiqués ailleurs, et que je dus en faire partie ; il faut croire que l'op-position est dans la nature humaine. Toutefois, ce n'est qu'aux Assemblées générales du Tribunal du Caire que j'ai vu la contra-diction atteindre le degré de violence que j'y ai constaté. L'un des sujets de discussion le plus fréquent de ces assemblées étaient les propositions d'avancement pour les employés; chacun des juges était obligé de défendre les intérêts de ses compatriotes, sans quoi ils eussent été lésés. La lutte était particulièrement vive entre les français et les italiens, et, les premiers étant moins nombreux, le juge français avait fort à faire pour les soutenir. dawan q R D'ailleurs les juges, ne pouvant connaître tous les fonc-tionnaires et employés du Tribunal, s'intéressaient plus parti- culièrement à ceux qui exerçaient leurs fonctions pour eux ou près d'eux ; cela faisait naître des intrigues entre les juges et des contestations contre les propositions du Président ; l'atmosphère des assemblées était toujours celui de la lutte Ce n'est qu'après les vacances, bien entendu que j'ai connu cela; je les passai seul en partie, non sans une certaine in-quiétude du point de vue du service, mon collègue Tuck lui, ayant fait confiance à mon expérience de magistrat, avait devancé sensiblement l'heure de son départ . Il ne devait, en effet être présent que jusqu'au 15 Août . A la rentrée de 1907 je fus affecté à la première Chambre sous la présidence de Herzbruck ; j'étais chargé en même temps du Tribunal des contraventions (simple police) . L'année suivante je passai à la deuxième Chambre avec Kraft comme Président ; j'avais en outre la Présidence du Tribunal correctionnel; j'eus à faire des transports d'information dans ces

horreurs écoeurantes que sont les fumeries de hachiche. Par contre une affaire de Tanzim (voirie), me procura l'avantage de faire une excursion à Louxor (ma nièce Andrée y vint avec moi). Une autre instruction me conduisit jusqu'à Assouan et me permit de voir le barrage qui n' était pas encore terminé ; en en revenant je pus m'arrêter à Edfou et visiter le temple VIE PRIVEE A notre arrivée au Caire, nous nous étions installés au Continental, ma grande fille et moi ; elle put d'abord mener un peu la vie du touriste avec les attachés de la maison de France, mais cette vie fut bientôt interrompue par la mort de ma belle-mère et par une attaque de dysentrie qui fit entrer Germaine à l'Hôpital français ; elle en était sortie quand une rechute la détermina à rentrer en France . Suzanne, qui m'avait quitté à la fin de Mars, ne vint me rejoindre qu'au commencement de Septembre ou d'Octobre/...

- 76 - Les vacances finies je pris une quinzaine de jours de repos dont j'avais vraiment besoin ; nous les passâmes à Mena House, puis nous primes à Ksar el Doubara, un appartement dans une maison neuve à peine achevée. Germaine et Jean vinrent nous rejoindre, ce dernier faisant sa seconde année de droit au Caire, à l'école française; puis ils partirent l'un et l'autre et ce fut au tour d'Andrée de venir au Caire et de profiter de la vie facile que nous y menions. Nous avions acheté une voiture et loué un cheval au mois. 🗸 Nous avions de très bonnes relations avec le Ministre de France. Mr Geoffray qui avait remplacé Mr Klobukourki; Mme Geof- fray qui rendait la Maison de France accueillante avec l'aide de Mme de Reffye, du Consulat. Elle le fut moins après le départ de Mr Geoffray ; Mr de France qui lui succéda, avait épousé une Grecque qui y apporta des usages cosmopolites ; c'est ainsi que, au mariage de sa fille elle demanda que au lieu des chèques d'usa- ge on lui envoyât des chèques ... Nous avions de très bonnes relations avec les fonctionnai-res français (Canal de Suez, Domaines, Crédit Foncier, etc...) avec plusieurs anglais, certains pachas dont quelques israëlites et quelques-uns de mes collègues du Tribunal mixte RELATIONS SOCIALES J'avais des relations de service suivies avec le Ministre de France ; je devais lui procurer qui lui étaient nécessaires, notamment en ce qui concerne les mesures prises par la Cour en matière de législation mixte. Ainsi que sur la situation des français en dépendant. Je faisais partie de la Commission de répartition des subventions du Gouvernement français aux oeuvres françaises, ce qui me permit de constater que l'intérêt particu-lier des individus jouait son rôle à côté de celui de l'oeuvre d'intérêt général qu'ils dirigeaient . M J'étais un membre actif de la Société de bienfaisance, qui, heureusement, n'avait à soutenir que peu de malheureux français mais seulement des Algériens. Je ne parle pas du cercle français où j'allais peu, ni de l'Alliance française dont les

réunions n' étaient pas fréquentes. Mais il y avait des Sociétés étrangères qui me prenaient plus de temps, telle l'Institut d'Egypte, dont je fus membre titulaire tout le temps que j'ai résidé en Egypte et dont je suis toujours membre honoraire. Il y avait également ce qui a été l'embryon de l'Université d'Egypte; le Prince Fouad, avant même d'être Khédive tenait à jouer le rôle de protecteur des Lettres et des Sciences; il se choisissait des collaborateurs vis à vis desquels il se montrait exigeant. Il sut m'imposer de faire une conférence que je pré- parai sur le Wakf. Je puis dire sans vanité que je m'étais acquis une certaine situation, aussi bien au Tribunal dont la Cour m'avait désigné comme Vice-Président, qu'au dehors, quand Mr. de Rocca Serra, français, remit au Gouvernement égyptien la démission de ses fonctions de Conseiller Khédivial; le Conseiller judiciaire .../...

- 77 - anglais, d'accord avec le Ministre de la Justice, me proposa de le remplacer dans ces fonctions. Le Ministre de France me con-seilla d'accepter bien que je fusse plus désireux d'avoir un siè- qe de Conseiller. J'avais déjà signé mon contrat avec le Conseil-ler financier quand Mr de Rocca Serra retira sa démission ; il ne l'avait donnée que pour faire attribuer sa place à un autre Corse : Pietri. Le Gouvernement égyptien, ou plutôt les conseillers an-glais cherchèrent alors un moyen de sortir de la fausse situation où ils s'étaient mis vis à vis de moi et ils étudièrent le moyen d'arriver à me donner la place de Conseiller à la Cour Mixte, occupée par Mr. Prunières auquel j'avais succédé au Caire. Ils prièrent le Ministre de France d'agir sur Mr Prunières et de l'inviter à donner sa démission ; il refusa ; le Ministre de France lui fit savoir que la Cour Mixte prétendait qu'il était atteint de surdité et hors d'état de remplir ses fonctions. Prunières refusa encore malgré l'offre que lui fit le Ministre de lui faire donner la cravate de Commandeur. En dernier lieu, il demanda une retraite dont il avait déjà reçu l'équivalent et qui lui fut refusée. Ce n'est que devant la menace précise faite par la Cour d'agir juridiquement qu'il se résigna à donner sa démission. Je fus nommé Conseiller à la Cour au mois de Juillet 1912 pour prendre rang du 16 Octobre. J'arrivais au traitement de 50.000 Frs alors réglementaire Nous voyions notre vie devenir plus large et en même temps plus heureux à raison des économies que nous pouvions maintenant envisager. CONSEILLER A LA COUR MIXTE Je crois utile de rappeler que la création des Tribunaux de la Réforme, en 1875, avait été l'une des conditions imposées par les Puissances au Gouvernement du Khédive pour sauver l'Egypte de la banqueroute. Ces tribunaux appelés mixtes, parce que composés d'Européens et d'indigènes étaient nécessaires pour rendre sérieuse la distribution de la Justice entre européens et égyptiens ou entre étrangers de nationalités différentes. Et, préoccupées d'assurer l'indépendance

de cette nouvelle justice, les Puissances en avaient fait un Etat dans l'Etat Egyptien, une petite République avec son Président et son Parlement, ses fonc- tionnaires et ses employés, son Trésor et même ses gardes. C'est ainsi qu'elles avaient décidé que la Cour serait composée de 16 Conseillers dont 10 étrangers et 6 indigènes ; que les étrangers seraient bien des juges égyptiens puisque nommés par le Khédive, mais choisis par lui sur une liste de trois noms seulement, présentés par le Gouvernement du Magistrat à nommer. Les Puissances signataires des Traités étaient au nombre de sept: Allemagne, Autriche, Angleterre, France, Italie, Russie, et Etats-Unis). Elles s'étaient réservé chacune un siège de Conseiller sur les dix ; les trois restants seraient donnés l' un à la Grèce et un autre à la Belgique, à cause de l'importance de leurs intérêts en Egypte, le dernier serait attribué à un étranger d'un mérite reconnu/.....

- - 78 - Les seize Conseillers devaient être partagés en deux chambres, l'une et l'autre de 8 Conseillers dont 5 étrangers et 3 égyptiens. Le Président de la Cour est élu par ses pairs, en leur assemblée générale des 16 conseillers. Il est le chef de la Justice mixte et il n'a pas à admettre dans son administr tion d'autre intervention que celle de son assemblée générale: un Vice-Président le supplée au besoin : il soumet à cette assemblée les mesures qu'il a l'intention de prendre. Les trois Tribunaux n'élisent pas leurs Président et Vice-Président; ils soumettent une liste de cinq candidats à la Cour qui choisit sur elle le Président et le Vice-Président de chaque Tribunal. Ceux-ci administrent dans les mêmes conditions que celui de la Cour, auquel ils font parvenir leurs propositions acceptées par leur Assemblée géné-rale et le Président de la Cour les soumet à celle-ci qui en définitive statue en dernier ressort. On sait que le rôle de la Justice n'est pas terminé quand les Juges ont rendu leur décision ; il faut qu'elle soit constatée par écrit, puis mise à exécution; cela exige des employés, des greffiers, des huissiers, et aussi des no-taires, des conservateurs des hypothèques et enfin une main militaire. Il ne faut pas oublier que la distribution de la Justice crée pour le Gouvernement l'ouverture de droits en espèces. La réforme a décidé que les droits dûs sur les dé-cisions que rend la Justice mixte seront perçus par elle, mais qu'elle prélèverait d'abord le montant des traitements de ses magistrats et de toutes ses dépenses, avant de remet-tre le surplus au Gouvernement, d'où nécessité d'une organisa-tion financière. Tout cela, créé modestement au début, est devenu une très importante machine dont les produits forment une partie non négligeable des ressources du Trésor égyptien. Au cours d'une enquête que la Cour me chargea de faire à la Caisse du Tribunal du Caire, alors que j'y étais encore Juge, j'eus à vérifier la quantité de livres sterling en or, qui constituait celle-ci était beaucoup trop importante pour être

comptée à la main. On les pesa devant moi, en les puisant à la pelle comme des haricots. Au Caire également j'eus à faire porter une somme équivalente à un million, à la Banque Nationale et je ne pus m'empêcher de manifester mon inquiétude au Greffier en Chef; il m'assura que les mesures nécessaires pour éviter un accident étaient toujours prises. Comme Président de la Cour j'ai nombre de fois, signé des cheques pour des sommes plus importantes. Les différents services qu'exige le fonctionnement de la Justice mixte, réclament un nombreux personnel; c'est la Cour qui assure la régularité de la carrière de tous les fonctionnaires et employés, de la Cour ellemême et des trois Tribunaux. Pour la Cour, c'est le Président qui soumet les propositions d'avancement à son assemblée générale; pour les Tribunaux, c'est le Président qui le fait à son assemblée et quand elles sont acceptées ou ratifiées par elle, il les .../...

- 79 - transmet au Président de la Cour, qui les soumet à son tour à celle-ci, qui statue en dernier lieu après examen des réclama-tions dont elles ont pu être l'objet. En fait, c'est bien le Président qui, avec la Cour, décide en dernier lieu. Quand j'occupais la Présidence, le personnel de la Justice mixte dépassait sensiblement mille employés. A côté de son rôle proprement judiciaire et des fonctions administratives qui en sont la conséquence, la Cour a reçu des puissances un pouvoir législatif qu'elle exerce de deux ma-nières différentes. Son Assemblée générale ordinaire est appelée à examiner les réglements, en matière de contraventions que le Gouvernement égyptien prend à l'égard des indigènes et à décider si elle doit ou non les déclarer applicables aux Etrangers. Je l'ai vue dis-cuter les termes dans lesquels ils étaient conçus et inviter le Gouvernement à les modifier. D'autre part, en se complétant par l'adjonction des juges des nationalités qui n'ont pas de représentant dans son sein, elle devient Assemblée Législative et peut apporter des modifications à la Législation mixte. J'ai assisté aux réunions qui ont modifié le code de procédure civile, en matière de juge-ments par défaut. Et moi-même, comme Président j'ai provoqué les changements qui ont été apportés au Code d'Instruction Cri-minelle, dans la procédure des pourvois en Cassation PALAIS DE JUSTICE Le Palais de Justice d'Alexandrie est un beau et grand bâtiment de style sérieux comme il convient ; il a été construit à une date relativement récente et en vue de la desti- nation qu'il a à remplir ; en le comparant à celui du Caire on pourrait le qualifier de merveille. Il se compose d'un rez-de- chaussée élevé sur de grands sous-sols spacieux, d'un entre-sol et d'un premier. Le rez-de-chaussée se compose de vastes salles, appelées à recevoir un public nombreux ; elles abritaient au début le service des hypothèques, mais il est devenu encombrant à tel point qu'il a dû être transporté dans un autre immeuble. L'entre-sol comprend des bureaux et les locaux

réservés au Barreau . La salle d'audience de la Cour se trouve au premier ; on y accède par un escalier en marbre blanc à double révolution ; je l'ai peu pratiqué, usant surtout de l'ascenseur que l'absence de limite d'âge au moment où le Palais a été construit, rendait nécessaire pour les vieux magistrats que j'ai connus (84 ans) . La salle d'audience est spacieuse et haute comme les cabinets du Président, du Vice Président, du Secrétaire de la Présidence, du Greffier en Chef, qui occupent la moitié de la façade de l'im- meuble sur la place Mohamed Aly, l'autre moitié comprenant les services du Parquet Général. La Bibliothèque, très vaste et très bien garnie, sert de salle de délibération pour les assemblées générales. Le Palais possède le confort nécessaire depuis que j'y ai fait ajouter un urinoir pour remplacer la table de nuit et le vase qui en tenaient lieu jusque-là.

- 80 - II. COMPOSITION DE LA COUR I 9 I 2 Au commencement de l'année 1912, celle où je fus nom- mé à la Cour, le Palais de Justice d'Alexandrie avait été le théâtre d'un drame héroï-comique qui l'avait bouleversée. L'un des plus anciens Conseillers était Vercamer, intelligent mais devenu peu à peu déséquilibré; c'était un des pionniers de la Réforme ; arrivé en 1875, avec Bernardi, comme lui d'origine modeste, également travailleur acharné et très éloigné du monde, ils s'étaient, disait-on, installés ensemble dans un petit hotel du port où ils avaient vécu plusieurs années en payant une pension de Rég. 5 par mois, 4 frs par jour! Ils n'avaient pas tardé à réaliser de belles économies sur leur traitement de Substitut. Bernardi avait été dirigé ensuite vers le contentieux et était devenu Conseiller Khédivial. Vercamer, resté dans la Justice mixte était arrivé à la Cour . Il en était une des lumières, car il avait autant de savoir que d'expérience ; il ne l'ignorait pas et il affectait le sentiment de sa supériorité sur ses collègues d'une manière d'

autant plus blessante pour ceux-ci qu'ils sentaient, eux, leur infériorité; aussi n'était-il aimé ni des étrangers ni des indi- gènes. Il n'était pas apprécié davantage par le Gouvernement. Lorsque le Président Moriondo vint à mourir au mois de Janvier et que la Cour se réunit en Assemblée générale pour élire son successeur, ce fut donc dans une atmosphère qui ne lui était point favorable que Vercamer crut pouvoir prendre la parole pour poser sa candidature à la Présidence; cela ne s'était jamais fait; il invoqua son âge, son ancienneté et les services qu'il avait rendus à la Réforme et soutint que nul autre que lui ne saurait l'occuper convenablement. Il n'obtint que deux ou trois voix, le Gouvernement égyptien ayant, disait-on, donné aux Conseillers indigènes le mot d'ordre de ne pas lui donner les leurs. Ce fut le Conseiller Allemand, Gescher, qui fut élu ; c'était un bon magistrat et un homme bien élevé; pour s'en □ moquer, Vercamer l'appelait le Gentilhomme de la Réforme. L'échec de Vercamer, le mit dans un état de violente colère, il perdit son sangfroid et il écrivit, séance-tenante, une lettre dans laquelle il donnait la démission de ses fonctions de Conseiller. Le lendemain, revenu à résipiscence, il voulut reprendre cette démission; il lui fut répondu qu'il était trop tard, qu'elle avait été acceptée et qu'il était déjà remplacé. Son successeur était le Procureur Général Ernest Leman, son compatriote. D'autres changements avaient suivi celui-ci; Bernardi Conseiller Khédivial, avait remplacé comme Conseiller à la Cour mixte, son compatriote Morionda; le Conseiller grec Diomède, et le Conseiller autrichien de Korizmics avaient donné leur démission et avaient été remplacés par Cambas et Dela de Zoltan ; j'avais moimême remplacé Prunières, de sorte que, à la rentrée de l'année judiciaire 1912-1914 la liste par ordre d'ancienneté .../...

- 81 - des Conseillers européens se présentait ainsi : d'Abaza, Gescher, Larcher, Sandars, Tuck, L. Leman, Bernardi, Cambas, Laloë, de Zoltan ; la nomination de cinq seu-lement était antérieure au Ier Janvier 1912; je ne sais s'ils nous ont bien transmis les traditions des anciens, mais ce que je puis affirmer c'est que la nouvelle Cour était une réunion d'hommes comme il faut et de relations agréables ; et que leur valeur juri- dique était, tout au moins, égale à celle de leurs anciens ; D'Abaza. C'était un seigneur russe . Arrivé en Egypte avec Vercarmer et Bernardi, les circonstances plus que le tra-vail l'avaient conduit très vite à la Cour mixte et malgré que quantité d'arrêts consignés dans les recueils soient signés de lui je doute fort qu'il en ait rédigé beaucoup ; il en est de moi qui portent sa signature parce qu'ils ont été prononcés à une audience qu'il présidait comme doyen. Pendant les 6 ans que j'ai présidé la Ière Chambre où il siégeait, il s'est toujours contenté de répondre, quand je lui demandais de donner son avis: "Mais c'est toujours le même que le vôtre, mon Président " Il gardait fidèlement la mémoire de sa femme qu'il avait perdue jeune et il renouvelait chaque jour avec soin les pétales de roses qui remplissaient une coupe d'argent placée sous un beau portrait qu'il avait d'elle. Il était spirite: en sortant un soir de chez lui, je traversai sa salle à manger où la table, élégamment dressée comprenait plusieurs couverts; j'y avais jeté machinalement un coup d'oeil . Il s'en aperçut et me dit : " Je suis seul ce soir, mais ne vous étonnez pas, je dîne avec mes morts " . Il n'admettait pas que l'on se débarrassât des chats en les tuant et il nourrissait tous ceux de son voisinage ; j'en ai compté 32 prenant leur repas sous la vérandah de son bungalow. Leur présence empêchait Sandars et Hansson, qui tous les deux en avaient une peur maladive, d'aller souvent chez lui . ' D'Abaza vivait largement, au lieu de prendre le tramway pour se rendre de Fleming au Palais de Justice, il venait en voi- ture et s'arrêtait chez Baudrot, le pâtissier en vogue, pour faire

son premier déjeuner ; aussi arrivait-il parfois en retard et je devais le faire remplacer pour commencer l'audience . Il paraît que quand il dut accepter sa mise à la retraite, le montant de celle-ci ne suffit point pour assurer son existence et que ses anciens collègues durent l'aider dans ses besoins . Mr d'Abaza parlait 8 langues et employait toujours celle de son interlocuteur, mais il s'exprimait généralement en français; il était très cultivé et possédait une bibliothèque abondamment garnie . Gescher, Allemand, Président de la Cour - le Gentilhomme de la Réforme ; c'était certainement de fait s'il ne l'était pas de droit, mais avec une nuance de la supériorité allemande, qui perçait parfois dans ses propos ; d'ailleurs bon magistrat/... S

82- - De Souza Larcher - Portugais, mais ayant du sang français par sa mère (Larcher de Beaumont le Roger). C'était d'ailleurs le nom sous lequel on le désignait. Très bon collègue, bien qu' un peu vif, excellent magistrat, mais impatient de l'autorité et prêt à regimber contre les Anglais dont il pressentait la mainmise et même contre le Gouvernement égyptien ; ayant toujours l'oeil sur les mesures administratives et sur le Procureur Général, dont il se défiait par principe. - - Sandars. Anglais. Excellent homme. Puritain, avait chez lui, dans son bureau, une grande Bible toujours ouverte . N'était peut-être pas un très grand juriste, mais avait beaucoup de bon sens . Toujours prêt à rendre service et très généreux Grand amateur de fleurs. - Tuck. Américain, mon ancien collègue du Caire. J'ai déjà dit qu'il se détachait des autres comme homme du monde . - P. Leman. Belge. Depuis longtemps en Egypte, avait été juge à Mansourah, Président du Tribunal d'Alexandrie et Procureur Général; il avait profité de la maladresse de Vercamer et nommé à sa place comme Conseiller. Bon magistrat, bon collègue, j'ai toujours eu avec lui les meilleurs rapports, même quand, en 1916, je fus élu à la Vice-Présidence de la Cour, sur laquelle il comptait. - Bernardi. Italien. Vétéran de la Réforme, travailleur acharné, vivant très retiré et hors du monde. Les arabes l'appe-laient l'homme à deux barbes parce qu'il portait des favoris. Cambas. Grec. Ancien avocat de grand mérite que la mala- die avait éloigné du barreau. N'avait appris le français que sur le tard, mais le possédait parfaitement et continuait à le cul-tiver en se tenant au courant de la littérature moderne et contem- poraine . - Laloë - de Zoltan . Autrichien, ou plutôt Hongrois, en tenant à être présenté sous ce dernier titre et rectifiant quand on em-ployait le premier. Il était en dernier lieu Président du Tri-bunal d'Alexandrie. Il posait un peu pour le Magyar et la noblesse c'était un excellent musicien, il se faisait prier pour se met- tre au piano mais enchantait ses auditeurs par sa

virtuosité. CONSEILLERS INDIGENES Je fais vainement appel à ma mémoire pour retrouver les noms de tous ceux que je trouvai à la Cour en y arrivant au mois d'Octobre 1912. Je me souviens seulement de celui de Tchérakian bey, arménien et de Hamdoullah pacha; ce dernier avait été sénateur à Constantinople, car, en vertu de la fiction qui faisait de l'Egypte, une portion de l'empire ottoman, on considérait les otto- mans comme égyptiens. C'est ainsi que Nubar pacha, arménien était devenu Premier Ministre Egyptien. Les Conseillers égyptiens de cette époque étaient tous âgés et, comme les juges indigènes généralement inférieurs à leurs fonctions. J'ai eu comme collègue un indigène qui n'avais pas eu d'autre préparation juridique que d'avoir été commis d'épicerie. On ne leur demandait pas d'autre service que celui d'aller faire .../...

-83 - des enquêtes sur les lieux. Il y avait des exceptions, tels Fouad bey Greiss, juge au Caire que j'avais signalé à l'attention du Président de la Cour, Mr Gescher; celui-ci l'avait fait nommer Conseiller; et aussi Soubhi bey Ghali, qui paraissait ne venir à l'audience que pour faire sa correspondance; on lui appliquait la plaisanterie connue ; on lui appliquait la plaisanterie connue : il y a le juge qui écoute et qui comprend, celui qui écoute et qui ne comprend pas, enfin celui qui n'écoute pas et comprend quand même. Soubhi était ce dernier. • Je dois dire que la durée de mon séjour en Egypte a suffi pour produire un changement complet dans la valeur de la magis- trature égyptienne. Les Conseillers qui étaient d'abord toujours prêts à approuver les propositions qui leur étaient faites (des Beni oui oui) savaient les discuter et soutenir leur avis De l'Université d'Egypte et surtout de l'Ecole française de droit, sont sortis des licenciés qui ont compris que le diplome n'était pas un but mais un moyen. J'ai vu débuter de jeunes substituts qui ont dû donner des conclusions utiles, même à la Cour et, l'un d'eux est arrivé à en occuper la Présidence quand la confé-rence de Montreux a eu modifié l'organisation de la Justice mixte. D'autre part, la Cour mixte a toujours servi de terrain d'essai pour les indigènes que le Gouvernement croyait pouvoir de-venir aptes à remplir de hautes fonctions; je ne saurais dire combien j'en ai vu arriver à la Cour, y passer quelques années, en sortir pour entrer dans l'Administration et devenir Ministres. Ceux qui restent dans la Magistrature ont évidemment une autre valeur que les magistrats de 1912. PARQUET GENERAL Le Procureur Général près la Cour est le seul européen du Parquet ; il représente le Gouvernement près de la Cour et en est le porte-parole; il en soutient les propositions, J'ai vu le Parquet Général occupé par Borchegrevink norvégien, puis par les deux frères Leman, Ernest et Albert, enfin Van den Bosch, ces trois derniers Belges . J'ai entendu Albert Leman et Van den Bosch

donner à l'audience de très bonnes conclusions dans des affaires civiles ordinaires. One Chambre - En 1912-13 la Cour était divisée en deux chambres com- prenant chacune 8 Conseillers dont 5 européens et 3 indigènes J'appartenais à la première, présidée par Gescher et composée avec moi de d'Abaza, Sandars, Bernardi, Ahmed bey Mazloum, Soubhi bey Ghali et Fouad bey Greiss. - - 1913-14 n'apporta pas de changement à la composition de la Cour ni à celle de la Chambre. - 1914-15. La guerre avait entraîné la déchéance des magis- trats allemands et autrichiens et réduit à huit, par le départ de Gescher et de Zoltan, le nombre des Conseillers européens; le Gouvernement avait décidé que la Cour serait divisée en trois chambres composées chacune de trois européens et deux indigènes ; un seul conseiller suffisait pour compléter la Cour. Ce fut Hansen ././. Norvégien

- 84 - Sandars, anglais fut élu Président de la Cour, Larcher maintenu à la Vice-Présidence. La première Chambre fut composée de Sandars, d'Abaza, Laloë Soubhi, Fouad . 1914-16: Pas de changement. Mais 1916 vit mourir le Président Sandars. Il fut remplacé, comme Conseiller anglais par Cator, qui avait fait sa carrière de magistrat dans les colonnes britanni- ques et qui y avait épousé une hollandaise plus intelligente que lui; il affectait des manières un peu hautaines ; elle, était plus femme de monde que lui ; tous les deux désiraient jouer un rôle et ils y sont arrivés à la longue, car il a occupé la Présidence de la Cour. Comme Président de la Cour, ce fut Larcher qui fut appelé à remplacer Sandars ; il espérait que Leman serait son vice-Président mais contrairement à son désir, ce fut moi qui fut élu à la Vice-Présidence. Je pris la Présidence de la Ière Chambre avec d'Abaza, Cator, Soubhi et Fouad comme assesseurs. - 1916-17 pas de changement . - 1917-18 - 1918-19 " " si ce n'est l'une de ces années la mort du Procureur Général Al-bert Leman qui fut remplacé par son compatriote Van den Bosch : moins synpathique que lui, mais magistrat intelligent, instruit et particulièrement lettré. - 1919-20. Une loi nouvelle établissant une limite d'âge et des retraites fit abandonner leur siège à la Cour à d'Abaza Larcher, Tuck et Bernardi. Larcher et Tuck furent remplacés par leur compatriote respectif Cunha et Brinton. Brinton était intel-ligent et instruit ; désireux de se mettre à la hauteur de ses fonctions il y a si bien réussi qu'il a pu, après quelques années d'exercice écrire un traité de législation mixte en anglais. Mais à la surprise générale ce furent deux anglais : Vaux et Mac Barnett qui furent nommés aux places restées vides . - 1920-21 . Je crois que ce fut à l'unanimité des voix que je fus élu Président de la Cour et qu'il en fut de même pour Leman à la Vice-Présidence. La Cour se composait ainsi : Ière Chambre Laloë Cator Brinton 2ème Chambre Leman Cambas Vaux 3ème Chambre Hanssen Cunha Mac Barnett

Soubhi Fouad - 1921-22: Au mois d'Avril 1922, sur mes instances répétées j'eus la satisfaction de voir un Juge italien, Messina, venir remplir la place de Bernardi. Je proposai de l'attacher à la Ière Chambre, ce qui permettait au Président de la Cour d'en quitter la Présidence pour se consacrer à la charge, suffisamment lourde par elle-même, de la Présidence de la Cour . Je n'en pus profiter que quelques mois, puisque je quittai Alexandrie à la fin du mois de Juin/...

- 85 - III. SERVICE DE L'AUDIENCE En Tramway il faut 20 minutes pour aller de Fleming à la gare de Ramleh à Alexandrie et dix minutes de celle-ci au Pa-lais. L'audience de la Ière Chambre avait lieu le mardi à 9 heures, mais l'appel des causes était fait par le Président dès 8 heures et demi. Dès 1916 je devais donc partir de chez nous à 8 heures. 廳 La salle d'audience est vaste et bien ordonnée. Le bureau en occupe tout le fond avec les huit sièges nécessaires avant cet- te époque ; ce sont de grands fauteuils en cuir vert, portant, frappées en or, les armes du Gouvernement égyptien avec, en arabe la devise "La Justice est le fondement de l'Etat". La tenue des avocats est correcte et me rappelait celle du Barreau d'Alger; elle en diffère toutefois par la forme de la toque, qui marque la nationalité : celle des Italiens rappelle une brioche. Les avocats se plaignaient que la Cour mesurât toujours le temps qu'elle leur accordait pour leur plaidoirie, mais cela était nécessaire pour arriver à juger le nombre d'affaires nécessaire pour arriver à juger c'est à dire une douzaine par semaine. Lorsque l'importance d'une affaire l'exigeait, exception était faite à cette règle ; parfois même il était tenu une audience supplémentaire. 食物 En principe, l'audience de 9 heures à I heure : le Prési- dent Gescher l'arrêtait souvent auparavant parfois même à Midi. Le Président Sandars atteignait midi et demi ; j'ai suivi son exemple et il m'est arrivé de la prolonger jusqu'à une heure pour laisser finir une plaidoirie. Dans ce cas le secrétaire de la Présidence téléphonait à Fleming que je ne rentrerais pas avant une heure et demie Il me serait bien impossible de passer en revue les affai- res importantes au jugement desquelles j'ai participé, je n'en citerai que deux, l'affaire Zervudachi et l'affaire d'Héliopolis (Souvenirs recueillis j'y ajoute l'affaire Agopian). Zervudachi était un richissime banquier grec dont le suicide imprévu apprit au monde des affaires qu'il se trouvait en état de banqueroute. Celle-ci soulevait différents conflits en-tre

banques grecques et étrangères qui donnèrent lieu à de longs débats, sous la Présidence Gescher, et à un important arrêt de la rédaction duquel je fus chargé. Ce fut l'occasion pour Vercamer de me prendre personnellement à partie, parce que dans cet arrêt je combattais les arguments contenus dans une consul- tation signée de lui qui avait été jointe au dossier ; il avait cru que cette affaire lui ouvrirait la carrière d'avocat consul- tant . L'AFFAIRE AGOPIAN Elle se termina dramatiquement . J'avais assisté, pendant que j'étais au Caire au mariage d'Agopian avec la fille de mon collègue Youssef Aziz, plus atta- ché à la gastronomie qu'au Droit ; tous deux étaient arméniens orthodoxes. Agopian était juge mixte à Alexandrie. .../...

- 86 - Il avait engagé un procès en revendication d'une grande propriété dans le désert de Marsah Mabrouk et il l'avait perdu ; il avait interjeté appel et l'affaire était venue, je ne sais pourquoi, devant ma Chambre qui, d'ordinaire, ne jugeait point les affaires immobilières; peut-être était-ce à la suite de la récusation d'un collègue. Je dois expliquer ici que la communication des pièces d'un procès ne se fait point en Egypte de la main à la main des avoués ou des avocats, comme en France, mais par la voie du Greffe et avec certaines précautions ; l'avocat d'une partie les remet au Greffier avec un inventaire numéroté que ce fonctionnaire pointe et contrôle; il prend les pièces en charge et ce n'est que sous ses yeux que la partie adverse et son avocat en peuvent prendre connaissance · A l'audience, l'avocat d'Agopian avait fini sa plaidoirie et son adversaire avait commencé la sienne quand, voulant appuyer ses dires par la production d'une pièce décisive, faisant partie de son dossier, il la chercha, sans la trouver feuilletant tou- tes ses pièces, puis s'arrêta stupéfait, déclarant que la pièce avait disparu et me demandant de dresser procès-verbal de l'incident. Je le fis et je remis ce procès-verbal au Président Larcher qui me chargea d'ouvrir une information sur cet incident Mon enquête établit que Agopian avait sollicité le Gref- fier de lui laisser prendre copie des pièces et que ce fonction- naire lui avait ouvert son bureau particulier et l'y avait laissé seul; au reproche que je lui faisais de ne pas avoir observé le réglement, le greffier me répondit naïvement que celui-ci avait été fait à l'encontre des plaideurs et des avocats mais qu'il ne croyait pas qu'on pût l'appliquer aux magistrats. Il parut établi sans contestation possible, que c'était bien Agopian lui- même qui avait soustrait la pièce qui condamnait ses prétentions. Le Procureur Général le déféra à l'Assemblée générale de la Cour jugeant disciplinairement et demanda sa révocation des fonctions de juge mixte. Je n'assistai pas aux débats puisque j'avais fait l'information et je ne sais s'il ajouta quelque moyen de défense aux dénégations auxquelles il s'était borné devant moi . J'appris seulement qu'il était révoqué. Héliopolis est un exemple des procès extraordinaires qui ne peuvent naître qu'en Orient. Le Baron Empain, Belge, avait obtenu pour une Société de ce nom une concession de 10.000 hec-tares dans le désert ; je les ai connus et j'y ai vu naître une ville, pourvue de tout ce qui est nécessaire à son existence : voirie, eau, égoûts, lumière, électricité. La Sté d'Héliopolis imagina de soutenir que, fournissant à tous les besoins des habitants, elle ne devait, ni eux non plus, aucun impôt à l' Etat. Ce fut Millerant qui vint soutenir sa prétention devant la Cour (il déjeuna chez nous à Fleming). Comme, après son départ, je m'étonnais que la Sté d'Héliopolis eût exposé des frais aussi élevés pour une cause qui ne pouvait être gagnée, on me répondit qu'ils rentraient dans les frais de publicité (tous les frais du ././. voyage de Mr et Mme Millerant étaient payés et en plus

- 87 - Livres égyptiennes 1.000, c'est à dire 25.000 Frs or !!). Je n'ai point à parler, heureusement, du procès de la ville d'Alexandrie contre la Cie Lebon, au sujet du prix du gaz et de l'électricité, parce qu'il me fut rapporté que la Commission municipale avait exprimé le regret qu'une affaire aussi importan- te intéressant une Société française vint devant une chambre pré-sidée par un magistrat français, ce n'était pas une véritable récusation, mais je pris le regret comme tel et je priai le Président Larcher de prendre l'affaire devant sa Chambre ; il le voulut bien et je lui en sus gré, car je savais que cette affaire exigeait l'étude d'un dossier bourré de chiffres et sur- tout qu'elle avait été maladroitement introduite par le directeur à Alexandrie de la Société Lebon, lequel était lié avec nous, et qu'elle serait perdue devant la Cour comme elle l'avait été en première instance. La Ière Chambre était en même temps Cour de Cassation en matière pénale. Ce rôle étant peu chargé l'audience en avait été fixée au Lundi, qui était le jour de son délibéré ; elle précédait celui-ci. Je n'y ai vu qu'une affaire importante ; il s'agissait de la condamnation pour banqueroute d'un israëlite, important commerçant, qui avait fait grand bruit. La Cassation du Jugement et par suite l'acquittement en fit également parce qu'elle fut motivée par une erreur de fait commise par le Procureur Général. Je ne veux point parler d'une affaire de cartes dont le caractère obscène était contesté par le condamné ; la Cour dut l'apprécier (il y en avait des milliers et de tous les genres) et prendre des mesures particulières pour assurer leur destruction. Pour être complet je dois dire que la Ière Chambre avait à remplir le rôle de chambre de discipline, c'est à dire à juger les infractions reprochées à ses employés ou aux avocats. Ces débats m'étaient particulièrement pénibles. Je me souviens en particulier de la décision prononçant la révocation d'un employé fort intelligent appartenant au secré-tariat de la Présidence ; reconnaissant avoir débauché une jeune fille il refusait

de l'épouser disant que c'était une de ces filles avec lesquelles on peut avoir des relations mais que l'on n'épouse pas ; la famille était honnête et aurait retiré sa plain- te s'il avait consenti au mariage . Le Tribunal consulaire italien l'ayant condamné pour détournement de mineure, la Cour crut devoir le révoquer . J'aurai à parler plus loin de la radiation successive, du tableau, de cinq avocats dans le courant d'une même année. IV. VIE JUDICIAIRE La vie de la Cour fut sans histoire pendant les années judiciaires 1912-13 et 1913-14, mais elle fut brusquement troublée par la déclaration de guerre en Août 1914. C'était Hansson, juge à Alexandrie qui faisait le service des vacations et qui par suite .../...

- 88 - assumait la charge de Président de la Cour ; c'était un magistrat intelligent, instruit et énergique ; il eut à discuter avec le Gouvernement les mesures que celui-ci voulait prendre pour faire face aux exigences de la situation. Il eut l'idée de réu- nir auprès de lui tous les magistrats mixtes retenus en Egypte par le Service des vacations, pour se faire appuyer de leur avis. Cette idée a paru si sage qu'elle est passée dans la Législation mixte ; un texte nouveau élaboré par l'Assemblée législative charge "le Corps des Magistrats présents en Egypte" de remplir le rôle de celle-ci dans les cas extraordinaires qui se produi- sent pendant les vacances. La déchéance prononcée contre les Conseillers allemand et autrichien réduisait à 8 au lieu de 10 le nombre des Conseillers européens de la Cour ; le Gouvernement égyptien (disons anglais) profita de cette circonstance pour décider que la Cour serait divisée en trois Chambres de 5 conseillers soit 3 européens et 2 indigènes ; un seul européen était donc nécessaire pour la com-pléter ce fut Hansson qui fut choisi. Il est probable que le Vice-Président Larcher, et plusieurs Conseillers avec lui, croyaient qu'il remplacerait Gescher à la tête de la Cour ; contrairement à leur attente ce fut San-dars, anglais, qui fut élu : on dit que ce fut grâce aux voix des Conseillers indigènes qui avaient reçu le mot d'ordre de voter pour lui. Larcher en conçut une certaine animosité contre les anglais, bien qu'il eût été conservé comme Vice-Président. En 1916 la mort du Président Sandars fut un deuil pour la Cour, comme pour la colonie anglaise et même tout Alexandrie où il était estimé généralement. Pour ma part je le vis dispara tre avec beaucoup de regret, car j'entretenais avec lui des rela-tions d'amicale sympathie, presque d'intimité; c'était notre voisin et nous nous fréquentions souvent. Son remplacement à la Présidence de la Cour ne donna lieu à aucun incident ; ce fut en effet à l'unanimité que le Vice-Président Larcher y fut porté ; il croyait que son vice-Président serait E. Leman, avec lequel il était

particulièrement lié et il fut surpris que mon nom réunit la majorité des voix. Voici ce qui s'était passé : Hansson était venu me voir et m'avait appris que plusieurs de nos collègues pensaient avec lui que l'élection d'E. Leman à la Vice-Présidence serait sa dési- gnation pour la succession de Larcher et que l'on ne pouvait admettre que, Albert Leman étant Procureur Général, les deux pla-ces de chef de la Cour fussent entre les mains des deux frères. Hansson me demandait si j'accepterais qu'ils votassent pour moi ; je refusai, d'abord parce que j'étais l'un des moins anciens conseillers européens et aussi parce que j'étais en très bons termes avec Leman et que je ne voulais pas être pour lui une cause de désagrément . Mais le Ministre de France me fit savoir qu'il y aurait intérêt à ce que la Vice-Présidence de la Cour fût occupée par un français et me demanda de revenir sur mon refus, et je dus y consentir; Hansson agit de telle sorte que je fus élu sans difficulté; je ne sais si ce fut avec les voix des anciens ou/.....

- 89 - avec celle des indigènes stylés par le Gouvernement, mais ce que je sais, c'est que ce fut une surprise désagréable pour Leman et pour Larcher; j'aurais encore présent à l'esprit le regard chargé de reproches, que je reçus du premier, si les six années de cor-diale amitié que nous avons ensuite vécues ensemble ne me l'avaient fait oublier. Le Président commença par me manifester de la rancune et de la défiance, croyant sans doute que j'étais placé près de lui par les anglais, qu'il n'aimait pas, pour con-trôler ses actes ; mais il ne tarda pas, lui aussi, à me mon-trer une entière confiance. Il ne cacha pas son peu de sympathie pour Cator, anglais, qui remplaçait Sandars comme Conseiller; il communiquait avec plaisir aux membres de la Cour une décision de la Haute-Cour de justice Britannique, siégeant à Constantinople dans laquelle Cator, qui la présidait, s'était livré à des critiques ironiques sur les prétentions que la Justice mixte avait à une compétence, sur une affaire qui regardait la Justice anglaise. L'arrivée de Cator à la Cour mixte allait renouveler pour moi, avec le supplément de travail qu'elle entraînait, l'obliga-tion de mettre le nouveau venu au courant de ses fonctions ; je dis "renouveler" parce que je l'avais eue déjà au Caire avec Crabites ; mais ce qui avait été relativement facile avec un fils de français parlant couramment français et connaissant les usages français, allait devenir une véritable corvée avec Cator qui avait peu pratiqué le français et qui ignorait tout de la procédure et de la législation mixte. Quand, la veille de l'au- dience au soir, ma tâche personnelle était terminée et mes dos- siers clos, j'allais pouvoir respirer, Cator arrivait chez moi avec les siens%; il me fallait lire les projets d'arrêts qu'il avait préparés et les refaire plutôt que les corriger. J'anticipe ici de quelques années pour dire que ce travail supplémentaire se continuait encore à un degré moindre il est vrai, quand l'arrivée de Brinton, Conseiller américain, vint le doubler. Je dois dire que Brinton était beaucoup plus intelligent et surtout plus compréhensif que Cator ; il

se mit très rapidement à la hauteur de ses fonctions. J'avais aussi de temps en temps, un autre supplément de besogne dû à l'opiniâtreté juridique de Houriet, juge puis Président du Tribunal du Caire ; j'ai dit que c'était un travail-leur acharné, je puis ajouter juriste obstiné dans ses idées. Il n'admettait pas que l'un de ses jugements put être infirmé et lorsque le cas se produisait c'était une demande d'explications, une dissertation sans fin, comme ses jugements qui étaient d'une longueur démesurée ; la conviction avec laquelle il l'avait écrite m'obligeait à lui répondre. Il y avait aussi les réponses à faire aux lettres répétées de Giraud qui, elles, ne se tenaient pas dans les sphères élevées du Droit mais se traînaient dans les sentiers tortueux des ma-chinations ou des rivalités avec ses collègues ; il voulait un cabinet au Palais de Justice, il voulait être à telle chambre, il ne voulait pas être sous la présidence de certain collègue ?.. Pourquoi la Cour ne lui donnait-elle pas la Présidence d'une ../...

- 90 - Ten Ye Chambre ou même la Vice-Présidence du Tribunal pour laquelle le désignait son passage par le Tribunal de la Seine . Je payais ainsi la faute que j'avais commise en appuyant d'une manière décisive sa candidature au siège de Juge au Caire, que ma nomination à la Cour rendait vacant. Je savais par Mr. Vacher, que son père avait été avocat au barreau mixte d'Alexan- drie et que lui, Giraud, en déduisait qu'il avait plus que moi des droits, au poste de juge que Mr Vacher m'avait aidé à obtenir; il le lui avait reproché ; je crus devoir le prévenir de mon passage à la Cour en 1912 et, quand il m'eut supplié de voir Sir Mac Illright et de soutenir sa candidature que celui- ci écartait, parcequ'il avait dépassé 55 ans, j'eus la naïveté en arrivant à Marseille (c'était au commencement des vacances) de faire le voyage de Paris uniquement pour voir le Conseiller judiciaire et lui donner l'assurance que Giraud serait aussi actif et travailleur

que moi-même; c'est cette assurance qui avait déterminé sa nomination. Sa présence au Caire ne cessait pas d'être pour moi une cause d'ennuis; c'était la concierge du Palais, Raimondi, qui se plaignait qu'il eût attiré chez lui sa fille Annunziata et qu'il eût essayé d'abuser d'elle; c'était le Président Larcher qui me chargeait de l'admonester parce qu'il s'affichait à l'hôtel Beauséjour avec une maîtresse Ce n'étaient là que de petits ennuis ; ils n'allaient plus compter à côté des difficultés sérieuses que devait faire naître pour la Commission des capitulations en 1917 ou 1918 . Sir Mac Illright, Conseiller judiciaire avait été rem-placé par Sir William Brumgate: celui-ci plus anglais et plus énergique que son prédécesseur avait pensé que l'on pouvait profiter de la situation créée par la guerre pour accentuer l'emprise de l'Angleterre sur l'Egypte ; et il avait obtenu la création d'une commission en vue de la suppression complète des Capitulations. J'étais un jour dans mon cabinet au Palais de Justice quand on m'y annonça la visite de Sir Brumgate ; il venait me prier d'accepter de faire partie de cette Commission; je me réservai de prendre l'avis du Ministre de France et ce fut avec son assentiment que j'acceptai. Cette commission était présidée par Wahba pacha, ancien premier ministre; elle était composée de deux ministres égyptiens, de deux conseillers anglais (financier et judiciaire), d'un conseiller à la Cour mixte, d'un Conseiller à la Cour indi-gène et d'un Conseiller Khédivial (Piola Caselli). Sir Brum-gate, Conseiller judiciaire étant rapporteur ; Les réunions de la Commission furent fixées au Caire le Mercredi, de 9 hres à I heure le matin et de 3 à 4 heures l'après-midi. Pour y assister, je devais partir d'Alexandrie le mardi après-midi et n'y rentrer que le jeudi matin. Rentré à Fleming après l'audience, le Mardi vers I heure j'en repartais à 4 pour prendre à la gare de Sidi Gaber le train du Caire ; le chef des Gardes de la Cour m'y avait réservé un compartiment et

durant le trajet il restait en faction devant la porte de sorte que je pouvais sans être dérangé, étudier .../...

- 91 - les deux ou trois dossiers que j'avais emportés ; naturellement je n'avais pas pris les plus gros dossiers. J'arrivais à l'hôtel à l'heure du dîner après lequel j'avais souvent l'ennui de voir l'un de mes anciens collègues venir me parler d'une affaire quelconque. Le lendemain il y avait les deux séances de la commission; ils me faisaient l'effet de deux examens de droit, très désagréables car il fallait donner à l'improviste sur une question que l'on n'avait pas étudiée depuis de longues années. Je couchais à l'hôtel et je repartais pour Alexandrie le lendemain matin. Ces déplacements auraient pu être avan- tageux du point de vue pécuniaire, si, à raison de l'état de guerre, le Procureur général Leman n'avait pas jugé bon de les réduire au strict chiffre de la dépense; je me suis demandé s'il l'aurait fait dans le cas où il aurait été choisi comme membre de la Commission ? Pendant l'été, lorsque le Gouvernement s'était transpor- té à Ramleh, c'était à Alexandrie que la Commission se réunis-sait. Le projet de Sir Brumgate qu'elle étudiait était la suppression de tous les avantages que les Capitulations accordaient aux étrangers, même en ce qui concerne la Justice, diminués comme ils l'avaient été par la Réforme de 1875; il comprenait une refonte complète du système judiciaire égyptien, c'est à dire la révision de tous les codes et surtout du code de pro- cédure civile, du Code d'Instruction criminelle et du Code pé-nal. Je me souviens de longs débats sur question de savoir si les européens condamnés à l'emprisonnement subiraient cette peine dans les prisons indigènes, car la promiscuité avec les égyptiens, couchant sur le sol, aurait été pour eux une aggra-vation de peine. Je me rappelle aussi que le projet proposait de considérer la transmission de la syphilis comme un délit et que la majorité de la Commission refusait de l'admettre à raison de la fragilité des témoignages en pareille matière. Quant à l'organisation judiciaire c'était la mise à néant de la Cour et des Tribunaux mixtes; la création dans cha-que Tribunal indigène d'un

ou deux sièges de juge européens pour pouvoir y constituer des chambres mixtes, la création de plusieurs cours d'appel indigènes, avec conseillers européens, enfin création d'une Cour de cassation, comprenant aussi des Conseillers européens. La Commission des Capitulations travailla très sérieuse- ment pendant deux ans; elle avait établi des sous-commissions; j'avais pour ma part à présider celle chargée de créer la lé- gislation de la propriété littéraire et industrielle qui n' existait pas en Egypte, et aussi celle de l'organisation du Barreau 7. C'est ici que se manifesta le premier signe de l'opposi- tion qui devait conduire à l'échec du projet Brumgate. Le Barreau commença par manifester son étonnement de n'avoir pas été appelé à fournir un représentant dans le sein de la Commis- sion; il refusa de désigner un avocat pour faire partie de .../...

- 92 - ma sous-commission et il invita même Maître Palagi, qui avait accepté à titre personnel, de suivre ses séances, de n'y plus assister et Le Barreau organisa une résistance active que Sir Brum- gate n'avait pas prévue ; celui-ci ne s'était pas rendu compte que la suppression des tribunaux mixtes entraînerait celle du Barreau mixte et que c'était une question de vie et de mort pour les quelque 600 avocats qui vivaient de leur profession quand ils n'y faisaient pas fortune, ce qui était le cas pour beau- coup. En outre la suppression du Barreau mixte compromettait l'existence de l'Ecole française de droit à laquelle le Minis- tre de France tenait particulièrement, à raison du rayonnement de l'influence française qu'elle entretenait; il avait aussi la préoccupation du maintien des avantages dont profitaient les Sociétés françaises, la Société des Sucreries, par exemple. Il est probable qu'il sut joindre à son action celle des Ministres des autres Puissances ayant des intérêts en Egypte, car le Gouvernement britannique envoya Lord Milner avec la mis-sion de calmer les esprits et d'étudier l'opportunité de ce travail de la Commission. Le résultat de cette mission futb la suspension des travaux de la commission et le départ de Sir Brumgate ; il dut abandonner ses fonctions de Conseiller judici- aire pour aller en Chine remplir celles de Chancelier de l'Uni-versité de Hong Kong.r Il s'était rendu compte du surcroît de labeur que m' imposait ma participation aux travaux de la Commission et il m' avait laissé entendre qu'il me réserverait un poste important dans la nouvelle magistrature ; je pouvais espérer y voir une carrière avantageuse pour mon fils Jean ; ce ne furent que des rêves qui se sont évanouis. De ma participation aux travaux de la Commission je ne recueillis que l'ennui de voir le Ministre de France me faire partager, dans une certaine mesure la rancune et l'animosité qu'il gardait à l'égard de Sir Brumgate. Dans la réception que la Colonie française donna à l'occasion de son départ il me prit à part et se livra à une sortie,

d'une violence, hors des usages de la carrière, vis à vis du Conseiller judiciaire, comme si j'avais été le secrétaire ou l'auxiliaire de celuici. C'était une grande injustice de sa part, comme on va le voir pour ce qui touche l'Ecole française de Droit. Si, en effet la réforme du Barreau mixte était abandon- née du côté du Gouvernement égyptien, elle ne l'était point du côté de la Cour mixte qui, depuis longtemps, et d'accord avec le Conseil de l'Ordre du Barreau mixte, se plaignait de la pré- sence d'avocats de moralité douteuse, sortant sûrement, disait le Président Larcher, de l'Ecole française de Droit. Je devais défendre cette oeuvre puisque c'était une oeuvre française, mais ce n'était pas une tâche facile, car l'accusation était fondée et il ne pouvait pas en être autrement. En effet l'Ecole vivait en partie de ses propres ressour- ces (inscriptions et droits d'examen) et elle avait intérêt à ce qu'elles fussent le plus large possibles en ouvrant largement .../...

- 93 - ses portes ; aussi acceptait-elle tous les étudiants qui se présentaient à la faveur d'un examen de soi-disant équivalence du baccalauréat et sans s'inquiéter de leur moralité. Quand Mr. Defrance me reprocha de ne pas apporter assez d'énergie à la défense de l'Ecole, je lui mis sous les yeux un tableau montrant que, dans le courant de l'année précédente, la Cour avait pronon- cé la radiation du tableau de cinq avocats et que tous les cinq avaient produit le certificat de licencié en droit de l'Ecole française. J'ajoutai que la Cour entendait remédier à cette situation en édictant un réglement aux termes duquel les licen-ciés en droit, demandant leur inscription au tableau, devraient justifier non seulement de ce diplôme mais aussi de celui de celui de Bachelier ès lettres ; c'était fermer les portes de l' Ecole Je m'engageai à chercher un moyen terme qui permit de les maintenir à moitié ouvertes Je ne sais pourquoi Mr Larcher, renouvelant le geste de Mr. Ducroux à Alger, ne voulut pas présider l'Assemblée Générale de la Cour quand elle discuta le réglement en question ; il me laissa la présidence mais se plaça derrière moi de manière à pouvoir me glisser ses observations à voix basse, pour que je les transmisse à la Cour si je le jugeais bon. Sa vivacité en effet, était bien connue, mais je ne sais pourquoi il crai- gnait de se laisser emporter par elle dans cette affaire plutôt que dans une autre Je fis remarquer à mes collègues qu'exiger le bacca-lauréat dans les pays d'orient où les centres d'examen et les sessions sont rares me paraissait excessif : qu'il y avait des avocats honorables, à Alexandrie, qui n'étaient point bacheliers ès lettres et je citai le nom de Me Alfred Catzeflis, dont le talent remarquable en faisait l'émule de ses confrères des grands barreaux de France. Le but recherché, disais-je, est que les futurs avocats aient fait des études complètes, leurs humanités en un mot, il suffisait qu'ils apportâssent la preuve de leur séjour pendant plusieurs années dans un établissement d'instruction sérieux. Je

réussis à les convaincre. D'autre part le réglement établissait des examens non seulement pour l'admission au stage, mais aussi pour le passage de chacune des années du stage à la suivante. J'ai vu ce régle-ment appliqué pendant deux années à la satisfaction de tous, mê- me à celle des stagiaires. En 1920 tous les fonctionnaires égyptiens réclamèrent une augmentation de leurs appointements que justifiait la con-tinuation de l'augmentation du coût de la vie depuis la guerre. Les Conseillers de la Cour mixte, en particulier, faisaient re-marquer que la valeur des 50.000 Frs n'avait plus aucun rapport avec celle qu'ils avaient en 1875, quand ils leur avaient été alloués. D'autres magistrats avaient entrepris une campagne en vue d'obtenir qu'une retraite leur fût attribuée. De son côté le Gouvernement désirait qu'une limite d'âge fut fixée qui lui permit d'éliminer les magistrats auxquels leur âge ne permettait plus de rendre des services utiles. (Mr d'Abazza avait 84 ans) Une entente intervint entre lui et les Puissances: ../..

- 94 - celles-ci admirent la limite d'âge de 70 ans, d'autant plus que le Gouvernement accordait à ceux en fonction la faculté d'acquérir des droits à la retraite en versant rétrospectivement la retenue nécessaire pour le nombre d'années qui leur plairait : le traitement des Conseillers était fixé à Livres égyp. 2.000 au lieu de 50.000. La Cour fit remarquer que l'augmentation de 50.000 à Livres égyp. 2.000 était insignifiante (1840 Frs); le Gouvernement répondit qu'il ne s'agissait pas là d'une aug-mentation mais seulement d'une mesure prise en vue de l'égyptia- nisation du budget, que l'augmentation consistait en ce que le traitement de 1875, comprenant une indemnité de retraite de 5.000 Frs, n'était en réalité que de 45.000 Frs et qu'il se trouvait porté à 51.840 Frs par le chiffre de Livres égyp. 2.000. La loi sur la limite d'âge fut acceptée, non sans certaines hésitations par les quatre conseillers qui avaient dépassé 70 ans ; j'ai dit plus haut que parmi ceux qui les rem-plaçament il y avait deux Anglais, Vaux et Mac Barnet; j'ai dit aussi qu'à la rentrée je fus élu Président. Le premier sujet sur lequel j'eus à prendre une décision, ce fut celui de l'affectation à donner à ces deux nouveaux collè- ques ; de mauvais plaisants, parmi les anciens, disaient qu'il fallait réunir les trois conseillers anglais dans la même Chambre avec Cator comme Président et qu'il serait curieux de voir comment ils arriveraient à se tirer d'affaire : ce n'était pas sérieux. Ce qui était sage, c'était d'en placer un dans chaque Chambre; C'est ce que je proposai à la Cour et c'est ce qu'elle décida. Il me serait impossible d'exposer tous les incidents qui se sont produits sous ma Présidence . Je citerai, parmi les moindres, ceux que j'eus avec Houriet; devenu Président du Tribunal du Caire, il eut de telles difficultés avec son Vice-Pré-sident Peter, Suisse comme lui, que je dus faire le voyage du Caire pour rétablir entre eux des relations correctes. Elles n'avaient jamais été bonnes ; Peter était un homme du monde et cul- tivé, Houriet un sauvage ne connaissant que les codes et les dossiers; le premier ayant été magistrat en Suisse, le second n'y ayant rempli que les fonctions de Greffier. Or, il arriva que Peter fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, d'où, de la part d'Houriet à l'égard de son compatriote, accusation d'intrigues, Peter d'après lui ayant abusé de ses relations avec le Ministre de France pour se faire attribuer une distinction qui lui revenait à lui, Houriet, plus ancien comme Juge en Egypte... J'entendis leurs explications; celles de Peter étaient bien simples: la décoration qui lui avait été accordée récompensait le soin que, comme Juge d'Instruction en Suisse, il avait mis à suivre une affaire intéressant la France; J'eus beaucoup de peine à décider Houriet à prendre la main que Peter lui tendait. J'eus, avec Houriet encore, un différend à propos d'une mesure de discipline qu'il avait prise à l'égard d'un greffier français, Ambrosi; Celui-ci m'avait adressé une réclamation contre une décision de son Président qui le privait de ses vacan- ces régulières. Houriet à qui je la communiquai bien entendu, me répondit qu'il l'avait prise parce que les services d'Ambrosi .../...

- 95 - ne lui donnaient pas satisfaction. Je lui fis remarquer que les vacances constituaient un droit pour les fonctionnaires dont ce n'était pas le tour de services et que, les en priver constituait une mesure de discipline qui devait être basée sur un texte et prise par une décision de la Commission compétente pour la prononcer. Houriet refusa de reconnaître son erreur et je dus annuler la décision qu'il avait prise. En 1921, au mois de Mars je crois, j'eus comme Président à défendre les intérêts de la Cour pendant les troubles sanglants qui se produisirent à Alexandrie ; deux manifestations contrai-res avaient eu lieu un soir entre chrétiens et musulmans je ne sais à quel sujet ; une collision avait pu être évitée, mais les musulmans s'étant organisés pendant la nuit, donnèrent la chasse aux chrétiens et en particulier aux Grecs. J'étais arrivé au Palais sans difficulté et je me trouvais dans mon cabinet quand les coups de feu commencèrent à partir de tous les côtés; de la fenêtre je vis tomber sur la place Mohamed Aly; je ne sais combien de malheureux. Le Greffier en chef Zigliara, Corse ardent, rentré de France après la guerre comme Sergent vint très ému me dire qu'il ne pouvait rester impassible devant ces massacres et il me demanda l'autorisation de former des pelotons d'employés, anciens soldats, et de les envoyer au secours de ceux que l'on assassinait ainsi devant le Palais . Je dus m'y opposer en lui faisant remarquer que nous au Palais, la charge et la garde des intérêts européens et que nous ne devions pas les compromettre par une intervention qui au- toriserait les émeutiers, s'ils étaient les plus forts, à péné- trer dans le Palais et à s'y livrer à des déprédations et à des destructions. Je lui prescrivis au contraire puisqu'il avait à sa disposition des employés armés, de placer une garde à chaque grille du Palais et de la charger de s'opposer par la force à toute tentative d'entrée violente. Cette mesure permit de sauver du pire mon collègue Hansson qui, pris dans la bagarre, fut roué de coups, au point, disait-il quelques jours après, de n'être plus qu'une dinde

truf-fée; l'un des gardes qui avait aidé à le retirer de la foule, reçut plusieurs blessures. Il fut soigné dans mon cabinet et a laissé sur le canapé, où on l'avait étendu, des traces de son sang. Le bruit des coups de feu, ne nous a pas empêché de continuer nos délibérations; il fallut pourtant à midi, songer à rentrer chez nous; mon collègue Cator me proposa de communiquer avec le commandant de la place et de lui demander une escorte, pour nous permettre de gagner sans danger la gare de Ramleh, ce que nous pumes faire en effet. Un reste de pusilla- nimité de la part d'un juge anglais donna l'occasion à mes collè- ques de manifester leur approbation de la fermeté de l'attitude qu'avait eue leur Président. Comme j'avais songé à la défense des intérêts des euro-péens vis à vis des émeutiers, je pourvus à celle des droits de la Justice mixte en refusant l'entrée de la police égyptienne dans le Palais où elle voulait procéder à une information sous le prétexte que des coups de feu avaient été tirés des fenêtres/.....

- 96 - du Palais pendant les troubles; je déclarai que j'étais prêt à charger un juge mixte d'ouvrir une information sur cette accusation si on me produisait la moindre présomption. Il n'en fut rien A cette émeute au dehors du Palais faillirent succéder des troubles à l'intérieur. Le renchérissement du coût de la vie qui ne cessait pas, touchait sérieusement les fonctionnaires et employés de la Justice mixte; ils réclamèrent avec insistance une augmentation de leurs traitements; j'appuyai leur réclamation auprès du Gouvernement, mais celui-ci était engagé dans un projet de réforme des Cadres en Egypte, dans lesquels il voulait com- prendre les cadres mixtes, de façon à égyptianiser ceux-ci. Les employés mixtes, voyant traîner ce projet me firent savoir qu'ils allaient se mettre en grève. J'avais participé avec Saroit pacha aux travaux de la Commission des Capitulations et nous avions continué les rela-tions particulièrement cordiales que nous y avions commencées. J'allai le prévenir de cette menace de grève ; il me mit au cou- rant des projets du Gouvernement, de telle sorte que je pus, par l'intermédiaire de Zigliara, le Greffier en chef, calmer les employés et leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt de ne pas rompre brusquement et d'attendre à connaître les vues du gouvernement pour les discuter à l'amiable avec lui. Cela ne tarda pas et des discussions s'engagèrent sur le point de savoir, par exemple, si les commis greffiers figureraient dans les cadres gouvernementaux dans la classe B ou la classe C. La loi des cadres, après certains rajustements obtenus par les employés leur donna complète satisfaction. Il n'en avait pas été de même de la loi des retraites pour mes collègues. Ils me prièrent d'agir près de Saroit pacha et je multipliai les démarches qui restèrent vaines. Je ne vis qu'un moyen de réussir, celui de réunir la Cour et de lui propo- ser non pas de se mettre en grève, comme en avaient menacé les employés, mais de charger une délégation officielle d'aller faire comprendre au

Ministre, avec des chiffres à l'appui, que le trai-tement des magistrats mixtes ne leur permettait plus de faire face aux dépenses qu'exigeait le coût de la vie. La Cour accepta ma proposition et désigna pour m'accom- pagner Hansson et un conseiller indigène qui fut je crois Abd el Fallah Pacha (depuis il a été Ministre et fait Grand officier de la Légion d'Honneur). Le procureur général Van den Bosch vint aussi avec nous. Le Ministre Saroit nous reçut assisté du Conseil-ler financier. Saroit reprit l'argument qu'il avait fait valoir précédemment, c'est à dire que les 50.000 Frs de 1875 comprenai- ent l'indemnité de retraite, tandis que maintenant les Livres égyptiennes 2000 constituaient uniquement un traitement auquel la retraite venait s'ajouter. De mon côté je fis valoir que, en fait et depuis longtemps, les Conseillers considéraient les 50.000 Frs comme représentant seulement leur traitement et qu'au surplus il n'y avait aucune comparaison possible entre le pouvoir d'achat de 50.000 en 1875 avec celui qui leur restait en 1922. Je lui soumis toute la documentation que j'avais recueillie et je prouvai que, par exemple un juge mixte anglais qui, en 1875

- 97 - pouvait aller passer ses vacances en Angleterre avec ses 36.000 Fr de traitement ne le pouvait plus en 1922. J'employai, paraît-il des termes très vifs, car, en rendant compte de notre mission à la Cour, Hansson dit à nos collègues que "si j'en avais dit da-vantage cela aurait été trop". Quoiqu'il en soit, j'eus la satisfaction d'apprendre, en quittant Alexandrie, que notre démarche avait réussi et que le traitement des conseillers était porté à L.E. 2200 ce qui leur apportait une augmentation de 5000frs Avant de quitter la Cour j'eus le regret d'être la cau- se indirecte d'un déplorable incident. Il était écrit que je ne pourrais échapper à ce phénomène bizarre qui voulait que la mésintelligence se produisit entre magistrats d'une même nation. J'avais souffert des intrigues et des procédés de mon collègue Giraud. Je n'avais pu répondre au Président Larcher quand celui- ci me chargeait de lui faire savoir que la Cour n'admettait pas qu'il passat ses vacances à l'Hôtel de Beau rivage avec une maî- tresse, ni qu'il fit imprimer dans les journaux ceux de ses jugements qu'il trouvait intéressants ; j'avais entendu, avec regret, mes collègues critiquer ses décisions qu'ils disaient prises au hasard et sans être appuyées sur des motifs suffisants. Je lui avais transmis ces observations en m'attachant à ne pas le blesser et je voyais, avec inquiétude pour lui, approcher le moment où il poserait sa candidature à ma succession. En effet, d'après le Réglement mixte un magistrat ne peut recevoir d'avancement que si la Cour lui donne son agrément et j'avais tout lieu de craindre que celui de mes collègues ne fût pas acquis à Giraud. D'ailleurs ils eurent soin de m'aver-tir qu'ils ne le donneraient pas. Je crus devoir en prévenir le Ministre de France. Le Ministre de la Justice et Giraud lui- même en ajoutant qu'il serait préférable de ne pas poser une can- didature qui était vouée à un échec certain. Cette démarche de ma part était d'ailleurs inutile, car les Présidents des trois chambres de la Cour en firent une inusitée et extraordinaire :

ils allèrent ensemble au Caire et mirent sous les yeux du Minis- tre de la Justice les notes qu'ils avaient prises depuis quelque temps sur des jugements rendus par Giraud et les arrêts d'infir- mation dont ils avaient été l'objet ; il y avait par exemple des jugements constatant l'existence dans les dossiers de pièces qui ne s'y trouvaient point. Il semble que cette constatation, sans parler de la démarche elle-même, eût du empêcher le Ministre de la Justice de s'arrêter à la candidature de Giraud. Mais celui-ci réussit à convaincre le Ministre de France, que, le droit de présentation lui appartenant, il ne devait pas y renoncer et qu'au contraire, il avait le devoir de l'exercer La candidature fut donc soumise officiellement à la Cour. Lors- que j'eus réuni la Cour en assemblée générale, je fis remarquer à mes collègues que je me trouvais pris entre le souci de ne pas contredire l'opinion du Ministre de France et celui de ne pas combattre leur opinion que je connaissais. Je ne présiderais pas l'Assemblée. Elle refusa son agrément. Le Ministre proposa Favenc, juge à Alexandrie, qui fut agréé sans difficulté et nommé à ma place . Pour compléter le portrait de Giraud je dirai que/.....

- 98 - la durée de ses services en Egypte ne lui donnait aucun droit à une pension, mais seulement à une pension; son talent d'intri- que lui permit d'obtenir de Zimer pacha, une retraite de L.E. 300. Lorsque celui-ci eut quitté le pouvoir son successeur assigna Giraud pour faire prononcer la nullité de sa pension. celui-ci fit plaider qu'une pension régulièrement inscrite ne pouvait être annulée et le Tribunal accueillit cette défense Sauf ces ennuis qui me reviennent à l'esprit j'ai gardé de bons souvenirs de mon passage à la Cour et de ma Présidence, ainsi que des relations amicales que j'eus avec tous mes collè- ques et qu'ils manifestèrent à mon départ en m'offrant un grand plateau d'argent portant, gravée, la signature de chacun d'eux Je me rappelle avec plaisir certains détails : par exem- ple le "caoua" le café turc que, suivant la tradition, j'offrais à mes collègues à chacune de nos réunions (audiences, référés, Assemblées générales) . Celà me coûtait une vingtaine de francs par mois car j'avais fait délibérer la Cour sur l'importante question du prix de la petite tasse, une petite piastre, si je ne me trompe, augmentation du prix de la vie ! Je me souviens aussi de la petite satisfaction de vanité que me causait, quand j'entrais au Palais, le cri de "Rais" poussé par le Garde de service, pour annoncer mon arrivée ; je me croyais un instant un Capitaine de vaisseau reçu à la coupée de son navi- re VIE PRIVEE Des quinze années que nous avons passées, je puis dire que ce sont, et surtout celles de notre séjour à Ramleh, les plus agréables de notre existence; ressources suffisantes, augmentées encore à Ramleh par la sous-location que nous faisions de la maison meublée pendant les trois mois de vacances, au même prix que nous payions nous-mêmes pour l'année, de la maison meu-blée, de sorte que nous étions logés pour rien ; la maison était confortable, bien distribuée, au milieu d'un très beau jardin. Nous y eûmes cependant deux ennuis : l'un de la fièvre typhoide qu'y eut l'un des enfants de Neguib pacha Ghali, qui l'occupait ; nous dûmes attendre un mois au

Savoy hôtel que sa convalescence fut terminée ; l'autre fut causé par l'effondrement de la terrasse sous une pluie torrentielle ; nous fumes obligés six mois avant de quitter l'Egypte, de déménager et d'aller habi- ter une maison voisine . Avant la guerre nous reçûmes à déjeuner l'amiral Lacaze chef d'état major de l'amiral Boué de Lapeyrère et les Commandants des cuirassés. Les premières années de la guerre furent animées par le séjour à Ramleh du corps expéditionnaire français du Général d'Amade. Son régiment de chasseurs d'Afrique campait dans les sables de Fleming à moins de 200 m de la maison, le groupe d'artillerie à I Km, dans les sables aussi à moins d'un Km. Nous avions mis deux chambres de la maison à la disposition du général pour des officiers de son état-major ; l'une fut occupée assez longtemps lar le Commandant Appleton, professeur à la .../...

- 99 - Faculté de droit de Lyon, l'autre par le fils du Général luimême. Nous y reçumes aussi Franck Laloë, qui commandait un na- vire de patrouille de la Marine anglaise %; nous y vimes aussi plusieurs fois sa soeur Lilian, infirmière en Grèce. Les années suivantes furent attristées par le retour de Gallipoli de trop nombreux blessés et aussi par les torpillages qui se répétaient devant le port d'Alexandrie et faisaient dis-paraître des personnalités connues. Il y eut des restrictions pour le sucre, pour les pom- mes de terre, le charbon et le pétrole, nous les sentimes point grâce à la présence d'un Cherbourgeois Mr. Fenard, à la tête du dépôt de la Sté. des Sucreries, et au zèle de Béchir pour le reste. Ce fut la vie de Suzanne qui fut le plus chargée et changée par la Présidence de la Croix-Rouge qu'elle assuma après le départ de Mme de Reffye ; ce n'était point une sinécure. Avec les séances de son comité où les discussions étaient vives mais se calmaient par la distribution opportune de crottes de chocolat Marquis Avec les relations avec les Majors chefs des hôpitaux anglais, qui soignaient les blessés français ceux-ci se plaignant qu'on leur servit l'ordinaire des anglais. Avec la surveillance de l'Hôpital français créé dans la maison de retraite des Frères, où le frère Samuel ne faisait pas assez attention à la dépense - et celle des trois ou quatre annexes (Lycée, maison de retraite des Jésuites ..) Avec l'organisation des Kermesses nécessaires pour four- nir les fonds réclamés par ces dépenses. A chacune de ces ker-messes le Sultan Fouad faisait remettre L.E. 200 (5.000 Frs) à Suzanne ; pour l'une d'elles, Me Pupikofer, jeune avocat Suisse qui avait épousé une française, écrivit une revue et il eut l'idée de proposer à Matossian, le fabricant de cigarettes d'y introduire une réclame pour sa marque%; celui-ci accepta et donna L.E. 400 (10.000 Frs) en demandant que les figurantes fussent habillées comme les vignettes de sa marque de fabrique. Matos-sian d'ailleurs était généreux et l'on ne saurait dire le nombre de milliers

de cigarettes qu'il a données pour nos soldats et dont beaucoup malheureusement sont allées par le fond . Ces kermesses ont fourni des sommes importantes, cer- taines ont produit plus de 60.000 Frs. Après la liquidation des hôpitaux de guerre le comité d'Alexandrie a pu fournir à celui de Paris des ressources sérieuses. Après la guerre nous avons continué à recevoir les ami- raux des escadres de passage, et aussi, en matinée, tous les aspirants de la Jeanne d'Arc. Je "frétais" un train de tramways, qui, pavoisé aux couleurs françaises, les amenait du quai à Fleming. Nous recevions souvent, d'une part la Colonie française, si bien que l'on répétait que la véritable maison de France, c' était la nôtre, et d'autre part les Alexandrins, les Israëlites et les autres colonies. La remarque de nos compatriotes s'explique par le fait que, en général ce n'étaient point des gens du monde et que, par suite ils n'étaient point invités aux réceptions du .../...